



HAL
open science

La saga des Gilbert.e chez Choux, Celles-sur-Durolle (63) : le couple Chabanne-Voissier

Franck Belin

► **To cite this version:**

Franck Belin. La saga des Gilbert.e chez Choux, Celles-sur-Durolle (63) : le couple Chabanne-Voissier. Histoire. 2019. dumas-02278774

HAL Id: dumas-02278774

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02278774>

Submitted on 4 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

La saga des *Gilbert.e chez Choux*, Celles-sur-Durolle (63) :
le couple *CHABANNE-VOISSIER*



Rue du Palais à Celles - <https://www.delcampe.net>

Mémoire réalisé en vue de l'obtention
du **Diplôme Universitaire** *généalogie et histoire des familles*

Sous la direction de Monsieur Stéphane COSSON

Promotion *Decanemausus* - Session 2019

« Je soussigné Franck BELIN certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations et n'a jamais été publié. »

Remerciements

Tout d'abord, mes remerciements s'adressent à ma famille, et plus particulièrement à ma mère, à ma grand-mère qui m'ont soutenues tout au long de ma formation, mes amis, Karine, Alain, Morgan ;

Merci *aux cousins* Annie et François Chabanne, Madeleine et Francis Durand-Charre pour certaines photographies remises et leur disponibilité ;

Je tiens à remercier mes collègues de travail pour leur bienveillance, leur intérêt, leur curiosité par et pour la généalogie ;

Merci aux collègues de la promotion *decanemausus* pour les bons moments passés ensemble, et notamment à mes amis, Sandrine, Renaud pour nos *soirées, ces moments partagés* depuis le début de la formation et séquences *archives photos familiales* (ils comprendront !) ; les repas avec Nathalie, Emeline, Fabien (je repense à la soirée *graphologie*), Mikaël ;

Et puis, Loïc : inutile de le présenter, tout le monde le connaît, enfin presque ! C'est une *belle* personne. Avec lui, j'ai partagé la passion de la généalogie, arpenter certaines archives, bref de bons moments de complicité passés ensemble : *merci frate* (telle est son expression !).

Hélène, comment (ne pas) l'oublier ! Mon hôte avec Fabien : la gentillesse à *l'état pure*, la générosité : grand merci à toi !

Je tiens à remercier de nouveau et chaleureusement, l'ensemble du personnel des archives départementales du Puy-de-Dôme (63), de m'avoir guidé et accompagné tout au long de mes recherches ;

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur Henri Hours, archiviste diocésain, ancien directeur départemental des archives du Puy-de-Dôme pour son travail de rigueur ;

Un très, très grand merci à Florence Grange-Ponte, responsable des archives municipales de Thiers (63) pour son dévouement, sa disponibilité. Je tiens à lui témoigner, ici, un prompt rétablissement.

Aussi, je profite de cet écrit pour évoquer Jacques Ytournel, ancien archiviste de Thiers qui m'a guidé au tout début de mes recherches lorsque j'avais franchi la porte de l'ancien musée de Thiers. C'était en 1994. Merci Jacques !

Merci à Monsieur le Maire et Conseiller Départemental de Celles-sur-Durolle, Olivier Chambon pour son accueil et m'avoir laissé son bureau, le temps des recherches (!), à l'ensemble du personnel des mairies concernées ;

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des professeurs de la formation (de grande qualité), et notamment, Stéphane Cosson, pour son écoute et ses conseils ;

Merci à l'association des *Bois Noirs* pour leur disponibilité.

Mes collègues administrateurs du *Centre Généalogique du Dauphiné* : merci de partager, défendre les valeurs de la généalogie ;

Et pour terminer, merci à toi papa !

Objet de la recherche

« Un couple choisi au hasard marié entre 1833 et 1842, pour lequel il sera présenté les frères et sœurs des deux époux et remonter trois générations pour l'un des deux, avec les fratries à chaque fois. Aussi, il sera exposé l'ensemble des enfants et petits-enfants dudit couple ainsi que les documents suivants : le cadastre, recensement, notaire, armée, hypothèques, succession, état civil, archives diocésaines en expliquant la méthodologie de recherche. »

Sommaire

+ Introduction	p.7
+ Méthodologie de recherche	p.8
+ <u>Partie I : Géographie et histoire de la commune</u>	p.10 à 20
A. Géographie	p.10
B. Histoire de la commune	p.11 à 20
+ <u>Partie II : Les généalogies</u>	p.21 à 60
A. Généalogie du couple central	p.21 à 39
B. Gilbert et Gilbert Martinet : Oncle et neveu ?	p.40
C. Enfants de Gaspard Chabanne et Anne Navarron	p.41 & 42
D. Enfants de Jean Baptiste Voissier et Amable Chapelat	p.43 & 44
E. Ascendance de Gilberte Voissier	p.45 à 47
F. Les fratries	p.48 à 55
G. Descendance de Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier	p.56 à 60
+ <u>Partie III : Les documents</u>	p.61 à 89
A. Le cadastre : un jeu de piste	p.61 à 63
B. Les hypothèques : un travail de fourmis	p. 64 à 78
C. Armée : au temps pour lui	p.79 à 81
D. Élections du président de la République – 10 décembre 1848	p.82 & 83
E. Recensement : et si on comptait ?	p.84
F. L'enregistrement : adieu mes Gilbert.e	p.85 à 89
+ <u>Partie IV : François Chabanne : sa vie</u>	p.90 à 97
+ Annexes	
+ Bibliographie	

Introduction

J'ai souhaité étudier des ancêtres ou collatéraux issus de mon arbre généalogique afin d'approfondir le travail de recherches.

Cependant, le choix du couple pour ce mémoire fut, au départ, un dilemme.

J'avais pensé à un cousin germain d'une aïeule, François Barghon qui s'était marié à Julie Ducher sur la commune de Châteldon (63). Leur fils unique, Jacques, anobli par le Pape Pie IX, gentilhomme du Prince Charles-Ferdinand de Bourbon-Siciles épousa au Renouard (61), Marie de Corday. Son arrière-grand-tante, Charlotte de Corday fut connue pour avoir tué le député et médecin Jean-Paul Marat sous la Révolution. Ce couple me paraissait intéressant d'étudier sur le plan historique. Mais la majeure partie des recherches devait s'effectuer à Versailles (78), ville trop éloignée de mon domicile (Grenoble, 38)

Et puis, le deux janvier de cette année, de lointains cousins me contactent pour les traditionnels vœux de nouvelle année. Je leur fais part de mon entrée en formation au Diplôme Universitaire sur Nîmes et sur le contenu de ce dernier.

Etant pour ces fêtes de fin d'année dans ma ville natale, Thiers (63), et ces derniers intéressés par la généalogie et l'Histoire, ils me proposent d'effectuer *une escapade sur les traces* de notre couple commun. C'est ainsi que nous sommes partis *chez Choux* (!), lieu-dit de la commune de Celles-sur-Durolle (63), à la recherche de Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier, mariés le 03 février 1836.

A cet effet, nous rencontrons quelques habitants et nous demandons si ceux-ci ont connu des descendants *Chabanne*. Ce lieu-dit *quelque peu isolé* du bourg existe une entreprise de dépannage en véhicules, le tenancier va il pouvoir nous aider ! Nous lui expliquons notre démarche et il nous apprend qu'il est l'actuel propriétaire de la maison *Chabanne* ! Et si je *faisais parler cette habitation, remonter l'histoire de mes ancêtres* ?

C'est ainsi que mon choix fut confirmé pour ce couple. Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier correspondent à mes *SOSA* 38 et 39 de mon arbre ascendant. « *Ce système fut inventé par l'historien allemand Michel Eyzinger, en 1590. Il est ensuite repris par le généalogiste Jérôme de Sosa en 1676, puis par Stephan Kekulé Von Stradonitz au XIXième siècle. En effet, et dans le but de s'y retrouver, il est indispensable de donner un numéro à ses ancêtres. Ainsi, chaque ancêtre a un numéro invariable et la numérotation part de la personne (numéro 1) dont on fait l'ascendance. Le père porte le numéro deux, la mère le trois.* »¹

¹ [https:// www.guide-genealogie.com/guide/numerotation.html](https://www.guide-genealogie.com/guide/numerotation.html)

Méthodologie de recherche

Je vais effectuer ce travail à l'aide d'une méthodologie de recherche.

Tout d'abord, j'ai à titre personnel, réuni des documents concernant des actes d'état civil et l'histoire de la commune.

Afin de compléter la généalogie (ascendante et descendante), je souhaite accéder au site des archives départementales du Puy-de-Dôme (63) où les actes de catholicité sont en ligne jusqu'en 1792, 1912 pour l'état civil, et 1932 pour les tables décennales. La démarche sera identique pour la consultation en ligne des autres départements identifiés. Les difficultés rencontrées, les *éventuels déblocages* seront explicités tout au long de l'écrit. Les actes seront référencés en bibliographie, *cotes*.

Je solliciterai également les services état civil des communes et me rendrai, dans la mesure du possible, aux mairies. Je pourrai m'aider de *Généabank*, en cas de lacunes des archives en ligne.

Généabank est une association loi 1901. « *Son but est de mettre à la disposition de cercles généalogiques, un outil de consultation sécurisé sur internet de relevés systématiques à destination des adhérents. Un système d'échange de données permet en plus à tout adhérent d'une association participante de consulter les relevés de toutes les autres associations.* »²

Pour l'histoire du village, je compte interpellier les archives diocésaines du Puy-de-Dôme et consulter la bibliothèque des archives départementales en ligne.

Concernant les autres documents demandés (enregistrement, cadastre, hypothèques, armée, élections, notaire), je me rendrai sur plusieurs journées aux archives départementales du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand. Chaque document est coté. A cet effet, j'effectuerai les recherches à l'aide des inventaires et fichiers mis à disposition en salle de lecture. Les recensements de population sont sur le site des archives et ce, jusqu'en 1936. La méthodologie sera également indiquée au fil de l'écrit.

L'ensemble des références seront indiqués dans la bibliographie.

Se rendre aux archives ne s'improvise pas. Il faut donc préparer sa venue : que recherche on, pourquoi, le sens, l'intérêt du document sollicité ? Aussi, il faut s'assurer des questions logistiques : jours et horaires d'ouverture, vacances scolaires, horaires des levées de documents.

En amont, je vérifierai les fonds et inventaires déjà en ligne.

² <https://www.geneabank.org/assoc.html>

Concernant la dernière partie de mon écrit, je me rendrai aux archives municipales de Thiers afin de consulter certaines pièces comme les élections et délibérations des conseils municipaux, état civil.

Aussi, j'ai le souhait de lire le tome II de George Therre, professeur de lettres classiques et Jacques Ytournel, archiviste honoraire à Thiers, « *mémoire en images* ». Les photographies et cartes postales sont expliquées par des textes évoquant l'histoire locale de la ville et de la région thiernoise.

Enfin, les professeurs du **Diplôme d'Université *généalogie et histoire des familles*** pourraient être sollicités au vu de leur.s expertise.s : généalogie, Histoire, anthroponymie, héraldique, paléographie, droit, latin.

I. Géographie et Histoire

A. Géographie

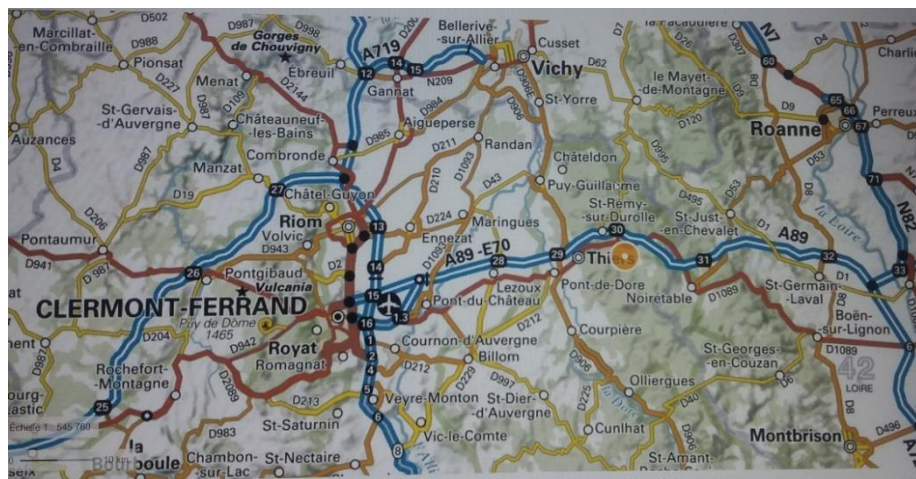
Située au sein de la région **Auvergne-Rhône-Alpes**, au Nord-Est du département du Puy-de-Dôme (63), **Celles-sur-Durolle** est rattachée au canton, depuis le 01^{er} janvier 2016 et à l'arrondissement de Thiers.

D'après le recensement de 2016, la commune compte 1 742 habitants³

Précédemment, la commune faisait partie du canton de Saint-Rémy-sur-Durolle.



<https://www.cartes-2-france.com>



<https://www.geoportail.gouv.fr>

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-63066>

B. Histoire de la commune

L'histoire de la commune est issue principalement, sauf indication contraire, de sources familiales.

L'archiviste diocésain du Puy-de-Dôme m'informe « *que l'évêché ne possède pas de données liées à la commune.* »

La bibliothèque présentée sur le site des archives départementales du Puy-de-Dôme n'apporte pas d'éléments monographiques de la commune.⁴

Enfin, l'association *les amis des Bois Noirs*⁵ dont le siège est situé à Arconsat (63) m'indique « *qu'il n'existe pas de monographie de la commune.* »

1. Toponymie :

Le nom de *Celles* vient du mot *Cella* qui est dans l'Antiquité un lieu du Temple avec la statue du Dieu que l'on vénérât. Un lieu de culte existait donc, celte à l'origine, romanisé ensuite et christianisé à la fin de la Gaule romaine.

Ce lieu de culte était entouré d'une palissade d'où le nom *place du Palais*. Pendant des siècles, la source du Palais a été la seule du bourg.

Il existe très peu d'éléments sur l'époque médiévale de la commune. Dès le début du XIV^e siècle, des seigneurs de la Celle se sont succédés. Les premières fortifications furent détruites par les Anglais.

2. Celles aux Temps Modernes :

Celles était située en Aquitaine et assujettie à la gabelle du Languedoc, la taxe sur le sel était moins importante que sur les territoires de *petite et grande gabelle*. L'Auvergne fut une province rédimée. En effet, elle était soumise aux lois du roi d'Angleterre, duc de Normandie, Henri II Plantagenêt par son mariage avec Aliénor d'Aquitaine.

Le Puy du Montoncel était la limite de ces trois territoires d'où l'importance de la contrebande du sel des *faux sauniers*.⁶

« *Les Bois Noirs bordés par la ville de Thiers et les gorges de la Durolle, sont un massif au relief important, le point culminant est le Puy de Montoncel à 1 287 mètres.* »

⁴ <http://www.archivesdepartementales.puydedome.fr/archives/recherche:transversale/n:156>

⁵ <http://amisdesboisnoirs.fr>

⁶ **Définition** : personnes qui faisaient de la contrebande du sel entre les différentes provinces de France et le vendait en fraude, sans payer la gabelle.
disponible sur : https://www.larousse.fr/archives/histoire_de_france/page/443

Séparés du massif originel par la vallée de la Durole, ils forment l'extrémité nord des Monts du Forez. »⁷ Ils abritèrent une population de travailleurs de la forêt (bucherons, sabotiers, fendeurs de bois, scieurs de long, charbonniers), solidaires et réfractaires aux lois et impôts du Royaume, qui facilitèrent ainsi le commerce des *faux sauniers*, dont le plus célèbre fut Louis Mandrin.

La gabelle⁸ sera à l'origine de la révolte contre la royauté, qui fera naître la Révolution en 1789.

❖ Voici quelques seigneurs de Celles :

✚ En 1451 : Antoine de Celles

✚ 1516 : Jacques et Antoine Celles, François de Puy de Dorat

✚ 1575 : Gabrielle du Puy de Celles et Gilbert de Besse de la Richardie

✚ 1615 : René du Puy de Celle, de Genestoux, Palerme

✚ 1666 : Hiéromie, comte de la Richardie, seigneur du Puy de Celles, Viscomtat

✚ 1716 à 1731 : trois fils chanoines, un fils chevalier de Malte

✚ 1789 : Seigneur Besse de la Richardie

❖ Les communautés familiales artisanales

✓ Origine et organisation

Le mode de vie communautaire a existé dans de nombreuses régions et, plus particulièrement, à Thiers (63) et la montagne environnante.

Ces *petites républiques* étaient gouvernées par un maître (mouistre) ou chef de communauté qui avait la charge de gérer les biens communs et indivis entre chacun des parsonniers, ainsi nommait-on les membres de la famille.

Le maître représentait sa communauté auprès des institutions civiles et religieuses, il gérait les achats et les ventes, mais au-delà d'une certaine somme définie en commun, il devait prendre l'avis de ses parents et associés. C'est lui qui organisait les mariages souvent conclus au sein même de la famille.

⁷ <https://www.parc-livradois-forez.org/le-livradois-forez/cartographie-et-paysages/paysages-du-parc/les-bois-noirs/>

⁸ **Définition** : impôt sur le sel, en vigueur en France sous l'Ancien Régime, disponible sur :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/gabelle/35732>

Le maître était secondé par des hommes de son choix et par la maîtresse (mouïstresse) qui avait la charge de la basse-cour et de l'éducation des enfants de la communauté.

En aucun cas, la maîtresse ne devait être la sœur ou la femme du maître afin de ne pas favoriser l'une ou l'autre branche de la famille.

La religion tenait une grande place dans le mode de vie de ces associations et la charité était érigée en règle de vie. Avoir un prêtre dans sa famille était un grand honneur et l'on voyait, parfois se créer de *vraies dynasties*, tels *les Valle*, curés de Vellore (63), d'oncle à neveu pendant près d'un siècle

Tout au long des XVIe et XVIIe siècles se sont créées de nombreuses communautés dont certaines ont duré plusieurs siècles, d'autres seulement quelques années.



caricature d'une mouïstresse
<https://www.delcmape.net>

3. Lorsque la Révolution éclata

« Les communes furent créées par une loi du 14 décembre 1789. Chaque commune, quelle que soit sa taille, est administrée par, d'une part, un conseil municipal et, d'autre part, par le maire et un ou plusieurs adjoints élus par le conseil municipal en son sein. »⁹

Celles comportait cent neuf villages et hameaux pour une population de 3.700 habitants. En 1794 la commune de Celles fut rattachée au district de Thiers (63). Le premier maire fut André Raffin.

Parmi les officiers municipaux et notables, nous retrouvons encore des noms de famille de nos jours, comme *Genet*, *Planche*, *Sannajust*, *Delaire*, *Vachais*, *Dozolme*, *Androdias*, *Beaujeu*, *Depis*, *Cornet*, *Fafournoux*, *Bouylay*, *Barnérias*, *Vallé*.

A l'an IX (1801) de la République, le Concordat du 15 juillet 1801¹⁰ avec l'Église a été signé, Mathieu Beaujeux, maire réuni le conseil municipal afin d'établir la liste et coût des réparations du clocher de l'église.

⁹ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/commune>

¹⁰ **Définition** : Il reconnaît que la religion catholique est celle de la grande majorité des Français (non pas celle de l'État). Il donne au Chef de l'État le droit de nommer les évêques, dont le nombre est réduit et auxquels le pape accorde l'institution canonique (les anciens évêques constitutionnels ou réfractaires doivent démissionner), disponible sur : <https://www.larousse.fr/encyclopédie/divers/concordat/35956>

A l'an XIII (1805), le conseil municipal décide que pour parvenir au recouvrement du coût des réparations (soit la somme de 3 747 livres), il sera prélevé sur tous les contribuables de la commune.

Monsieur le Préfet demande au conseil de délibérer sur le traitement du desservant¹¹ et du vicaire. Ce dernier décide de n'accorder aucun traitement au curé, payé par le gouvernement.

4. L'Époque Contemporaine :

a. L'école

- ✚ 1806 : prise en compte du salaire de l'instituteur primaire, n'a effectivement été obtenu qu'en 1832 !
- ✚ 1834 : le maire propose au conseil municipal la construction d'un édifice comprenant la maison commune, une salle de police, un logement pour l'instituteur, adopté à l'unanimité.
- ✚ 1876 : ouverture d'une école mixte au village des *Sarraix* pour desservir les villages de *Pradel*, *Pouy*, la *Pourdalière*, la *Grande Brugière*, *Mallaret*. Cette école est rendue nécessaire par l'absentéisme des enfants trop éloignés de l'école du bourg.
- ✚ 1879 : Décision de l'enseignement religieux d'ériger une école de garçons appelé école des frères sur le terrain de Monsieur Obstencias. Cette construction, l'aménagement et l'entretien des bâtiments, le traitement, les frères et l'aide aux jeunes orphelins seront financés par une collecte de timbres du monde entier. Cette dernière fut initiée par le Frère Alarin-Marie (1837-1911), né au village de la *Grande Brugière*, commune de Celles (1873 : première collecte de 2 francs, le départ est donné, 1885 : 40 millions de timbres couronnent 38 années de travail !).



École de filles
<https://www.delcampe.net>

¹¹ **Définition** : prêtre qui dessert une cure ou une chapelle, disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/desservant/24644>

b. La gare :

- ✚ 1871 : le conseil municipal demande à la compagnie de chemin de fer qu'une gare ou station soit établie à *Prenlat*, lieu stratégique entre les communes environnantes (Saint-Rémy, Celles, Arconsat, Viscomtat et Palladuc). Il fait valoir que ces communes peuvent produire par semaine, un tonnage de plus de 81 700 kg et fournir de plus de 700



Gare de Celles - <https://www.delcampe.net>

voyageurs (la population totale est de 15 000 habitants). La compagnie *Paris Lyon Marseille* est très réticente au vu des dépenses à consentir. Elle demande aux communes de prendre à leur charge un éventuel déficit.

- ✚ 1885 : l'emplacement de la halte est définitivement choisi à *Prenlat* (actuel lieu-dit de *gare de Celles*). Le conseil municipal s'est battu pendant de nombreuses années pour un projet finalement fort rentable pour la compagnie P.L.M.

c. La poste



Hôtel des postes - <https://www.delcampe.net>

- ✚ 1875 : le conseil municipal appuie la proposition de Monsieur le Maire pour accueillir un bureau de poste dans la commune. La commune fait un commerce considérable de coutellerie, de bois, elle a besoin de quantité de houille, fer, acier pour son industrie, d'où chaque jour une correspondance importante.

- ✚ 1887 : est nommé le premier receveur des postes de la commune.

d. La Grande Guerre

« une des 10 femmes titulaire de mention morte pour la France est celloise !

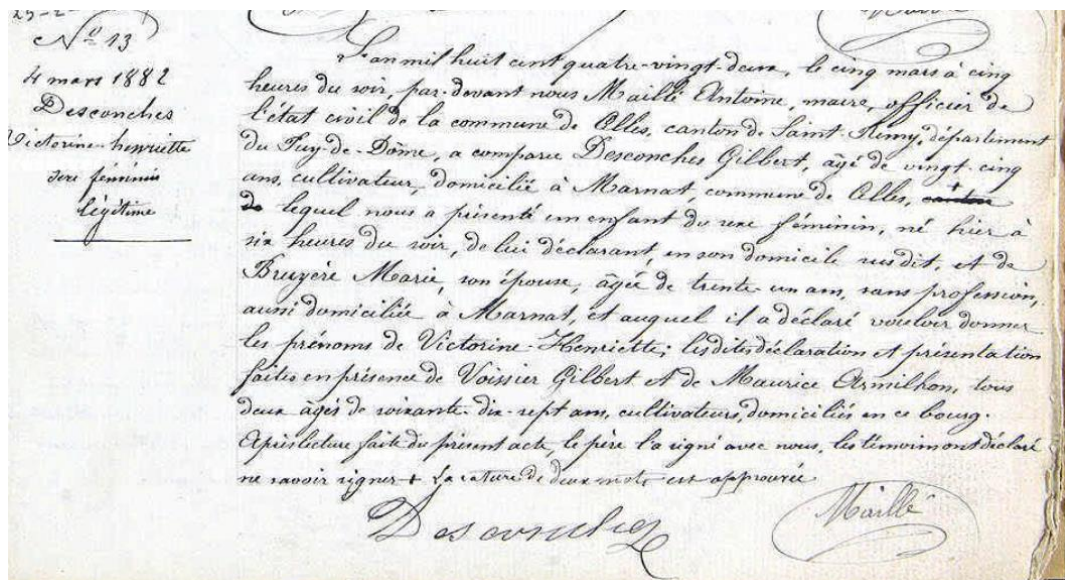
Victorine Deconche, infirmière militaire déclarée morte pour la France était originaire de Celles-sur-Durolle (Puy-de-Dôme). Suite à cette découverte, un siècle après elle va devenir l'une des seules femmes au nom inscrit sur un monument aux morts.

Il s'agit de Victorine Henriette Pauze, née Deconche, le 04 mars 1882. D'elle, on ne connaît pas grand-chose, concède Jean-François Faye. Tout juste le peu d'éléments inscrits sur son acte de naissance et sa fiche de Morte pour la France. A savoir qu'elle était infirmière militaire stagiaire, décédée de la grippe espagnole, le 11 octobre 1918, à 36 ans, à l'hôpital militaire Chaptal, à Paris. Son corps repose au cimetière militaire de Pantin (93). Elle était en service donc elle a sûrement été contaminée, analyse Jean-François Faye. Et elle était infirmière stagiaire, ce qui laisse à penser qu'elle était engagée depuis peu de temps.(...)

Au fil de leurs recherches, les historiens retrouvent même la trace de ses parents, agriculteurs au hameau de Marnat, à Celles. Pour le reste, mystère. Là on coince. On sait qu'elle était mariée avec un Pauze, ce qui pourrait être un nom d'Arconsat (commune située à quelques kilomètres), mais on n'a pas retrouvé la trace de ce mariage à Celles. »¹²

Acte de naissance de Victorine, Henriette Desconches - 04 mars 1882

Celles-sur-Durolle



6 E 66 46

¹² Extraits de l'article de la Montagne du date du 13 juillet 2014, disponible sur : https://www.google.com/amp/s/www.la.montagne.fr/amp/thiers-63300/actualités/l-une-des-10-femmes-titulaire-de-la-mention-morte-pour-la-france-est-auvergnate_11079281/

➤ **Transcription :**

« N° 13 - 4 mars 1882

Desconches Victorine Henriette - Sexe féminin - légitime

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le cinq mars à cinq heures du soir, par devant nous Maillé Antoine, maire, officier de l'état civil de la commune de Celles, canton de Saint-Rémy, département du Puy-de-Dôme, a comparu Desconches Gilbert, âgé de vingt-cinq ans, cultivateur, domicilié à Marnat, commune de Celles, ~~canton de~~⁺ lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier à six heures du soir, de lui déclarant, en son domicile susdit, et de Bruyère Marie, son épouse, âgée de trente-un ans, sans profession, aussi domiciliée à Marnat, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Victorine-Henriette ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Voissier Gilbert et de Maurice Armilhon, tous deux âgés de soixante-dix-sept-ans, cultivateurs, domiciliés en ce bourg. Après lecture faite du présent acte, le père l'a signé avec nous, les témoins ont déclaré ne savoir signer. +La rature de deux mots est approuvée.

Desconches

Maillé »

Acte de décès de Victorine, Henriette Desconches - 11 octobre 1918

Paris VIII

*Desconche 2244
fe Pauze*

*Le onze octobre, mil neuf cent dix huit, trois heures du soir, est
décédée, à l'Hôpital temporaire "Chaptal", Victoria, Henriette Desconche,
née à Celles (Puy-de-Dôme), âgée de trente six ans, infirmière mi-
litaire française, domiciliée rue de Mauvoisin 2 à Paris; fille de
Gilbert Desconche, décédé, et de Marie Bruyère, sa mère,
rentière à Gransat (Puy-de-Dôme), épouse de Jean Jacques Pauze,
la dite Victorine, Henriette Desconche, "morte pour la France".
Passé le onze octobre, mil neuf cent dix huit, trois
heures du soir, sur la déclaration de Claude Chomier,
trente huit ans, infirmier à "Chaptal", et de Maurice Lefebvre,
vingt quatre ans, employé, rue d'Anjou 11 qui, lecture faite
ont signé avec nous: Philippe Marchal, Maire
du huitième arrondissement de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur*

*Bertrand 2208
Chomier Lefebvre
Marchal*

8 D 166

➤ Transcription

« Déconche – f[emm]e Pauze

2294 – Le onze octobre mil neuf cent dix-huit, trois heures du soir est décédée à l'hôpital militaire Chaptal, Victorine, Henriette Déconche née à Celles (Pas-de Calais), âgée de trente-six ans, infirmière militaire stagiaire, domiciliée rue de Mouzaïa 2 à Paris ; fille de de Gilbert Déconche, décédé, et de Marie Bruyère, sa veuve, rentière à Arconsat (Puy-de-Dôme), épouse de de Jean, Jacques Pauze, la dite Victorine, Henriette Déconche « Morte pour la France ». Dressé le douze octobre mil neuf cent dix-huit, trois heures du soir, sur la déclaration de Claude Chomier, trente-huit ans, infirmier à Chaptal, et de Maurice Lefebvre, vingt-quatre ans, employé, rue d'Anjou 11 qui lecture faite ont signé avec nous, Philippe Maréchal, maire du huitième arrondissement de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur .

C.Chomier

Lefebvre

signé illisible »

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom *Mme Pauze née*
Prénoms *Déconche Victorine Henriette*
Grade *Infirmière militaire stagiaire*
Corps *détachée à l'hôpital Chaptal*

N° au Corps. — Cl.
Matricule. } au Recrutement.

Mort pour la France le *11 Octobre 1918*
à *l'hôpital Central du Collège Chaptal*
à Paris

Genre de mort
grippe néphrite pneumonique

Né le *4 Mars 1882*
à *Celles*, Département *Puy de Dôme*

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N° }

Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le
à

N° du registre d'état civil

176-708-J, 36200-33, (2643)

Cette partie n'est pas à remplir pour le Corps.

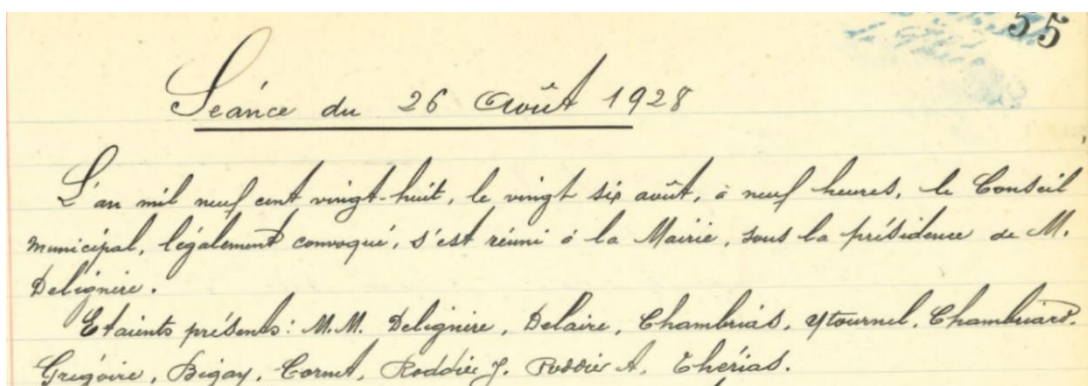
fiche de Victorine Pauze, née Deconche

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

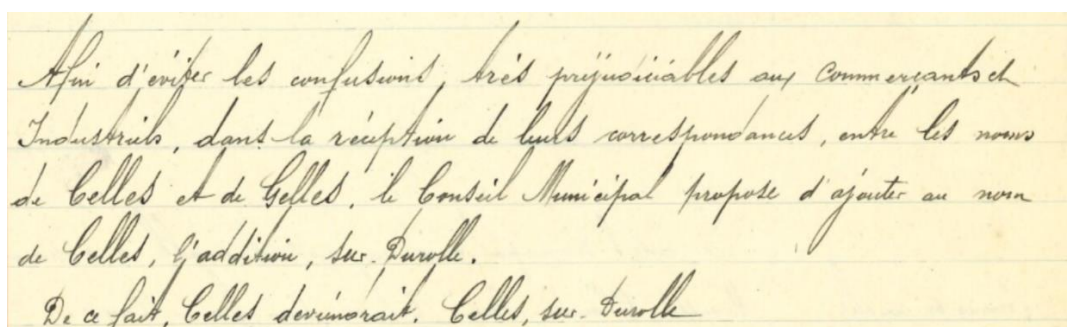
D'après la fiche de *mémoire des hommes*, « Madame Pauze, née Victorine, Henriette Deconche était infirmière militaire stagiaire, détachée à l'hôpital Chaptal, est décédée Morte pour la France, le 11 octobre 1918 des suites d'une grippe néphrite pneumonique. »

d. Nouveau nom de la commune

Le 26 août 1928 est voté en conseil municipal la nouvelle appellation de la commune :



[...]



Extrait de délibération du Conseil Municipal de Celles-sur-Durolle en date du 26/08/1928
archives familiales

➤ Transcription :

« Séance du 26 août 1928

L'an mil neuf cent vingt-huit, le vingt-six août, à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Delignière.

Etaients présents : M.M. Delignière, Delaire, Chambrias, Ytournel, Chambriard, Grégoire, Bigay, Cornet, Roddier J., Roddier A., Thérias.

[...]

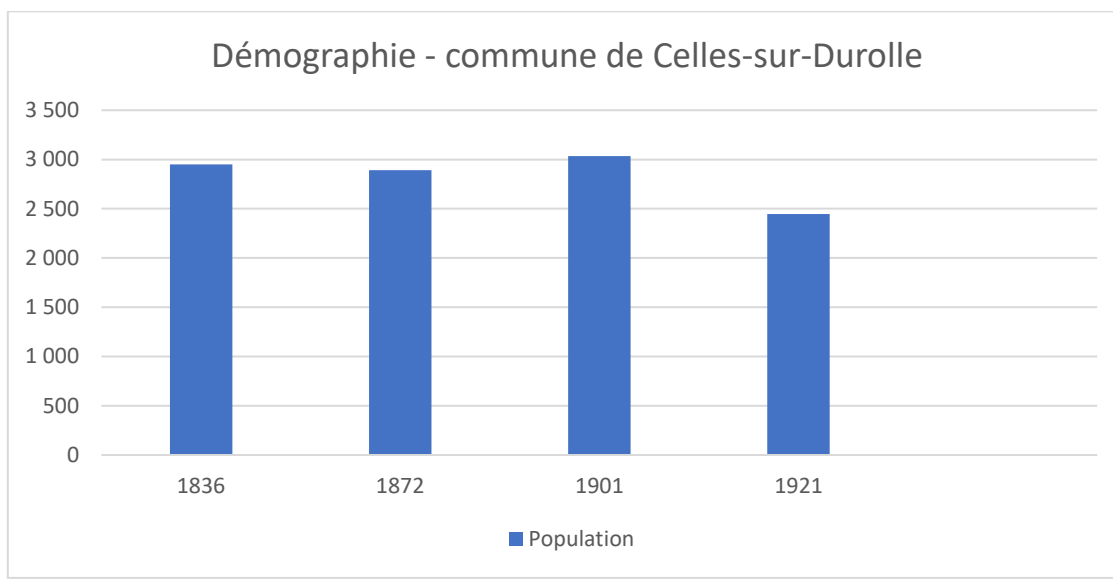
Afin d'éviter les confusions très préjudiciables aux commerçants et Industriels, dans la réception de leurs correspondances, entre les noms de Celles et de Gelles, le Conseil Municipal propose d'ajouter au nom de Celles, l'addition, sur Durolle.

De ce fait, Celles deviendrait, Celles, sur-Durolle. »

5. Démographie

D'après les registres de recensement de la commune :

- En 1833, le lieu-dit de *Viscomtat*, devient une commune ;
- En 1836, Celles comptait 2 949 habitants et en 1872, 2893 habitants ;
- 1901, il était recensé 3 034 âmes ;
- 2 447 habitants occupaient la commune en 1921.



De 1836 à 1901, la population reste stable. Cependant, je note une baisse significative (de plus de 20%) en 1921. J'émet l'hypothèse des conséquences du conflit de 1914/1918 et la question de *l'exode rural*.

6. Héraldique :

La commune ne dispose pas de blason. Madame Christiane RAYNAUD, professeure d'Histoire Médiévale, chargée d'enseignement d'héraldique et sigillographie à l'université de Nîmes m'indique « *que la commune a échappé à l'obligation faite au début du XIXème siècle, à toutes les communes de créer un blason, obligation fiscale.* »

II. LES GÉNÉALOGIES

Sauf indication contraire, tous les événements se sont déroulés sur la commune de Celles-sur-Durolle, au village de chez Choux.

Le village de *chez Choux* est situé à six kilomètres du bourg de Celles. Isolé de la route nationale, il est bordé par des bois.



Lieudit *chez Choux*-archives familiales

A. Généalogie du couple central

+ Anthroponymie : une cabane en noisetier

- Origine et étymologie du nom Chabanne

« *Chabanne est un nom de famille, forme régionale Auvergne, Limousin de cabane, issu du latin capanna qui signifie cabane. Il désigne l'habitant d'une cabane aussi de petites localités formées autour d'une cabane.* »¹³

- Le patronyme Voissier

« *Porté dans le Puy-de-Dôme, désigne celui qui habite un lieu-dit (la,les) Voissière.s ou en est originaire. Le toponyme a le sens de bois de noisetiers.* »¹⁴

¹³ <https://www.filae.com/nom-de-famille/CHABANNE.html>

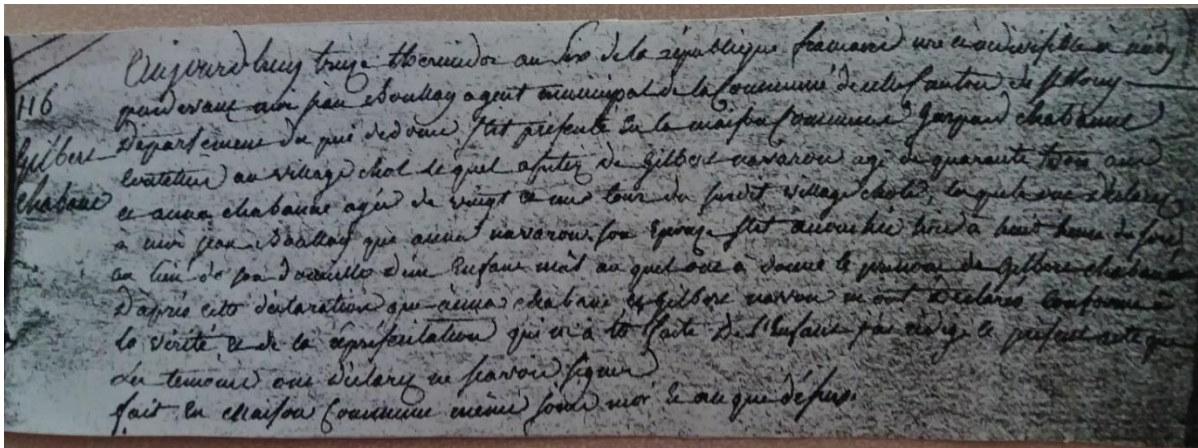
¹⁴ <https://www.filae.com/nom-de-famille/VOISSIER.html>

Gilbert Chabanne

Né le 30 juillet 1798, il était fils de Gaspard, né le 18 avril 1754, et décédé le 08 décembre 1839, coutelier et forgeron en ciseaux, et d'Anne Navarron, née le 05 novembre 1760, et décédée le 10 octobre 1833.

Le couple s'unit le 14 mai 1782.

Acte de naissance de Gilbert Chabanne - 13 thermidor an VI (30/07/1798)



6 E 66 9

➤ Transcription :

« 116- Gilbert Chabane

Aujourd'hui treize thermidor an six de la République française unie et indivisible, à midy par devant moi, Jean Boullay, agent municipal de la commune de Celles, canton de S[aint]-Rémy, département du Pui-de-Dôme s'est présenté en la maison commune, Gaspard Chabanne, coutellier au village Choux, lequel assister de Gilbert Navarron âgé de quarante-trois ans et Anne Chabanne âgée de vingt et un an tous du susdit village Choux, laquelle eue déclarée à moi Jean Boullay que Anne Navarron, son épouse s'est accouchée hier à trois heures du soir au lieu de son domicile d'un enfant mâl[e] auquel ont a donné le prénom de Gilbert Chabane, d'après cette déclaration que Anne Chabane et Gilbert Navarron m'ont déclaré conforme à la vérité et de la représentation qui en a été faite de l'enfant. J'ai rédigé le présent acte que les témoins ont déclaré ne scavoir signer. Fait en maison commune même jour, moi et an que dessus ».

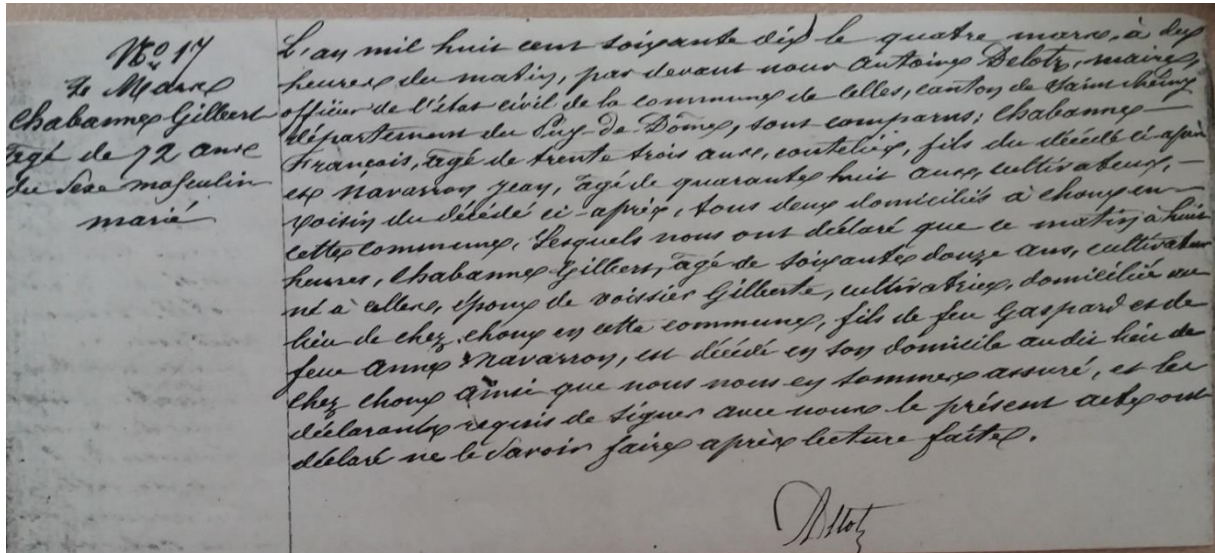
Concernant son acte de baptême de l'an VI : l'archiviste m'indique « *que les sacrements religieux n'étaient officiellement pas autorisés pendant la période révolutionnaire.* »

Il décéda le 4 mars 1870, chez Choux, dans sa soixante-douzième année.

L'acte de décès indique qu'il exerçait le métier de cultivateur.

Son fils unique, témoin, exerçait celui de coutelier.

Acte de décès de Gilbert Chabanne - 04 mars 1870



6 E 66 48

➤ Transcription :

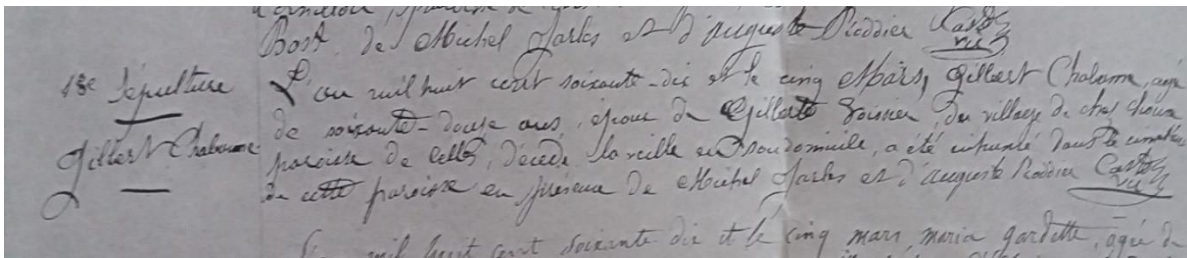
« N° 17 - 4 mars
Chabanne Gilbert - âgé de 72 ans
du sexe masculin - marié

L'an mil huit cent soixante-dix, le quatre mars à dix heures du matin, par devant nous, Antoine Delotz, maire, officier de l'état civil de la commune de Celles, canton de Saint-Rémy, département du Puy-de-Dôme sont comparus : Chabanne François âgé de trente-trois ans, coutelier, fils du décédé ci-après et Navarron Jean, âgé de quarante-huit ans, cultivateur, voisin du décédé ci-après, tous deux domiciliés à Choux en cette commune. Lesquels nous ont déclaré que ce matin à huit heures, Chabanne Gilbert, âgé de soixante-douze ans, cultivateur, né à Celles, époux de Voissier Gilberte, cultivatrice, domiciliée au lieu de chez Choux en cette commune, fils de feu Gaspard et de feu Anne Navarron, est décédé en son domicile audit lieu de chez Choux ainsi que nous nous en sommes assuré, et les déclarants requis de signer avec nous le présent acte ont déclaré ne le savoir faire après lecture faite.

Delotz »

Ses obsèques furent célébrées le 05 mars 1870

Acte de sépulture de Gilbert Chabanne - 05 mars 1870



33 J 147

➤ Transcription :

« 18[i]è[me] sépulture
Gilbert Chabanne

L'an mil huit cent soixante-dix et le cinq mars, Gilbert Chabanne, âgé de soixante-douze ans, époux de Gilberte Voissier du village de chez Choux, paroisse de Celles, décédé la veille en son domicile, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse en présence de Michel Ojardias et d'Auguste Roddier.

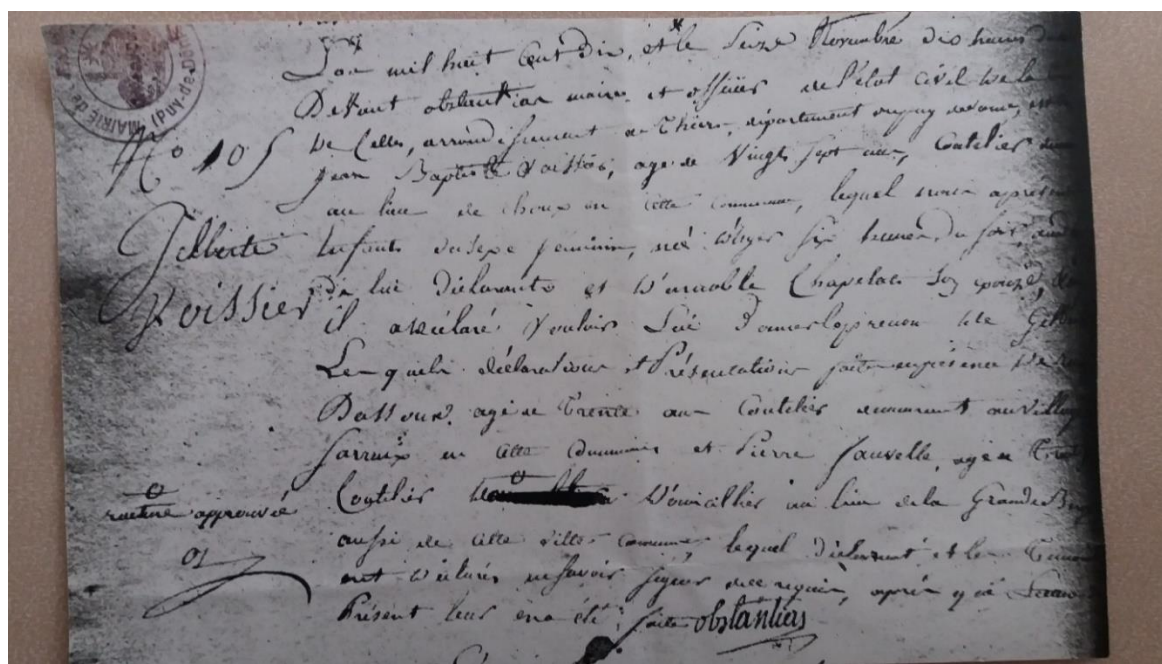
signé illisible »

✚ Gilberte Voissier

Née le 15 novembre 1810 également au village de *chez Choux*, elle était fille de Jean Baptiste, coutelier, né le 30 octobre 1782 et décédé le 3 décembre 1853, et d'Amable Chapelat, née le 02 janvier 1792 et décédée le 14 octobre 1846.

Le couple s'était uni le 08 septembre 1809.

Acte de naissance de Gilberte Voissier – 15 novembre 1810



6 E 66 11

► Transcription :

« N°105 – Gilberte Voissier

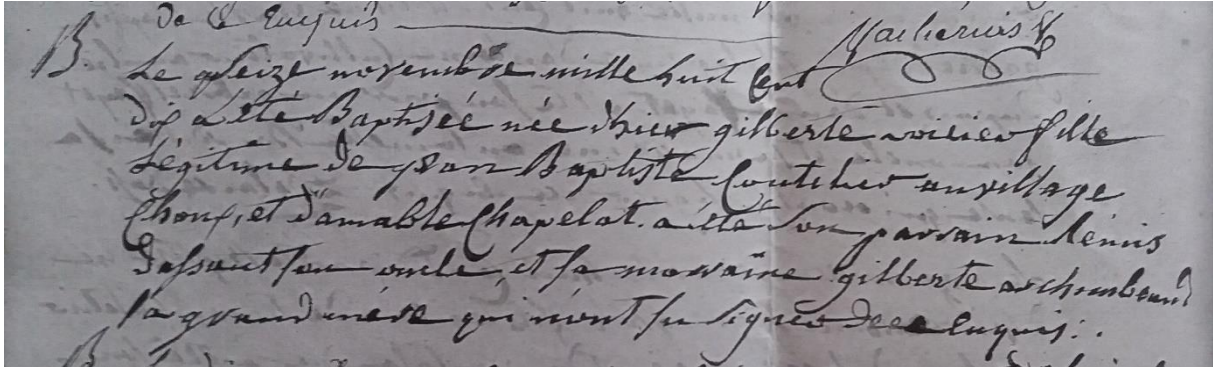
L'an mil huit cent dix et le seize novembre, dix heures du matin, devant nous Obstantias, maire et officier de la commune de Celles, arrondissement de Thiers, département du Puy-de-Dôme est comparu Jean Baptiste Voissier, âgé de vingt-sept ans, coutelier demeurant au lieu de Choux en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, née d'hyer six heures du soir audit lieu de lui déclarant et d'Amable Chapelat son épouse auquel il a déclaré vouloir lui donner le prénom de Gilberte. Laquelle déclaration et présentation faite en présence de Rémy Dassaux âgé de trente ans coutelier demeurant au village des Sarraix en cette commune et de Pierre Fauvelle âgé de trente-six ans coutelier domicilié au lieu de la Grande Bergère aussi de cette ville comme lequel déclarant et les témoins ont déclaré ne savoir signer de ce requis, après que lecture du présent leur en a été faite.

Obstantias »

Elle fut baptisée le 16 novembre, le lendemain de sa naissance.

Le parrain fut son oncle, Dennis Dassaut, la marraine, sa grand-mère maternelle, Gilberte Archimbaud.

Acte de baptême de Gilberte Voissier – 16 novembre 1810



33 J 145

Transcription :

« B[aptême]

Le seize novembre mille huit cent dix a été baptisée, née d'hier, Gilberte Voissier fille légitime de Jean Baptiste, coutelier au village de Choux et d'Amable Chapelat. A été son parrain, Denis Dassaut, son oncle et sa marraine, Gilberte Archimbaud, sa grand-mère qui n'ont su signer de ce enquis.

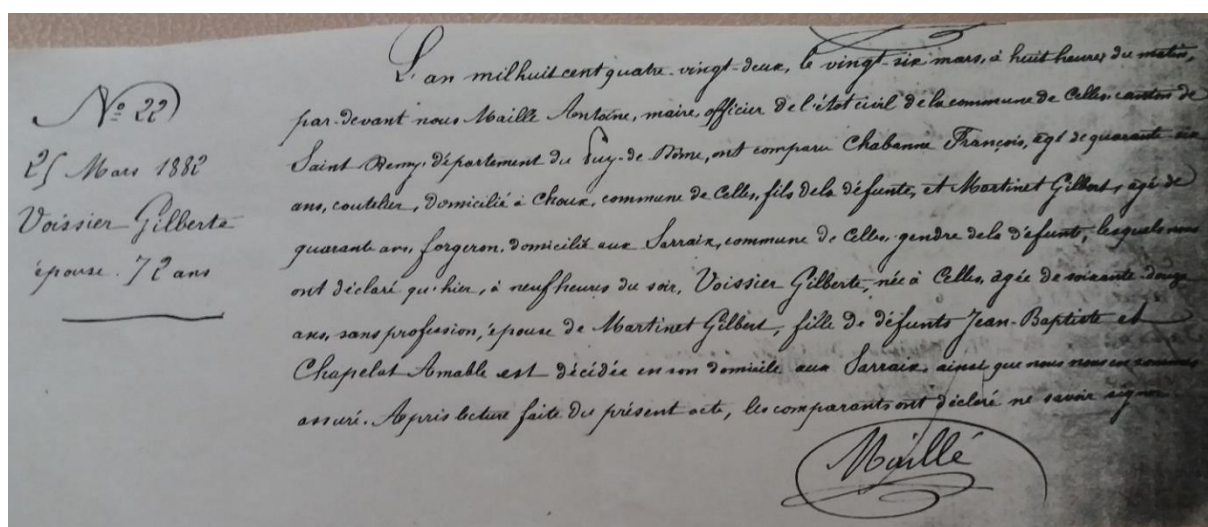
Delaire »

Elle décéda le 25 mars 1882, au lieudit *les Sarraix*, à l'âge de 72 ans.

Veuve de *son premier Gilbert* le 04 mars 1870, elle épousa, le 09 mars 1871, en secondes noces, Gilbert Martinet, forgeron. Elle était âgée de 60 ans, lui, 70.

Son second époux n'était autre que l'oncle de son gendre, également nommé Gilbert Martinet ! (voir page 40).

Acte de décès de Gilberte Voissier – 25 mars 1882



6 E 66 48

➤ Transcription :

« N° 22 - 25 mars 1882

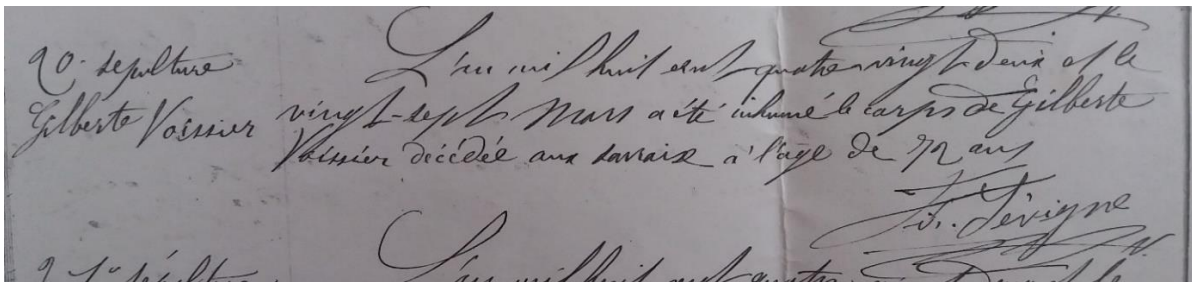
Voissier Gilberte - épouse - 72 ans

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le vingt-six mars à huit heures du matin, par devant nous, Maille Antoine, maire, officier de l'état civil de la commune de Celles, canton de Saint-Rémy, département du Puy-de-Dôme, ont comparu Chabanne François, âgé de quarante-six ans, coutelier, domicilié à Choux, commune de Celles, fils de la défunte, et Martinet Gilbert, âgé de quarante ans, forgeron, domicilié aux Sarraix, commune de Celles, gendre de la défunte, lesquels nous ont déclaré qu'hier à neuf heures du soir, Voissier Gilberte, née à Celles, âgée de soixante-douze ans, sans profession, épouse de Martinet Gilbert, fille de défunts Jean-Baptiste et Chapelat Amable est décédée en son domicile, aux Sarraix, ainsi que nous nous en sommes assuré. Après lecture faite du présent acte, les comparants ont déclaré ne savoir signer.

Maille »

Ses obsèques furent célébrées le 27 mars 1882.

Acte de sépulture de Gilberte Voissier – 27 mars 1882



33 J 147

➤ Transcription :

« 20 - sépulture
Gilberte Voissier

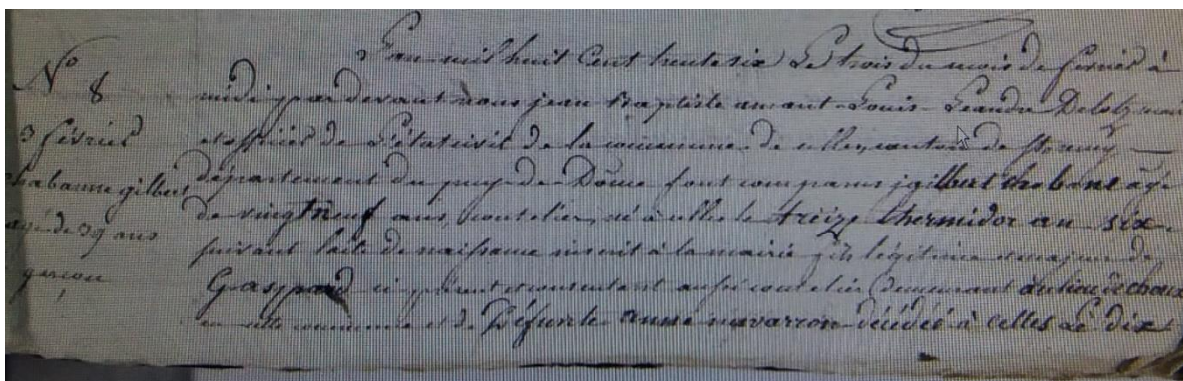
L'an mil huit cent quatre-vingt-deux et le vingt-sept mars a été inhumé le corps de Gilberte Voissier, décédée aux Sarraix, à l'âge de 72 ans.

F. Lévigne »

✚ Mariage, contrat et quittance

Le couple se maria le 03 février 1836. Gilbert exerçait la profession de coutelier, Gilberte, celle de fileuse. Ils habitaient tous les deux au même village.

Acte de mariage de Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier-03 février 1836



et
voisinet gilberte
âgée de 26 ans
fille

octobre mil huit cent trente trois suivant l'acte de décès au si inscrit à la
mairie le dit gilbert chabane demeurant au si au lieu des houes en
commun et gilberte voisinet âgée de vingt six ans fille née à Celles le
quinze novembre mil huit cent dix suivant l'acte de naissance inscrit à la
mairie fille légitime et majeure de jean baptiste ci présent et coauteur
et de amable chapelat coauteur du si ci présent et consentante demeurant
au lieu des houes en cette dite commune lesquels nous ont requis de procéder
à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites
devant la municipalité par le dit chabane en vertu de la première le vingt
quatre du mois de janvier de l'an mil huit cent trente trois à dix heures du matin
et la seconde le trente un du dit mois de janvier de l'an mil huit cent trente trois
à dix heures du matin. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été
signifiée, faisant droit à leur requête après avoir fait lecture de toutes
les pièces ci dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil
intitulé du mariage avons demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu
separément et affirmativement de leur bon et libre vouloir de la foi que
gilbert chabane et gilberte voisinet sont unis par le mariage en quoi
avons de si acte en cette maison commune

separément et affirmativement de leur bon et libre vouloir de la foi que
gilbert chabane et gilberte voisinet sont unis par le mariage en quoi
avons de si acte en cette maison commune en présence de
andré dias âgé de vingt six ans coutelier, de Claude andré dias âgé de six ans
un ans célibataire coauteur demeurant à la petite brugière en cette commune
de guillaume guet âgé de quarante quatre ans garde champêtre et de jean
boullet âgé de quarante six ans charpentier demeurant tous deux au lieu
des houes lesquels après qu'il leur en a été fait lecture ont déclaré en
recevoir signés ainsi que le futur et les autres présents excepté l'époux, et les dits
guillaume guet et jean boullet deux témoins qui ont signé avec nous
chabane Boullet Guet
L'an mil huit cent trente trois le 22

➤ **Transcription :**

« N°8 - 3 février

Chabanne Gilbert, âgé de 39 ans, garçon et Voissier Gilberte, âgée de 26 ans, fille

L'an mil huit cent trente-six, le trois du mois de février à midi, par devant nous, Jean, Baptiste, Amant, Louis, Léandre Delotz, maire et officier de l'état civil de la commune de Celles, canton de S[ain]t-Rémy, département du Puy-de-Dôme, sont comparus Gilbert Chabane, âgé de vingt-neuf ans, coutelier, né à Celles le treize thermidor an six suivant l'acte de naissance inscrit à la mairie, fils légitime majeur de Gaspard ci-présent et consentant, aussi coutelier demeurant au lieu de Choux en cette commune et de défunte Anne Navarron, décédée à Celles le dix octobre mil huit cent trente-trois suivant l'acte de décès aussi inscrit à la mairie, le dit Gilbert Chabanne demeurant aussi au lieu de Choux en cette commune. Et Gilberte Voissier âgée de vingt-six ans, fileuse, née à Celles le quinze novembre mil huit cent dix, suivant l'acte de naissance inscrit à la mairie, fille légitime et majeure de Jean Baptiste ci-présent et consentant et d'Amable Chapelat, couteliers aussi ci-présente et consentante, demeurant au lieu de Choux en cette dite commune. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, savoir la première, le vingt-quatre du mois de janvier de l'an mil huit cent trente-six, à dix heures du matin et la seconde, le trente un du dit mois de janvier de l'an mil huit cent trente-six, à dix heures du matin. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifié faisant droit à leur réquisition, après avoir fait lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de la loi que Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte en cette maison commune, en présence de Benoît Androdias, âgé de vingt-neuf ans, coutelier, de Claude Androdias, âgé de soixante un-ans, cultivateur métayer demeurant à la Petite Brugière, en cette commune, de Guillaume Genet, âgé de quarante-quatre, garde champêtre et de Jean Boulet, âgé de quarante-six ans, charpentier demeurant tous deux au bourg de Celles. Lesquels après qu'il leur en a été aussi donné lecture ont déclaré ne savoir signer, ainsi que l'épouse et les autres parens, excepté l'époux et lesdits Guillaume Genet et Jean Boulet, deux des témoins qui ont signé avec nous.

Chabanne Boulet Genet Delotz »

L'acte de mariage n'indique pas de contrat. Cependant, lorsque j'ai accédé aux registres de l'enregistrement (série 3 Q), concernant Gilbert Chabanne, j'ai ainsi pu observer qu'il en existait un. Il fut dressé en date du 24 janvier 1836, par Maître Delotz, notaire à Celles-sur-Durolle.



Par conséquent, j'ai consulté les registres de Maître Delotz, seul notaire de la commune.

Contrat de mariage de Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier-24 janvier 1836

N^o 15.
Narvaux
entre
Gilbert Chabanne
et
Gilberte Voissier
le 24 Janvier 1836
N. 16.
Voir une quittance
n^o 2 au 18 1837
au profit de son
de la femme Chabanne

24 Janvier 1836

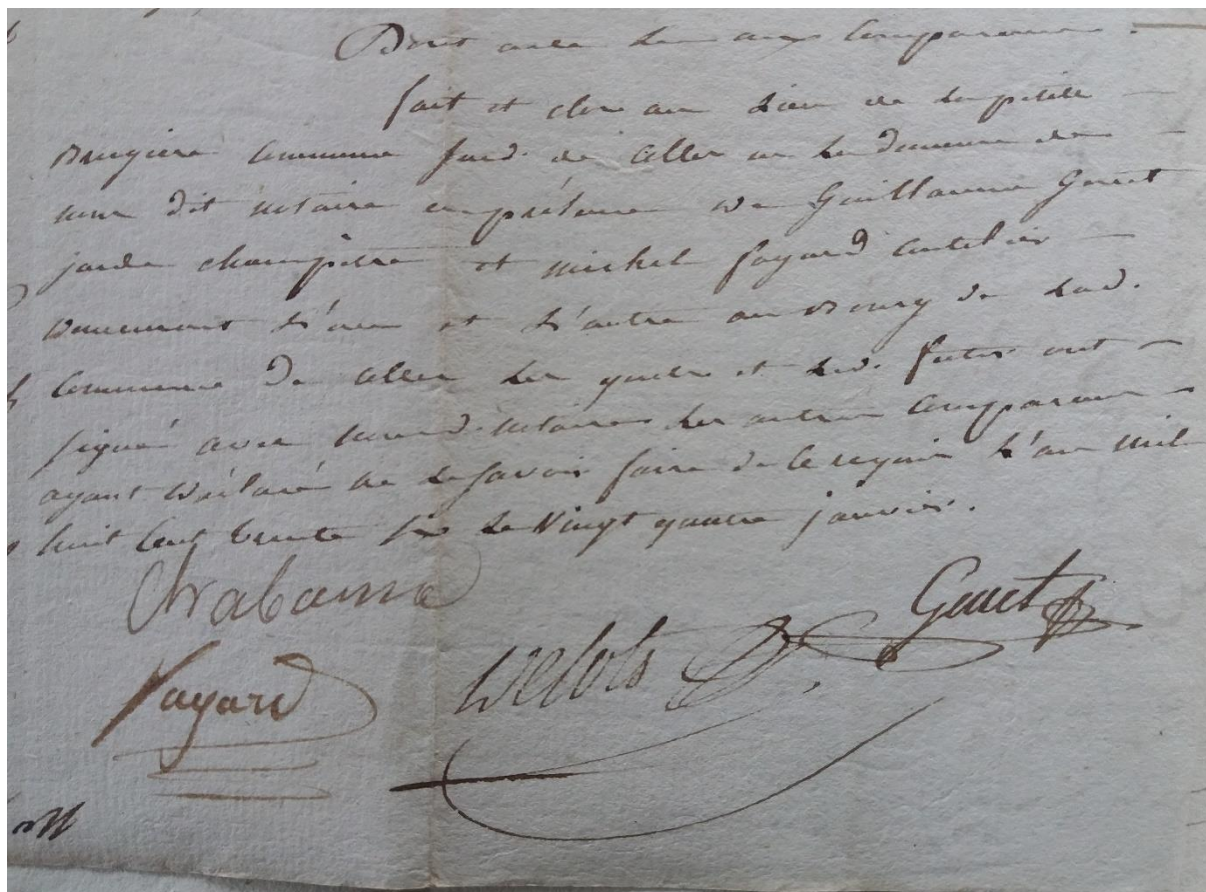
Pardevant nous Delotz notaire à la résidence de
Aller, Canton de St. Beauz, arrondissement de Chiers, département de
Luxembourg Souffigui et Supérieur des Communes ci après nommées
ont comparu
Gilbert Chabanne fils majeur de Gaspard et de
Défunte Anne Narvaux, Contables demeurant au lieu de chez choux
Commune de Aller.
Jean Baptiste Voissier Contable, amable chapelain
sa femme de lui autorisée, et de l'agrement et pour l'autorisation de
l'un et de l'autre Gilberte Voissier leur fille majeure, fille
demeurant avec eux au lieu de chez choux commune de Aller
Lesd. Gilbert Chabanne et lesd. Gilberte Voissier
ont déclaré par le mariage dont la célébration
aura incontinent lieu après ce présent acte les
parties qui pourraient s'y opposer les conventions qui
faissent ont été en conséquence arrêtées.



Art. 1. Le père & mère de la future lui substituent
 le moins par testamentaire.
 Art. 2. Le père & mère de la future lui substituent
 au testamentaire un bien dit & hérité de pleine garnie
 de leur bien, une substitution en testamentaire, une
 somme de grande ordinaire et une armoire en testamentaire
 sur des à deux ordinaire garnie de son bien &
 ferme la quelle renferme les herbes et légumes
 d'elle future au testamentaire par testamentaire ou par
 future par le fait fait de l'assignation de
 par testamentaire, d'acte qui la testamentaire en vendra
 de son part testamentaire à lad. future & de charge
 au testamentaire. sans qu'il en soit d'acte d'acte.

Art 3. Le testamentaire et de lad. future en valeur de
 son bien garnie pour elle substitution de son part par
 de lad. future et de lad. substitution de son part
 testamentaire de lad. future en son bien. représentant de
 testamentaire avec son engagement ou avec son testamentaire
 Art. 4. Le père & mère de lad. future lui
 substituent de plus en son défendeur de lad. substitution de son
 bien toute imputable par le chef testamentaire laquelle
 de lad. substitution s'oblige solidairement de son part & part.
 et par elle lad. future dans deux ans à compter d'aujourd'hui
 son intérêt pendant la durée de son intérêt à défaut
 de paiement de son intérêt l'un ou l'autre de lad. substitution
 sans retour.

Art. 5. en outre aux substitutions de son
 père & mère lad. future par y rendre son part testamentaire
 par son bien les appointes à la suite de lad. substitution
 laquelle avec son chef de lad. substitution ou de lad. substitution



5 E 83 24

➤ **Transcription :**

« N°45

*Mariage entre Gilbert Chabanne & Gilberte Voissier
du 24 janvier 1836*

N°14 f

*Voir une quittance du 2 Mai 1847
au profit des frères de la femme Chabanne*

24 janvier 1836

Par devant nous Delotz, notaire à la résidence de Celles, canton de Saint-Rémy, arrondissement de Thiers, département du Puy de Dôme, soussigné et en présence des témoins ci-après nommés, ont comparu, Gilbert Chabanne, fils majeur de Gaspard et de défunte Anne Navarron, coutelier demeurant au lieu de Chez Choux commune de Celles.

Jean Baptiste Voissier, aussi coutelier, Amable Chapelat, sa femme de lui autorisée et de l'agrément et sous l'autorisation de l'un et de l'autre, Gilberte Voissier, leur fille majeure, fileuse, demeurant avec eux aud[it] lieu de Chez Choux, commune de Celles.

Led[it] Gilbert Chabanne et lad[ite] Gilberte Voissier désirant s'unir par le mariage dont la célébration aura incessamment lieu, a (?) entre les parties qui pourroit s'y refuser les conventions qui suivent ont été en conséquence arrêtées.

Art[icle] 1 : Les futurs conjoints (?)

Se marier sans communauté

Art[icle] 2 : Les père e[t] mère de la future lui constituant un trousseau, composé d'un lit e[t] chevet de plumes garnies de leurs (?), avec couverture de catalogne, une nappe de grandeur ordinaire et une armoire en menuiserie, bien sûr à deux batancs garnie de ses (peintures (?) e[t] serrures, laquelle renfermera les hardes et linges à elle, valeur à trousseau sera (?) laissé au pouvoir du futur par le fait seul de l'accomplissement du présent mariage, l'acte qui le constatera en vaudra (?) sa part reconnaissance à lad[ite] future et décharge aux constituans sans qu'il a fait besoin d'autre.

Art[icle] 3 : Le trousseau est déclaré à valeur de cent cinquante francs, cette évaluation a été faite par l'oncle aud[it] futur et à la dissolution dud[it] présent mariage, lad[ite] future. (?)

Reprend (?) led[it] trousseau avec son (?) et avec son amélioration.

Art[icle] 4 : Lesd[its] père e[t] mère de lad[ite] future lui constituant de plus la (?) dot la somme de cent trente-cinq francs toute imputable sur le chef maternel, laquelle les constituans s'obligent solidairement lui payer et porter et pour elle aud[it] futur (?) deux ans à compter d'aujourd'hui, sans intérêt pendant ce tems (?), mais après à défaut de paiement led[it] intérêt courra au taux de la loi sans retenue.

Art[icle] 5 : En venant aux successions de ses père e[t] mère, lad[ite] future pour y prendre sa part héréditaire sera tenue de rapporter à la masse (?) de chaume (?), ce qu'elle aura reçu de chef du défunt à elle y prendre moins ce qui sera à son choix.

Art[icle] 6 : Lesd[its] père e[t] mère de lad[ite] future se réservant chacun le retour des constitutions qu'ils ont faite à cette dernière et lorsque celle-ci

Ou ceux-ci sans postérité

Art[icle] 7 : Lad[ite] future se constitue pour lui être (?) tous les biens qui lui appartaient présentement et ceux qui pourront lui arriver pendant son mariage.

Led[it] futur devra lui passer reconnaissance de toute somme et de tous objets substitués qu'il pourra recevoir d'elle ou à cause d'elle.

Art[icle] 8 : La dite future donnent au survivant d'eux, l'usufruit sans bail de caution au sens les biens au général qui demeurent au décès du premier déclarant, sauf la rédaction à moitié si au moment de l'événement il y'a des enfants ou des descendants d'eux vivant de leur (?)

Art[icle] 9 : Si celui desd[its] futurs qui profitent de cette donation vient à convoler à des secondes noces, alors il demeurera privé de l'usufruit qui en fait l'objet autant, cependant qu'il y'aura des enfants ou des descendants d'eux vivant dud[it] présent mariage lorsque led[it] convol arrivera.

Art[icle] 10 : La réserve stipulée à l'article six ne portera aucun préjudice à la donation ou usufruit qui fait l'objet de l'article au dont acte lu aux comparants.

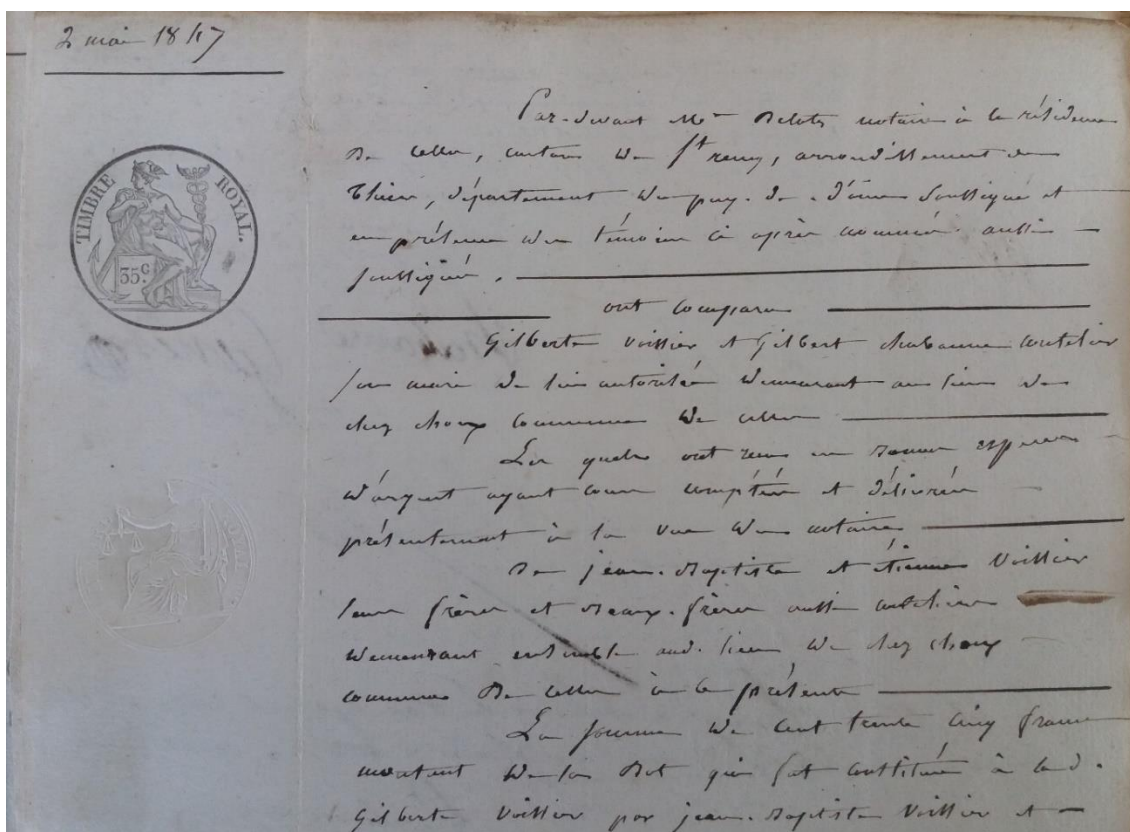
Fait et du au lieu de la Petite Brugière commune (?) de Celles, en la demeure de nous dit notaire en présence de Guillaume Gonet, garde champêtre et Michel Fayard, coutelier demeurant l'un et l'autre au bourg de lad[ite] commune de Celles, lesquels et led[it] futur ont signé (?) notaire, les autres comparans, ayant déclaré ne le savoir-faire de requis l'an mil huit cent trente-six le vingt-quatre janvier.

Chabanne Fayard Delots Gonet »

Il est indiqué sur le contrat de mariage, une quittance en date du 02 janvier 1847.

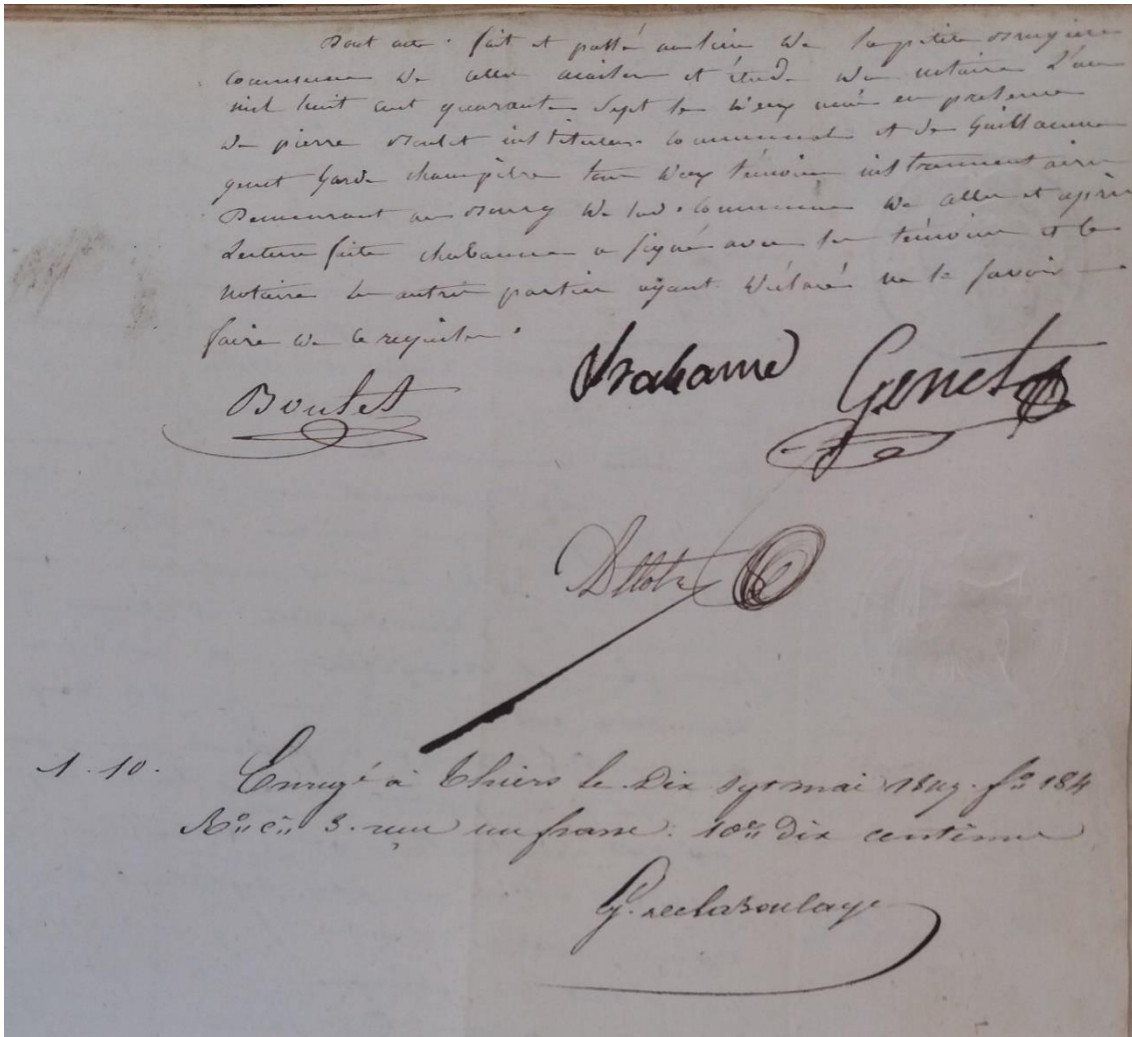
La quittance « est l'écrit par lequel un créancier déclare qu'il a perçu de son débiteur une somme d'argent, en paiement de tout ou partie de la dette, dont ce dernier était redevable. »¹⁵

Quittance-02 mai 1847



¹⁵ <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/quittance.php>

Gilbert Villier par Jean Baptiste Villier et
deux autres amables docteurs seigneur et vices furent
par contrat de mariage avec lad. Gilbert de la Cour
père devant Me. Lelet, procureur immédiat de
notaire devant ce procureur de la Cour le vingt
quatre janvier mil huit cent trente six enregistré.
Lad. Gilbert de la Cour a déclaré que
lad. Jean Baptiste et Étienne Villier seigneur père
lui ont payé et payent continuellement le intérêt de
lad. somme, depuis le vingt janvier mil huit cent
trente huit époque où ils ont payé leur dernière
-journée. De tout quoi lesd. de la Cour ont quitté
et déchargé solidairement lad. Jean Baptiste et
Étienne Villier leur père et seigneur père et les
ont subrogés au même en tous lieux droit et place
aux effets résultant de leur contrat de mariage pour
obtenir le remboursement de lad. somme et ont payé comme
d'usage. cette subrogation et contentement sans garantie
de la part desd. de la Cour qu'ils ont de leur
faite et promis.



5 E 83 45

➤ **Transcription :**

« 2 Mai 1847

Par-devant M[âitre] Delotz, notaire à la résidence de Celles, canton de S[ain]t-Rémy, arrondissement de Thiers, département du Puy-de-Dôme soussigné et en présence des témoins ci-après nommés aussi soussignés.

Ont comparu :

Gilberte Voissier et Gilbert Chabanne coutelier, son mari de lui autorisée demeurant au lieu de Chez Choux, commune de Celles.

Les quels ont reçu une somme espèces d'argent ayant comptées et délivrées présentement à la vue dud[it] notaire,

De Jean Baptiste et Etienne Voissier, leurs frères et beaux-frères aussi couteliers, demeurant ensemble aud[it] lieu de Chez Choux, commune de Celles à la présente.

La somme de cent trente-cinq francs montant de la dot qui fut constituée à lad[ite] Gilberte Voissier par Jean Baptiste Voissier et à défunte Amable Chapelat, ses père et mère suivant son contrat de mariage avec led[it] Gilbert Chabanne, passé devant M[aître] Delotz, prédécesseur immédiat du notaire recevant en présence les[dits] témoins le vingt-quatre janvier mil huit cent trente-six, enregistré.

Led[it] Gilbert Chabanne a déclaré que lesd[its] Jean Baptiste et Etienne Voissier, ses beaux-frères lui ont payé et servi autrement les intérêts de lad[ite] somme, requis le vingt janvier mil huit cent trente-huit, époque où ils ont pris cours jusqu'au jourd'huy.

De tout quoi les époux Chabanne ont quitté et déchargé solidairement led[it] Jean Baptiste et Etienne Voissier, leurs frères et beaux-frères et les ont subrogé, (?) en leurs lieu, droit et place aux effets résultant de leur contrat de mariage pour obtenir le remboursement de ce qu'ils ont payé comme dessus.

Cette subrogation est consentie sans garantie, de la part desd[its] époux Chabanne que celle de leurs faits et promesses.

Dont acte fait et passé au lieu de la Petite Brugière, commune de Celles, maison et étude dud[it] notaire, l'an mil huit cent quarante-sept, le deux mai en présence de Pierre Boulet, instituteur communal et de Guillaume Genet, garde champêtre, tous deux témoins instrumentaires, lecture faite Chabanne a signé avec les témoins et le notaire, les autres parties ayant déclaré ne le savoir-faire de ce requis.

Boulet Chabanne Genet Delotz

1.10 Enreg[istr]é à Thiers, le dix-sept mai 1847, f°[oglio] 184, (?), c[ase] 3 reçu un franc 10°[me] dix centimes.

G. Reclaboulage »

B. Gilbert et Gilbert Martinet : oncle et neveu ?

1. Gilbert Martinet, second époux de Gilberte Voissier

Gilbert Martinet, forgeron, avait épousé le 09 mars 1871, en secondes noces, Gilberte Voissier. Il était né le 28 mars 1800 et décédé le 19 septembre 1884, au lieudit *les Sarraix*. L'acte de décès indique comme témoin, « *Gilbert Martinet, forgeron, âgé de quarante-deux ans, domicilié aux Sarraix, neveu du défunt.* »

Il était fils d'Antoine, décédé le 31 août 1831 à l'âge de 71 ans et de Catherine Chazeau. Le couple s'était marié le 21 février 1786.

Il épousa en premières noces, à Escoutoux (63), le 18 mars 1827, Marie Dessapt. Il fut veuf le 28 janvier 1863.

Intrigué par les éléments indiqués sur l'acte de décès, je suis allé vérifier si le nommé *Gilbert Martinet*, neveu pouvait être l'époux d'Anne Chabanne (fille de Gilberte Voissier !).

2. Gilbert Martinet, époux d'Anne dite Annette Chabanne

Gilbert Martinet, forgeron, né le 18 novembre 1842 à Thiers (63), et décédé dans la même ville le 21 mai 1907, épousa à Celles-sur-Durolle, le 10 mai 1863, Anne dite Annette Chabanne, (fille de mon couple de référence, à savoir Gilbert et Gilberte Voissier).

Il était fils d'Antoine, forgeron, né le 15 juin 1805 et décédé à Thiers le 06 mars 1875. Il épousa à Celles-sur-Durolle (63), le 06 novembre 1833, Antoinette MO(I)NIER, née à Thiers, le 17 janvier 1816.

Antoine avait comme parents, autre Antoine et Catherine CHAZEAU. Par conséquent, il était frère de Gilbert !

Ainsi, je peux donc affirmer que Gilberte Voissier épousa l'oncle de son gendre, Gilbert Martinet !

C. Enfants de Gaspard Chabanne et Anne Navarron

Gaspard, né le 18 avril 1754, et décédé le 08 décembre 1839, épousa le 14 mai 1782, **Anne Navarron**, née le 05 novembre 1760, et décédée le 10 octobre 1833. Gaspard était coutelier et forgeron en ciseaux.

De cette union sont nés :

- ✚ **1. Anne**, née le 26 octobre 1782, et décédée le 14 avril 1862, épousa, le 03 octobre 1813, **François Ménadier**, coutelier, né à Vollоре-Ville (63), le 02 décembre 1788, et décédé après 1862 ;
- ✚ **2. Gilbert**, né le 29 mars 1785, et décédé le 29 septembre 1786 ;
- ✚ **3. Anne**, née le 19 avril 1788 ;
- ✚ **4. Gilbert**, décédé le 05 février 1791 ;
- ✚ **5. Marie**, née le 02 janvier 1792, et décédée au village de *la Baconie* à Escoutoux (63), le 15 avril 1858, épousa le 27 octobre 1824, **Rémy Chapet**, coutelier, né à Escoutoux (63), le 17 février 1796, et décédé à Thiers (63), le 25 février 1874, chez son gendre, Pierre Chalus.

- ❖ Le couple eut un garçon, François qui épousa sa cousine issue de germain, Anne Chabanne, fille de Gilbert et Gilberte Voissier.
François Chapet et Anne Chabanne étaient mes trisaïeux. (voir page 58).

- ✚ **6. Gilbert** (mon ancêtre, vu précédemment) ;
- ✚ **7. Claude**, célibataire, né le 30 juillet 1798, et décédé le 07 janvier 1828 à Moulins (03) était **jumeau** de *mon Gilbert*.

D'après son acte de décès, il exerçait le métier de *terrassier voyageur*. L'acte de décès fut transcrit à la mairie de Celles-sur-Durolle en date du 04 juin 1828.

- ✚ **8. Marie**, marchande, née le 31 juillet 1801, et décédée à Montbrison (42), le 25 avril 1884, épousa le 08 février 1834, **François Ménadier**, coutelier, né à Vollоре-Ville (63) le 04 mars 1802, et décédé dans la même commune, le 07 février 1891.

Malgré mes recherches sur les registres de la commune de Celles, je n'ai pu trouver les décès de Marie Chabanne et François Ménadier.

C'est alors que mes recherches se sont orientées concernant leurs enfants. J'ai trouvé un fils, François qui se maria à Celles, le 01 février 1863 avec Anne Homades.

L'acte de mariage indique que « *les parents habitaient la commune de Vollore-Ville (63).* »

J'ai trouvé le décès de l'époux, dans un premier temps, à Vollore-Ville. L'acte de décès de François Ménadier indique que « *son épouse, Marie était décédée à Montbrison (42).* » J'ai donc effectué les recherches sur cette commune.

Aussi, j'observe que l'aînée et la cadette *Chabanne* ont épousé *deux Ménadier*. Je suis allé donc rechercher une *éventuelle parenté*.

François et François étaient bien frères.

En effet, leurs actes de naissance respectifs indiquent qu'ils étaient fils de *Julien et Anne Vachon*. Julien était décédé à Vollore-Ville (63), le 25 mars 1817, et Anne Vachon, décédée à Vollore-Ville (63) le 29 janvier 1842.

Le couple s'était marié à Vollore-Ville (63), le 06 février 1787.

Monsieur Stéphane Cosson, généalogiste professionnel, chargé de cours de généalogie à l'université de Nîmes nous indique qu'« *il s'agit alors d'unions remarquables* ».

D. Enfants de Jean-Baptiste Voissier et Amable Chapelat

Jean Baptiste, né le 30 octobre 1782, et décédé le 13 décembre 1853, épousa le 08 septembre 1809, **Amable Chapelat**, née le 02 janvier 1792, de *Pradel*, et décédée le 14 octobre 1846. Jean Baptiste était coutelier.

De cette union sont nés :

- ✚ **1. Gilberte** (mon ancêtre, vu précédemment) ;
- ✚ **2. Marie**, célibataire, sans profession, née le 06 janvier 1813, et décédée à Thiers (63), le 26 novembre 1864.

D'après l'acte de décès, elle était domiciliée à Thiers, chez sa sœur cadette, également prénommée Gilberte et son beau-frère, Jean Baptiste Chazeau, à *la fabrique de la Chate !*

- ✚ **3. Jean-Baptiste**, coutelier, né le 09 février 1816, et décédé le 22 septembre 1889.

Lorsque j'ai souhaité rechercher un *éventuel* mariage et son décès, je me suis rendu compte que le nom patronymique de l'épouse était le même, alors que les prénoms divergeaient quelque peu. Ainsi, j'ai donc souhaité investiguer, et en voici le.s résultat.s :

- Il avait épousé en premières noces, le 16 février 1844, **Françoise Sauzedde**, fileuse, née le 28 juillet 1816, et décédée le 11 janvier 1847 ;
- Le 24 avril 1849, il épousa en secondes noces, **Marie Sauzedde**, également fileuse, née le 15 février 1819, et décédée le 31 décembre 1858.

L'acte de mariage indique « *une autorisation de la dispense de degrés du gouvernement en date du 09 décembre 1848* » ;

- Et en troisièmes noces, le 10 août 1862, il se maria avec **Jeanne Sauzedde**, fileuse, née à Viscomtat (63), le 23 janvier 1842, et décédée au bourg de Celles, le 28 janvier 1906.

Au vu du même patronyme pour les trois épouses, les mêmes parents pour les deux premières, une autorisation de la dispense de degrés pour la seconde union, et pour le troisième mariage, il est indiqué *que la grand-mère de Jeanne, Louise Seychal, est tutrice, les parents étant décédés*, j'ai donc naturellement poursuivi mes recherches dans les registres de l'état civil :

Françoise et Marie étaient sœurs. Elles avaient comme parents, Blaise Sauzedde, décédé le 10 mai 1823 et de Louise Seychal, décédée à Viscomtat (63), le 31 mars 1871, à l'âge de 86 ans. Le couple s'était uni le 21 avril 1809.

Mais, qui était donc Jeanne, la troisième épouse de Jean Baptiste ? Je vous en donne les éléments :

Elle était fille d'Antoine, coutelier, né le 27 août 1811 et décédé à Viscomtat (63), le 22 juin 1860 et d'Anne Borel, décédée à Viscomtat (63), le 05 novembre 1853.

Ils s'étaient unis à Viscomtat (63), le 18 février 1841.

Antoine avait pour parents, Blaise Sauzedde et Louise Seychal !

Jean-Baptiste avait donc épousé les deux sœurs, puis la nièce de celles-ci (!)

✚ **4. Etienne**, coutelier, né le 30 décembre 1818, et décédé le 11 janvier 1863, épousa le 30 septembre 1849, **Anne SUGIER**, née à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 02 mai 1827 et décédée le 30 décembre 1918, à l'âge de 91 ans ;

✚ **5. Antoine**, né le 20 février 1822, et décédé le 01^{er} juin de la même année ;

✚ **6. Gilberte**, née le 04 octobre 1823, et décédée le 23 février 1824 ;

✚ **7. Gilberte**, propriétaire, née le 26 septembre 1826, et décédée au bourg de Celles, le 17 septembre 1890 épousa :

➤ en premières noces, le 13 août 1851, **Jean Baptiste Chazeau**, émouleur¹⁶, né le 27 février 1829, et décédé à Thiers (63), le 17 décembre 1867 ;

➤ en secondes noces, à Thiers (63), le 26 décembre 1868, **Etienne Begon**, tailleur d'habits, né aux Salles (42), le 19 novembre 1821, et décédé le 15 septembre 1898.

¹⁶ **Définition** : ouvrier qui aiguisé des lames sur une meule, disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/émouleur>

E. Ascendance de Gilberte Voissier

J'ai fait le choix d'étudier la généalogie ascendante de l'épouse du couple étudié. Lorsque j'avais commencé l'arbre, j'avais observé, lors de la délivrance d'actes d'état civil, la présence du patronyme *Hermil*, *Hermy* ou *Ermy*. Ce dernier, selon moi, ne semblait pas être un nom de la région thiernoise, méconnu et inconnu également du *grand public*. Il m'intriguait, mais les années passantes, j'étais resté au *point mort, sans aller plus loin*, par manque de temps, notamment. Ce mémoire allait donc me permettre *de me pencher* sur la question.

L'arbre généalogique est inséré en annexe 1.

Ses parents :

Jean Baptiste Voissier, coutelier, né le 30 octobre 1782, et décédé le 13 décembre 1853, épousa le 08 septembre 1809, **Amable Chapelat**, née le 02 janvier 1792, au village de *Pradel*, et décédée le 14 octobre 1846.

Ses grands-parents-paternels :

Gabriel Voissier, coutelier, né le 03 février 1738, et décédé le 29 août 1793, épousa en secondes noces le 01^{er} février 1774, **Marie Hermil**, née le 11 septembre 1747, à *Chabanty*, et décédée à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), chez sa fille cadette, Marie, le 10 janvier 1812.

Gabriel était veuf depuis le 06 août 1768, de **Marie Goutte-Barge**, native d'Arconsat (63). En effet, il l'avait épousé en premières noces, le 06 février 1758.

Ses grands-parents maternels :

Antoine Chapelat, coutelier, né le 02 septembre 1747, au village de *Pradel*, et décédé au même lieu, le 21 septembre 1801, épousa **Gilberte Archimbaud**, née le 23 octobre 1750, au village des *Phans*, et décédée le 18 janvier 1820, à *Pradel*.

Veuve depuis le 21 septembre 1801, elle s'était remariée, à l'âge de 50 ans, le 15 avril 1807 avec **Jean Fortias**, décédé avant le 18 janvier 1820.

Ses arrière-grands-parents paternels :

Annet Voissier, coutelier, né vers 1685, et décédé le 30 janvier 1755, épousa le 03 novembre 1716, Michelle **Chanier**, née le 21 février 1700, au village de *Chanier*, et décédée le 12 octobre 1755.



Il existe des lacunes sur le site des archives. Malgré mes recherches en mairie et via *généabank*, je n'ai pu trouver la naissance d'Annet Voissier. Lors de son décès en 1755, il est indiqué qu'« *il est âgé de 70 ans.* » La date de naissance reste donc approximative.

Jean-Baptiste Hermil, marchand cabaretier, aubergiste, né à Cervières (42), le 20 août 1707 ou le 16 mars 1712, et décédé le 10 février 1771 au village de la *Grande Brugière*, épousa à Cervières (42), le 31 janvier 1740, **Marie Brun**, décédée le 24 février 1776, à la *Grande Brugière* également.



Je ne peux affirmer la date exacte de la naissance de Jean-Baptiste Hermil.

Néanmoins, deux dates relevées sont possibles. En effet, il a également un frère, nommé également Jean-Baptiste. Je n'ai pas encore trouvé d'éléments, notamment un mariage, un décès. Lequel est né le 20 août 1707 et lequel, le 16 mars 1712 ?

L'acte de sépulture de mon aïeul indique qu'il était âgé de 61 ans le 10 février 1771. L'âge reste approximatif. Je dois donc poursuivre les recherches afin de confirmer sa date de naissance.

Concernant la date de naissance de Marie Brun, son acte de mariage indique que le père était décédé et qu'il était vigneron à la paroisse de Saint-Laurent-en-Solore (42), actuellement commune de Saint-Laurent-Rochefort (42). Je ne trouve pas de trace concernant la famille *Brun*.

Ses arrière-grands-parents maternels :

Clément Chapelat, coutelier, décédé le 20 octobre 1773 au village de *Pradel* épousa à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 30 janvier 1734, **Marie Vachias**, décédée le 14 octobre 1770, à *Pradel*.



Malgré les relevés sur *généabank* et mes recherches sur les registres paroissiaux, je n'ai pu trouver les naissances de Clément Chapelat et Marie Vachias.

Aussi, l'acte de mariage de ce couple n'indique pas les noms et prénoms des parents respectifs.

Par conséquent, je souhaiterais faire une recherche chez le notaire afin de savoir si un contrat de mariage fut dressé, et ainsi me fournir, peut-être, les éléments nécessaires concernant les parents.

✚ **Annet Archimbaud**, coutelier, né le 19 février 1718 aux *Phans*, et décédé au même village, le 02 janvier 1791, épousa le 07 février 1747, **Gabrielle Marnat**, baptisée à Arconsat (63), le 01^{er} avril 1723, et décédée à Arconsat (63), le 10 avril 1798.



Concernant Gabrielle Marnat, j'ai noté la date du baptême relevée via *généaBank*, et non la date de naissance. En effet, il existe des lacunes de 1717 à 1736 sur le site des archives.

A cet effet, j'ai fait parvenir un courrier à la mairie d'Arconsat afin d'obtenir la copie intégrale de ce document. La secrétaire m'informe, « *bien qu'ayant la date exacte de l'événement, elle est dans l'obligation de me refuser cette demande. Le registre est beaucoup trop ancien. Il est consultable sur place.* »

F. Les fratries

➤ **Enfants issus du premier lit entre Gabriel Voissier et Marie Goutte-Barge**

De ce couple sont nés :

- ✚ **1. Anne**, née le 31 janvier 1763, et décédée le 17 mai 1798, épousa le 18 février 1783, **Jean Tarrérias**, coutelier, né à Saint-Rémy-sur-Durolle, le 09 septembre 1759, et décédé le 08 décembre 1824 ;
- ✚ **2. Claude**, né le 15 mars 1766 et décédé le 11 novembre 1782.

➤ **Enfants issus du second lit entre Gabriel Voissier et Marie Hermil**

Cinq enfants sont nés de cette union, à savoir :

- ✚ **1. Marie**, née le 31 octobre 1774 ;
Malgré les recherches, je n'ai pas trouvé sa trace. Néanmoins, une hypothèse est à explorer : l'acte de baptême de Gilberte Voissier, en date du 16 novembre 1810 indique « *qu'elle a pour parrain, Dennis Dassaut, son oncle, Gilberte Archimbaud, sa grand-mère.* » Dennis Dassaut pourrait-il être l'époux de Marie Voissier ?
deux autres sœurs, vivantes au baptême de leur nièce avaient comme époux Jean Douris et Antoine Chabrol.
- ✚ **2. Anne**, née le 11 février 1777, et décédée à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 12 novembre 1828, épousa le 13 juin 1803, **Jean Douris**, coutelier, né à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 14 juillet 1780, et décédé avant 1828 ;

Je n'ai pas trouvé le décès de l'époux. Lors du décès d'Anne Voissier, son acte fait mention « *qu'elle est veuve de ce dernier.* » J'ai alors effectué des recherches sur *d'éventuels* mariages de leurs enfants afin d'obtenir, le cas échéant, des éléments complémentaires.

A cet effet, au mariage de son fils, Jean, célébré à la mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 28 octobre 1829, l'acte indique que « *Jean Douris, père est absent et décédé depuis autour seize ans suivant l'attestation des parties et témoins qui n'ont su se procurer l'acte de décès.* »

Par ailleurs, je n'ai trouvé aucun.s élément.s dans le registre de l'enregistrement après décès.

- ✚ **3. Claudine**, née le 23 octobre 1779, et décédée le 22 septembre 1786 ;
- ✚ **4. Jean Baptiste** (mon ancêtre, vu précédemment) ;

- ✚ **5. Marie**, née le 15 juillet 1785, et décédée à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 15 février 1815, épousa le 08 septembre 1809 (même date que son frère, Jean-Baptiste, mon ancêtre), **Antoine Chabrol**, émouleur, né le 13 avril 1784, et décédé à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 26 décembre 1831.

➤ **Enfants d'Antoine Chapelat et Gilberte Archimbaud, du village de Pradel**

De cette union, sont nés :

- ✚ **1. Gilbert**, né le 15 avril 1772 ;
- ✚ **2. André**, né le 19 septembre 1776, et décédé le 02 novembre 1783 ;
- ✚ **3. Michel**, colporteur ¹⁷, né le 16 mars 1780, et décédé le 03 janvier 1846, veuf de **Catherine Dauphant** ;
- ✚ **4. Annet**, né le 12 octobre 1782 ;
- ✚ **5. Anne**, née le 09 décembre 1787, et décédée le 28 juin 1790.
- ✚ **6. Amable** (mon ancêtre, vu précédemment).

➤ **Enfants d'Annet Voissier et de Michelle Chanier**

Six enfants sont nés de cette union, à savoir :

- ✚ **1. Gabriel l'aîné**, coutelier, né le 03 février 1718, épousa le 30 janvier 1742, **Marie Sozedde**.
L'acte de mariage stipule que « *l'époux est dénommé l'aîné et l'épouse, native de Vollore (63).* »
- ✚ **2. Gabrielle**, célibataire, née le 02 avril 1723, et décédée le 09 mars 1748 ;
- ✚ **3. Marie**, née le 27 mars 1726, et décédée le 14 décembre 1771. L'acte de sépulture indique « *qu'elle est veuve de (?) Cornet.* »
- ✚ **4. Anne**, née le 14 mars 1731 ;
- ✚ **5. Anne**, née le 22 avril 1735, et décédée le 29 décembre 1736 ;
- ✚ **6. Gabriel** (mon ancêtre vu précédemment).

¹⁷ **Définition** : marchand ambulant qui proposait les marchandises à domicile, disponible sur : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/colporteur_colporteuse/17341

❖ Vous avez dit Hermil ?

Au fur et à mesure de mes recherches, j'ai observé de nombreuses déclinaisons de ce patronyme, comme : *Hermil, Hermis, Hermy, Hermit, Hermel, Hermile, Ermi, Ermy ou bien encore Armi !*

En effet, la première lettre du nom est un *h* muet et qu'il existerait par conséquent, plusieurs orthographe ! Aussi, avant la mise en place du livret de famille en 1877, les noms étaient souvent écrits comme ils étaient entendus !

C'est pourquoi, le travail pour cette branche serait quelque peu *titanesque* !

Lors de mes premières recherches, j'avais seulement comme ancêtre, *Marie Hermil*, épouse de Jean Baptiste Voissier.

J'ai alors *fouillé*, feuilleté les registres de Celles et ainsi pu constituer les premières données généalogiques ! J'avais trouvé les décès de ses père et mère, Jean-Baptiste et Marie Brun.

Cependant, leurs naissances et mariage restaient introuvables ! Leur.s origine.s restaient encore mystérieuses ! Le patronyme *Hermil* semblait *peu connu* de la région thiernoise !

J'ai souhaité chercher les données géographiques de ce patronyme : il trouvait son origine, soit dans la Loire (42) ou bien dans les Hautes-Alpes (05).

Malgré ces nouvelles informations, j'ai de nouveau vérifié les registres de Celles-sur-Durolle, et en ce 1^{er} mars 1707, je trouve un mariage célébré entre « *honnête Jean-Baptiste Hermil, marchand, fils de Sébastien et de Marie Hermis, domicilié à Cervières (42), et honnête Charlotte, Bonnette Contamine, de Celles.* »

Qui pouvait être *ce Jean-Baptiste* par rapport au mien ? Son père ? Un oncle ? Un cousin ?

Au vu de ces éléments, je me suis rendu sur le site des archives de la Loire, commune de Cervières.

Et puis, je trouve un mariage *Hermil/Bruyent*, célébré le 30 janvier 1740 ! Le patronyme relevé était bien *Bruyent* alors que mon ancêtre avait comme patronyme *Brun* (normalement !).

Je suis allé voir cet acte via le site des archives départementales de la Loire. J'ai alors lu que les parents de Jean Baptiste étaient Antoine, maître marchand cabaretier et Anne Bourgoin et ceux de Marie Bruyant, Jean et Catherine Puron.

Mes Hermil savaient signer ! A chaque document, c'était le patronyme *Hermil* qui était apposé ! Ainsi, j'ai pu observer que la signature à son mariage correspondait à celle effectuée aux baptêmes de leurs enfants, dont *ma Marie*.

Mais alors pourquoi le patronyme *Bruyent* et non *Brun* ? J'ai pu observer, lors du baptême de sa fille, Jeanne Hermil, née en 1744 qu'elle avait comme parrain, Benoît Brun (qui signe *Brun*), oncle. Et concernant le baptême d'Antoine, en 1760, la marraine était Anne Placaud, tante.

Poursuivant mes investigations, j'ai souhaité connaître les frères et sœurs de Marie Brun ou Bruyent ! C'est ainsi que j'ai trouvé le mariage à Cervières, le 30 janvier 1742 entre les époux Benoît Brun, fils de Jean Brun et Catherine Puron et d'Anne Placaud ! Benoît signe toujours *Brun*.

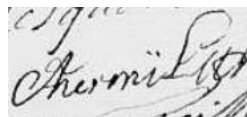
Grâce à tous ces éléments, je confirme que le mariage célébré à Cervières (42), le 31 janvier 1740 entre Jean-Baptiste Hermil et Marie Bruyent est bien celui de mes ancêtres ! Le nom était alors mal orthographié ! Le véritable patronyme est Brun.

Enfin, j'ai souhaité connaître la date de mariage d'Antoine et Anne Bourgoin, parents de Jean-Baptiste. Ils se sont mariés à Cervières (42), le 28 septembre 1706. Antoine, était fils de Sébastien et Marie Hermis.

Il était alors frère avec Jean-Baptiste, celui marié le 01^{er} mars 1707, à Celles !

Cette *longue* enquête m'a également permis de trouver la naissance de Jeanne Hermil, née à Cervières (42), le 05 décembre 1740 et le décès d'une autre sœur, Jeanne, en date du 06 février 1757, filles de Jean-Baptiste et Marie Brun.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés et afin de faciliter la lecture de la généalogie, je garderai le patronyme orthographié *Hermil*.



➤ Enfants de Jean-Baptiste et Marie Brun du village de Chabanty

De ce couple, sont nés :

- ✚ **1. Jeanne**, née à Cervières (42), le 05 décembre 1740, épousa à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 16 août 1757, **Rémy Mallaret**, coutelier ;
- ✚ **2. Jeanne**, née le 23 août 1743, et décédée à Cervières (42), le 06 février 1757 ;
- ✚ **3. Claudine**, née le 25 août 1744, et décédée le 05 mai 1809, épousa le 07 août 1764, **Jean-Baptiste Lugnier**, marchand cabaretier, né aux Salles (42), le 18 mars 1733 et décédé le 09 janvier 1811 ;

- ✚ 4. **Marie** (mon ancêtre, vue précédemment) ;
- ✚ 5. **François**, marchand cabaretier, né le 01^{er} juillet 1750, et décédé à Arconsat (63), épousa le 14 février 1775, **Françoise Girard**, décédée à Arconsat (63), le 08 février 1830 ;
- ✚ 6. **Antoine**, né le 10 juin 1760, et décédé le 17 juin 1768.

➤ **Enfants de Clément Chapelat et Marie Vachias du village de Pradel**

De cette union, sont nés :

- ✚ 1. **Marguerite**, née le 20 octobre 1735 ;
- ✚ 2. **Marguerite**, née le 15 décembre 1736, et décédée le 24 janvier 1738 ;
- ✚ 3. **Michel**, célibataire, coutelier, né le 27 avril 1739, et décédé le 31 mars 1771 ;
- ✚ 4. **Bartellemi**, compagnon coutelier, né le 06 janvier 1743 au village de *Pradel*, épousa à la paroisse de *Saint-Genès* de Thiers (63), le 05 septembre 1769, **Marie Pailloux** ;
- ✚ 5. **Antoine** (mon ancêtre, vu précédemment) ;
- ✚ 6. **Agatte**, née le 11 janvier 1746.

➤ **Enfants d'Annet Archimbaud et Gabrielle Marnat du village des Phants**

De cette union, sont nés :

- ✚ 1. **Antoinette**, née le 20 novembre 1747, épousa le 08 février 1763, **André Obourdie**. L'acte de mariage indique que « *l'époux est âgé de 19 ans.* »
- ✚ 2. **Gilberte** (mon ancêtre, vu précédemment) ;
- ✚ 3. **Blaine, Antoinette**, née le 11 septembre 1765, épousa le 03 août 1784, **Annet Lalière**, coutelier.

Je n'ai pas trouvé d'autres naissances. Je m'interroge néanmoins sur *l'intervalle intergénéral* entre Gilberte et Blaine. D'après le cours de Monsieur Olivier, professeur d'Histoire Moderne à la faculté de Nîmes, « *il s'agit de l'écart entre chaque naissance.* »

➤ **Enfants d'Annet Voissier et Anne Sarry ; et Noel Chanier et Françoise Fontbonne :**

A ce jour, malgré mes recherches sur les registres de catholicité de la commune de Celles-sur-Durolle, je n'ai pas trouvé d'autres enfants et ce, par le biais des baptêmes, mariages et sépultures.

➤ **Enfants d'Antoine Hermil et Anne Bourgoin**

De cette union, sont nés :

- ✚ 1. **Jean-Baptiste** (mon ancêtre ?), né à Cervières (42), le 28 août 1707 ;
- ✚ 2. **Charlotte, Bérinchette**, née à Cervières (42), le 14 janvier 1709 ;
- ✚ 3. **Jean-Baptiste** (mon ancêtre ?), né à Cervières (42), le 16 mars 1712 ;
- ✚ 4. **Gasparde**, née à Cervières (42), le 14 juin 1713 ;
- ✚ 5. **Antoinette**, née à Cervières (42), le 17 novembre 1717 ;
- ✚ 6. **Durand**, né à Cervières (42), le 08 avril 1721 ;
- ✚ 7. **Jean-Michel** (jumeau), né à Cervières (42), le 11 janvier 1723 ;
- ✚ 8. **Bénigne, Marie** (jumeau), né à Cervières (42), le 11 janvier 1723 ;
- ✚ 9. **François**, né à Cervières (42), le 14 juillet 1724 ;
- ✚ 10. **Charlotte**, née à Cervières (42), le 10 novembre 1726.
Le parrain est Sébastien Hermis, de Barbein-en-Dauphiné (Hautes-Alpes, 05).
- ✚ 11. **Jeanne**, née à Cervières (42), le 02 janvier 1729 ;
- ✚ 12. **Françoise**, née à Cervières (42), le 02 février 1732 ;
- ✚ 13. **Jean-Baptiste**, né à Cervières (42), le 22 novembre 1733.

Comme expliqué précédemment, je suis arrivé à *débloquer* la branche des *Hermil*. Cela a demandé *du temps afin d'*effectuer toutes ces recherches. Ainsi, je n'ai pas encore les éléments concernant les mariages et décès de cette fratrie.

Cependant, je note qu'au baptême de Charlotte, en novembre 1726, le parrain est Sébastien Hermis, de Barbein-en-Dauphiné (Hautes-Alpes, 05). C'est une donnée importante à prendre en compte. Ce n'est peut-être pas *le hasard* s'il est le parrain de Charlotte. Ma branche serait-elle originaire des Hautes-Alpes ? Pourquoi se seraient-ils installés à Cervières ?

En effectuant de nouvelles recherches, j'ai acheté un ouvrage sur la commune de Cervières (42) : Jean-François Faye et Sylvie Vissa, « *la châellenie de Cervières, Histoire et histoires* » évoquent un fait divers concernant Jean-Baptiste Hermil, oncle de mon ancêtre, autre Jean-Baptiste (extraits en annexe 2).

➤ **Enfants de Jean Brun et Catherine Puron**

De cette union, est né :

✚ 1. **Benoît**, marchand, épousa à Cervières (42), le 30 janvier 1742, **Anne Placaud**.

Je n'ai pas trouvé, à ce jour d'autres renseignements concernant cette branche. J'apprends par le biais du mariage de Benoît « *que son père, Jean était vigneron à la paroisse de Saint-Laurent-en-Solore (42)* », aujourd'hui commune de Saint-Laurent-Rochefort (42). La famille Brun ne figure pas dans les registres de cette localité.

➤ **Fratreries de Clément Chapelat et Marie Vachias**

Malgré les recherches effectuées dans les registres des communes de Celles-sur-Durolle et Saint-Rémy-sur-Durolle, je n'ai pu trouver les naissances de mes ancêtres.

Aussi, les noms des parents ne figurent pas dans l'acte de mariage célébré à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 30 janvier 1734.

Dans ce cas précis, il paraît difficile de trouver les fratries.

Afin de *débloquer* la situation, j'effectuerai des recherches chez les notaires afin de savoir s'il n'existerait pas un contrat de mariage ? Ce document permettrait de connaître, dans un premier temps, le nom de chaque parent.

➤ **Enfants de Blaise et d'Antoinette Dulac du village des Phans**

✚ 1. **Michelle**, née le 03 octobre 1715 ;

✚ 2. **Annet** (mon ancêtre, vu précédemment) ;

✚ 3. **Antoine**, coutelier, baptisé à Celles-sur-Durolle, le 18 mars 1721, épousa le 11 février 1749, **Marie Gonin**.

L'acte de mariage indique que « *l'épouse est native d'Arconsat (63) et âgée de 19 ans.* »

✚ 4. **Jeanne**, baptisée à Celles-sur-Durolle, le 24 avril 1724 ;

- ✚ **5. Antoine**, baptisé à Celles-sur-Durolle, le 13 décembre 1727, et inhumé dans la même commune, le 11 juillet 1736 ;
- ✚ **6. Gilberte**, baptisée à Celles-sur-Durolle, le 05 avril 1733.

Il existe des lacunes sur le site des archives. Par conséquent, pour certaines recherches, j'ai consulté *geneaBank* qui indique seulement les dates de baptêmes et sépultures, et non celles des naissances et décès, pour la période antérieure à 1792. Aussi, je me suis rendu à la mairie de Celles-sur-Durolle pour les recherches, mais par faute de temps, je n'ai pu explorer l'ensemble des registres.

➤ **Enfants d'Étienne Marnat Antoinette Dargon**

- ✚ **1. Antoine**, baptisé à Arconsat (63), le 15 novembre 1709 ;
- ✚ **2. Georges**, baptisé le 10 août 1712 ;
- ✚ **3. Marie**, née à Arconsat (63), le 09 décembre 1715 ;
- ✚ **4. Pierre**, baptisé à Arconsat (63), le 01^{er} mars 1718 ;
- ✚ **5. Gabrielle** (mon ancêtre, vu précédemment) ;
- ✚ **6. Pierre**, baptisé à Arconsat (63), le 01^{er} juillet 1727.

Il existe également d'importantes lacunes pour la commune d'Arconsat, sur le site des archives, soit de 1603 à 1703, puis de 1708 à 1709, et de 1717 à 1736.

G. Descendance de Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier

Le couple a eu trois enfants, après avoir vérifié les registres de l'état civil de la commune et ce, de 1836 à 1856.

- ✚ **1. François**, coutelier, né le 12 novembre 1836, et décédé le 5 mai 1919, épousa le 20 juillet 1863, **Françoise Dosjoub**, née le 23 décembre 1843, et décédée le 06 octobre 1906.

De cette union sont nés :

- **1. Françoise**, cabaretière, aubergiste, née le 13 juin 1864, et décédée au bourg de Celles, le 04 février 1925, épousa en :
 - ❖ premières noces, le 11 octobre 1885, **Jean Soucille**, coutelier, né 18 novembre 1857, et décédé le 17 mars 1899 ;
 - ❖ secondes noces, le 25 février 1902, **Annet Barge**, coutelier, né le 28 mars 1862, et décédé à Thiers (63), le 21 juin 1936.
- **2. Pierre**, coutelier, célibataire, né le 11 novembre 1866, et décédé à Thiers (63), le 06 avril 1942.

Il habita dans la maison familiale *chez Choux*, achetée par son père.

- **3. François**, fut tout d'abord, coutelier, puis découpeur sur métaux avant de devenir industriel. Il sera élu second adjoint de 1925 à 1929, puis premier adjoint de 1929 à 1935 à la ville de Thiers (63).

Il était né le 07 février 1869, et décédé à Thiers (63), le 11 avril 1945.

Il épousa à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 18 décembre 1894, **Annette Chalet**, née à Saint-Rémy-sur-Durolle (63), le 13 novembre 1870, et décédée à Thiers, le 04 mars 1949.

Un chapitre intitulé *François Chabanne : sa vie* lui sera consacré.

- **4. Annette** était née le 24 juin 1872, et décédée à Thiers (63), le 23 mars 1945 (soit une quinzaine de jours seulement avant le décès de son frère, François). Elle épousa à Lyon III (69), le 16 février 1897, **Joannès Falletti**, plâtrier-peintre, né à Seyssel (01), le 07 juillet 1867, et décédé à Lyon III (69), le 29 décembre 1929.

J'éprouvais quelques difficultés à retrouver *la trace* d'Annette. L'acte de naissance délivré par la mairie de Celles et celui en ligne via le site des archives départementales n'indiquaient aucune.s mentions.s marginale.s

De lointains cousins évoquaient qu'elle était partie vivre à Lyon où elle se serait mariée. J'ai ainsi voulu vérifier cette hypothèse. Je me suis rendu sur le site des archives municipales de Lyon. Le travail serait titanesque. Il fallait donc dépouiller l'ensemble les tables des mariages des six arrondissements que comptaient, à l'époque, la ville de Lyon, sans pour autant être sûr qu'elle s'était mariée dans cette ville !

Mais, la *Société Généalogique du Lyonnais et du Beaujolais* a dépouillé une bonne partie des registres des mariages de Lyon, et les archives ont créé l'indexation des mariages ! Cet outil allait donc me faciliter la tâche ! Ainsi, j'ai pu trouver son mariage avec Joannès Falletti.

Concernant son décès, et malgré mes recherches dans les tables décennales de la ville, elle n'était pas décédée à Lyon.

J'ai donc souhaité approfondir les investigations : elle avait eu un fils, unique, François, Louis, Martial Falletti, décédé *Mort pour la France* en 1918.

Veuve en 1929, elle se retrouvait donc seule à Lyon. Ses frères et sœurs habitaient la région thiernoise. Et si elle retournait aux sources, *chez Choux* ?

J'ai donc demandé à la mairie de Celles-sur-Durolle, son acte de décès, en vain. Et si elle était décédée à Thiers ? C'est ainsi que les archives municipales m'ont adressé copie de son décès ! L'acte indique qu'elle était domiciliée *chez Choux* !

En fait, elle était venue rejoindre son frère Pierre, célibataire, dans la maison familiale !

- **5. Gilbert dit Henri**, découpeur, puis mécanicien *chez Chabanne*, né le 14 mars 1876, et décédé à Thiers (63), le 22 décembre 1968, épousa à Thiers (63), 25 avril 1907, **Philomène Cognord** (jumelle), née à Thiers (63), le 12 juin 1879, et décédée dans la même ville, le 08 mars 1968.

D'après son matricule, « *il fut cavalier de 2^{nde} classe, le 16 novembre 1897 et détaché en date du 15 juillet 1915, au titre de l'usine Chabanne.* »

- **6. Suzanne**, née le 16 octobre 1880, et décédée au bourg de Celles, le 20 mai 1966, épousa le 20 avril 1904, **François Forret**, maréchal-ferrant, né le 29 octobre 1881, et décédé le 12 janvier 1962.

- ✚ **2. Anne**, née le 22 juillet 1839, décédée au village de *la Roche Blanche*, commune d'Escoutoux (63), le 21 janvier 1928, épousa le 15 février 1858, son cousin, issu de germain (vu précédemment), **François Chapet**, coutelier et aubergiste, né à Escoutoux (63) le 26 août 1833, et décédé dans la même commune, le 15 juin 1900.

Anne et François étaient mes trisaïeux paternels.

De cette union sont nés :

- **1. François**, coutelier, célibataire, né au village de *la Baconie*, commune d'Escoutoux (63), le 18 septembre 1860, et décédé dans la maison familiale de *la Roche Blanche*, à Escoutoux (63), le 06 novembre 1940.

Son matricule rapporte « *qu'il fut condamné par jugement contradictoire du tribunal correctionnel de Thiers, en date du 05 octobre 1889, à la peine de quinze jours de prison pour avoir brisé une clôture !* »

- **2. Anne**, née à *la Baconie*, commune d'Escoutoux (63), le 26 octobre 1862, et décédée à Thiers (63), le 18 août 1921, épousa à Thiers (63), le 29 février 1892, **Albert Belin**, coutelier, né à Thiers (63), le 10 avril 1867, et décédé dans la même commune, le 29 juillet 1905 ;
- **3. Pétronille**, née au village de *la Baconie*, à Escoutoux (63), le 13 mai 1865 et décédée dans cette même commune, le 06 novembre 1868 ;
- **4. Françoise**, née à *la Baconie*, à Escoutoux (63), le 19 mai 1867 et décédée à Thiers (63), le 23 octobre 1892, épousa à Thiers (63), le 10 mars 1891, **Jean Gannat**, menuisier, né à Maringues (63), le 07 septembre 1860, et décédé après 1905.

Je n'ai pas trouvé, à ce jour, le décès de Jean Gannat. Il n'est pas décédé à Thiers.

Néanmoins, j'ai fait des recherches au niveau de l'état civil : j'ai demandé l'acte de naissance en mairie de Maringues (63) afin de constater s'il pouvait exister d'éventuelles mentions marginales, en vain. En effet les registres d'état civil sont tenus en deux exemplaires (un, le greffe, l'autre, la commune), ainsi il peut subsister certaines différences concernant les mentions marginales.

Aussi, j'ai consulté son matricule, via le site des archives départementales. Sa fiche indique « *qu'en 1905, il était domicilié à Vichy (03)* », sans autres renseignements. Le service état civil n'a pas trouvé la trace de son décès.

Je pense me rapprocher des *registres de l'enregistrement après décès*, et étudier la famille *Gannat* afin d'obtenir, sans doute, de nouveaux renseignements.

- **5. Gilberte**, célibataire, née au village de *la Baconie*, à Escoutoux (63), le 14 juin 1870, et décédée dans la maison familiale de *la Roche Blanche*, Escoutoux (63), le 25 mars 1940.

Ainsi, Gilberte et son frère unique, François occuperont la maison familiale de *la Roche Blanche* jusqu'à leurs décès.

- ✚ **3. Anne dite Annette**, née le 14 février 1843, et décédée *aux Sarraix*, à Celles-sur-Durolle, le 29 octobre 1891, épousa le 10 mai 1863, **Gilbert Martinet**, forgeron, né à Thiers (63), le 18 novembre 1842, et décédé dans cette même ville, le 21 mai 1907.

De cette union, sont nés :

- **1. Gilbert**, né le 21 novembre 1864, et décédé au Kram (Tunisie), le 26 octobre 1886.

L'acte de décès fut transcrit à la mairie de Celles-sur-Durolle en date du 28 décembre 1886. Il indique « *qu'il était soldat de seconde classe, au treizième escadron du train des équipages militaires, cinquième compagnie.* »

Je me suis intéressé à son son matricule militaire. Aucuns éléments ne sont mentionnés concernant la cause de son décès.

J'apprends qu'il exerçait comme son père et deux de ses frères le métier de forgeron, avant son entrée au service militaire.

- **2. Marie**, née le 20 septembre 1867, et décédée le 06 septembre 1949, épousa le 25 décembre 1891, **Antoine Dosjoub**, forgeron, né le 30 juillet 1866 et décédé le 10 avril 1945 ;
- **3. Gilbert**, forgeron, né le 30 mai 1870, et décédé à Noirétable (42), le 13 novembre 1952, épousa, à Noirétable (42), le 10 août 1895, **Marie, Hélène Buisson-Ramey**, née à Saint-Priest-la-Vêtre (42), le 30 janvier 1877, et décédée à Noirétable (42), le 17 février 1942 ;
- **4. François**, forgeron, né le 04 août 1873, et décédé à Thiers (63), le 10 janvier 1925, épousa à Thiers (63), le 19 février 1898, **Annette Bouterige**, née à Thiers (63), le 29 mai 1875, et décédée à Maringues (63), le 10 janvier 1965.

Le matricule indique « *qu'il fut soldat de 1^{ère} classe le 21 septembre 1895, mais fut remis soldat de 2nde classe en date du 09 octobre 1895 pour faute contre la discipline !* » Aussi, « *il fut réformé numéro 2 par la commission spéciale de Clermont-Ferrand (63) dans sa séance du 06 janvier 1914, pour perte du second orteil du pied droit !* »

- **5. Gilbert dit Henri**, coutelier, né le 30 avril 1877, et décédé à Thiers (63), le 12 novembre 1939, épousa à Thiers (63), **Marie Bouchet**, née à Thiers (63), le 12 novembre 1880, et décédée dans cette même ville, le 12 mai 1971 ;

- **6.** Un Enfant Sans Vie, triplé, du sexe masculin, en date du 03 août 1879 ;

- **7.** Un Enfant Sans Vie, triplé, du sexe masculin, en date du 03 août 1879 ;

- **8.** Un enfant Sans Vie, triplé, du sexe masculin, en date du 03 août 1879.

III. Les pièces du couple

A. Le cadastre : un jeu de piste

Concernant le cadastre, je me suis tout d'abord rendu sur le site des archives du Puy-de-Dôme afin de vérifier les documents mis en ligne.

J'ai pu ainsi obtenir le plan, section C du lieudit *chez Choux*, cote 55 FI 184.



55 FI 184

L'habitation de Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier correspondait, d'après le document ci-dessous, à la parcelle numéro 613. Malheureusement, le numéro n'est pas indiqué sur le plan. Néanmoins, je peux émettre l'hypothèse que la maison était située sur un des emplacements de couleur rouge.

Lorsque je me suis rendu aux archives, j'ai alors consulté l'inventaire de la série 3P qui correspond au cadastre.

Le couple habitait la commune de Celles. J'ai consulté les cotes de la matrice cadastrale des propriétés foncières de la commune. J'ai alors observé qu'il existait une table alphabétique des propriétaires pour la période de 1835 à 1913, sous la cote P 12672.

Suite à la consultation de ce registre, j'ai remarqué que Gilbert Chabanne était mentionné avec un numéro de case, 910.

A partir de ce numéro, j'ai commandé le registre ayant pour cote P 12670. Ce document me permettrait d'avoir un état des lieux des propriétés bâties et non bâties de Gilbert Chabanne.

910

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la mutation	DE la section.	DU numéro du plan.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE,				REVENU		FOLIOS DE LA MATRI- CE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.				
				DES CANTONS ou lieux-dits.	DE LA NATURE de la propriété.	PAR		CLASSE.	PAR							
						parcelle.	TOTALE.		parcelle.	TOTAL.						
1 <i>Phabame</i>	1904	1844	C	480	font du regne	Pre	5	60	30	90	4	0	79	14.56	137	1464
2 <i>Gilbert chez Choux</i>				481	font du regne	Coque	4	60	42	90	3	0	70	17.10	147	1464
3				487	Le ducet	parois	1	80	1	68	0	0	54	26.69		
4				491	La font.	Pre	10	80	30	90	2	0	94	14.56		
5	1882			613	Choux	M ^o et boutique	4				8	0	00	9.56		90B
6	1904			613	Choux	bat et bat	1	10			1	0	28			1464
7				614	Chenavre.	Coque	4	00			1	1	20			5
8	1872	1862		706	Choux de la main	Coque	5	00			4	0	60			2460 à 1464
9	1872	1862		458	Reuillet	Coque	17	50			2-3	2	92			1277 à 1464
10				467	Langlet	Coque	24	20			3	2	22			5
11				524	Langlet	Coque	4	10			3	0	41			5
12				558	Reuillet	Coque	6	30			3	1	76			5
13				567	La fontaine	Coque	21	50			4	1	08			5
14				567	La fontaine	Coque	4	40			2	0	94			5

P 12670 - case 910

Cette case indique un certain nombre de renseignements, à savoir, les propriétés bâties et non bâties, l'année de mutation, la section, la nature, la superficie et la valeur des biens et le folio. Ce dernier élément sert à pouvoir retrouver les mutations des biens : où sont-ils passés et à qui ?

J'ai fait le choix de m'intéresser à l'habitation : elle était bien située chez Choux. Il est dit que c'était une maison-boutique. Je pense que la boutique faisait référence à son atelier de coutelier. Sur le premier document, il est mentionné qu'une mutation fut effectuée en 1882 et que le folio de cette dite mutation est le numéro 90 B.

J'ai donc voulu connaître la suite : qu'était donc devenu cette maison ?

A partir de ce folio (90 B), j'ai demandé le registre correspondant aux propriétés bâties sous la cote P 12953.

(CASE 97)

M. *Chabanne Gilbert*

M. *Gouilloux Jean Fôret, à Pradat*

(1902) M. *Mage Anatole Victor Gouilloux, rue Bansac 1 à Clermont-Ferrand*

M.

M.

1	C 513	<i>Pradat</i>	<i>M^{re} Gouilloux</i>	8	8	8	910	<i>démoli</i>	1882	1889	3
2	F 724P	<i>Les Prades</i>	<i>Maison</i>		4	4	L. 11		1900		6
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											

P 12953

Grâce au document présenté ci-dessus, j'ai pu observer que la maison fut effectivement vendue en 1882 à Monsieur Gouilloux Jean Fôret, domicilié à *Pradat*. Elle fut démolie en 1889.

En 1902, le terrain fut attribué à Monsieur Mage Anatole Victor Gouilloux, rue Bansac numéro 1, à Clermont-Ferrand.

A la fin de ce registre, il est indiqué le revenu des propriétés bâties et non-bâties.

NUMÉROS D'ORDRE.	ARTICLE de la MATRICE générale.	FOLIO de la MATRICE cadastrale ancienne.	CASE de la MATRICE cadastrale des propriétés bâties.	NOM, PRÉNOM, ETC., DU PROPRIÉTAIRE.	REVENU						NOMBRE de propriétés bâties retrans- crites.	
					TOTAL.		DES PROPRIÉTÉS bâties.		DES PROPRIÉTÉS non bâties.			
					(Anc. matr.)		(Nouv. matr.)		(Anc. matr.)			
1	2	3	4	5	6		7		8		9	
					fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.		
9	175	910	00	<i>Chabanne Gilbert</i>	14	56	5		9	56	1	
10	176	1161	01	<i>Chabanne Mathieu</i>	18	48	2		0	48	1	

Les revenus s'élevaient à 5 francs pour les propriétés bâties et 9.56 francs pour le non bâti concernant Gilbert Chabanne.

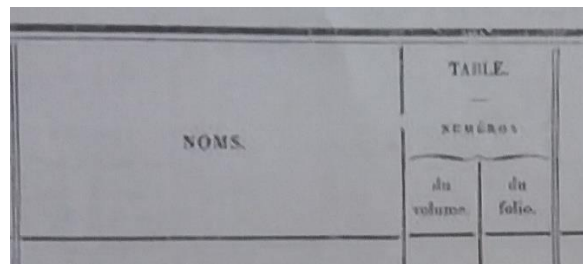
B. Les hypothèques : un travail de fourmis

D'après le cours de Monsieur Stéphane Cosson, « l'hypothèque est un droit qui grève un immeuble bâti ou non bâti afin de garantir le paiement d'une créance. Elle donne au créancier l'assurance, au cas où la dette contractée ne serait pas acquittée à la date prévue, de pouvoir être payé par priorité sur le prix obtenu à l'issue de la vente forcée de l'immeuble grevé, c'est le droit de préférence. Même si le débiteur l'a cédé à un tiers non obligé personnellement à la dette, c'est un droit de suite. »

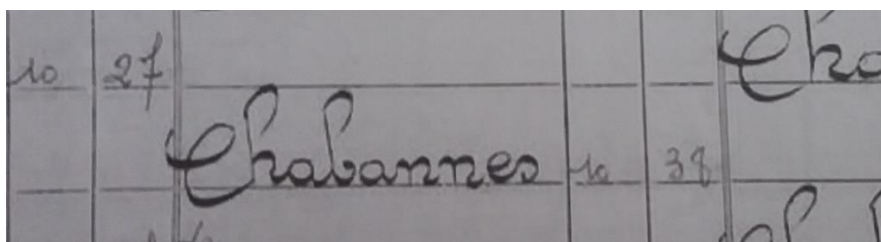
C'est alors que j'ai souhaité investiguer *du côté* de la série 4Q.

Mais avant de me rendre aux archives, j'ai consulté le site afin de vérifier les documents mis en ligne.

J'ai commencé par consulter le registre indicateur de Thiers, sous la cote 4 Q 18199. Ce document me permettrait d'accéder au numéro du volume et du folio de la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires concernant l'ensemble des personnes ayant comme patronyme *Chabanne*. Il était indiqué 10-38.



NOMS.	TABLE. NUMÉROS	
	du volume.	du folio.



10	27				Cha
		Chabannes	10	38	

4 Q 18199

A partir des numéros de volume et de folio, j'ai trouvé la table alphabétique concernant les *Chabanne*, sous la cote 4 Q 18210.

Ainsi, j'ai donc découvert l'ensemble des personnes portant ce patronyme avec les différentes orthographes. Gilbert Chabanne était bien mentionné. Sur la ligne étaient indiqués un numéro de volume et de case. Le concernant, il s'agissait de 35 et 254.

TABLE AU REPERTOIRE.

NOMS PLACÉS EN TÊTE DE CHACUNE DES CASES du Répertoire.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DOMICILES.	REPERTOIRE.	
				numéro du volume.	numéro de la case.
<i>Chabanne</i> <i>.N.</i>	<i>André</i>			<i>25</i>	<i>133</i>
<i>ou unes</i>	<i>Anne Rose Amette</i>			<i>27</i> <i>25</i>	<i>143</i> <i>279</i>

<i>Gilbert</i>				<i>35</i>	<i>254</i>
----------------	--	--	--	-----------	------------

4 Q 18210

Grâce à ces numéros, je pourrai demander le registre et ainsi avoir accès au relevé des hypothèques concernant mon ancêtre.

Sur le site, il était indiqué la possibilité de faire une demande par courriel afin de recevoir une copie du relevé de formalités hypothécaires.

J'ai alors fait cette démarche. J'ai reçu ce document, sous la cote 4 Q 18290.

Arcn. dép. Puy-de-Dôme
Cote: 4 Q 18290
→ CASE 254

CASE N° 254 (habame, Gilbert)

REGISTRES de Formalité. N°		DATE des TRANSCRIPTIONS.	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DESIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANSCRIPTION de la suite immobilière. Conséquence de l'original de la dissolution ou Saisi, et de la Notification de l'acte aux créanciers inscrits.		OBSERVATIONS
du volume.	des articles.					Date des enregistrements.	Date des radiations.	
15	78	18 juillet 1861	acq ^{on}	immeuble à celle	300	celle		
16	151	10 ^e août 1862	acq ^{on}	Bois à moulin	300	moulin		
87	6	24 février 1863	acq ^{on}	Immeuble à celle	2100			Celle
13	37	24 février 1863	acq ^{on}	"	"	"	"	et
13	38	24 février 1863	acq ^{on}	"	"	"	"	et
161	161	21 mai 1863	acq ^{on}	"	1100			

REGISTRE des Inscriptions. N°		DATE des INSCRIPTIONS.	SI L'HYPOTHÈQUE est judiciaire, légale, ou conventionnelle.	MONTANT DE LA CRÉANCE pour laquelle l'inscription a été requise.	DATES sous lesquelles sont portées au registre les		OBSERVATIONS.
du volume.	des articles.				DECLARATIONS de changement de domicile.	RADIATIONS des inscriptions.	
24	120	18 juillet 1861	"	300	celle		
31	50	8 février 1862	"	150	celle		Primes etc. etc.
69	111	3 février 1862	"	50	celle		
77	135	10 août 1862	"	300	moulin		
100	238	10 juillet 1862	"	130	celle		
111	126	6 février 1863	"	300	et		
148	117	24 février 1863	"	2100	"		
162	280	3 août 1863	"	728	78	id.	
154	240	29 août 1863	"	238	60	id.	
157	88	10 avril 1864	"	400	"	id.	
172	87	19 juillet 1864	"	564	56	id.	
212	353	14 février 1865	"	215	"	id.	
227	236	30 février 1868	"	892	50	id.	
260	12	19 juillet 1868	"	364	56	id.	
285	166	3 avril 1870	"	415	"	id.	
294	52	29 février 1871	"	218	"	id.	
338	136	18 août 1873	"	612	35		

4 Q 18290 – case 254

Ce relevé permet d'avoir un état des lieux des mouvements hypothécaires de la personne. J'observe qu'il existe des transcriptions et des inscriptions. Je m'attarderai donc sur les transcriptions. Ce document indique les acquisitions et saisies, la désignation de l'immeuble, les registres de formalité qui correspondent aux dates des transcriptions, la valeur des immeubles.

J'ai alors effectué les recherches concernant l'ensemble des transcriptions indiquées sur le relevé :

- En date du 18 juillet 1810, d'une acquisition, numéro de volume 15, bureau des hypothèques de Thiers, registre des transcriptions, sous la cote 4 Q 8746 :

Il ne s'agissait pas de mon ancêtre, il existait un homonyme : en effet, il se nommait bien *Gilbert Chabanne*, cultivateur, mais domicilié au village de *Maubert*, à Celles-sur-Durolle. Aussi, mon aïeul ne pouvait être le signataire de l'acte au vu de son âge en 1810 (12 ans !).

- En date du 1^{er} août 1822, acquisition d'une terre à Mons (63), numéro de volume 44, bureau des hypothèques de Thiers, registre des transcriptions, cote 4 Q 8775 :

Le registre n'a pu m'être remis, car il était en très mauvais état ! Alors, face à cette situation, j'ai souhaité effectuer la recherche auprès du notaire afin de trouver l'acte.

L'archiviste m'indiqua « *que la transcription est dressée en général, trois mois après l'acte.* » Après vérification auprès des registres du seul notaire, Maître Delotz, à Celles-sur-Durolle, je n'ai trouvé aucune trace de cette acquisition.

- Le 24 février 1838, acquisition d'un immeuble à Celles, numéro de volume 87, bureau des hypothèques de Thiers, registre des transcriptions, cote 4 Q 8818 :

Le document indique que « *Gilbert est fils d'Annet et frère de Pierre, domiciliés au village de Pradel.* »

Or, mon ancêtre Gilbert est fils de Gaspard et n'a pas de frère nommé Pierre. Les membres de ma famille étaient domiciliés au village de *chez Choux*. Il existe à nouveau une homonymie.

- Saisie transcrite le 25 janvier 1845 concernant un immeuble à Celles, numéro de volume 114 (et non 13 comme indiqué sur le relevé), articles 37 et 38, bureau des hypothèques de Thiers, registre des transcriptions, cote 4 Q 8845 :

L'archiviste n'a pu me remettre le registre, car il était également en très mauvais état (grignoté par les souris !).

J'ai n'ai pas trouvé l'acte chez le notaire.

- Transcription d'une donation en date du 21 mai 1863, numéro de volume 248, article 164, bureau des hypothèques de Thiers, registre des transcriptions, cote 4 Q 8979 ;

Le document fut trouvé. Il s'agissait d'une donation pour la fille cadette, Anne dite Annette avec son futur époux, Gilbert Martinet.

Traite des Actes en relief, et de la transcription d'iceux sur le Registre de formalité des Inscriptions, dans le cas prévu par l'art. 1168 du Code Napoléon.

RÉPERTOIRE.

NUMÉRO

du de volume. Partie.

N^o 164. Sur vingt années au huit cent soixante dix ans.
 Pardevant Maître de la Trinité à elle, (comme de fait Henry).
 par ordonnance de la Cour de Parlement de Paris de la dite Cour de Paris
 assisté de ses Juges d'après nommés, = ont ainsi par, l'ordonnance
 179. 214. 5. Martinus forgeron, demeurant au lieu de Jours, commun des
 69. 169. Olivier, & de son consentement & pour son mariage, Gilbert Mar-
 tinus, fille unique d'iceux de son mariage avec la dite Martinus
 179. 214. Gilbert Dubonne & pour son mariage & de son consentement
 80. 162. 10. Martinus Dubonne, fille unique, & pour son mariage
 avec Gilbert Quifios, tous propriétaires en la dite Martinus & de son
 consentement au lieu de son divorce, commun des aller = les
 quels, sans l'usage de l'usage projeté entre le dit Gilbert
 Martinus & la dite Martinus Dubonne, ont réglé les clauses
 15. & conditions civiles de cette union qui sera célébrée in esse-

No. 164
 Suite
 Gilbert Martinus
 80
 Martinus Dubonne

25 mariage, & une annuïté au mariage, soit de six à deux mille
 garnie de son fermement, laquelle sera fermée la dite Martinus
 & l'usage de l'usage de la dite future épouse, ce qui est en cas
 au pouvoir de la future épouse par le fait seul de l'accouchement
 du présent mariage, l'acte civil qui le constaterait en ce cas
 30 de l'usage de son part au consentement & de son mariage en faveur
 de la future épouse, sans qu'il en soit besoin de plus expresse.
 il est évalué à la somme de cent cinquante francs, pour que cette
 estimation en cas de l'absence de la future épouse, la future épouse
 sera de droit, pour elle ou les siens, de reprendre la dite
 30 somme avec son intérêt & son amortissement, = Article

ment la somme de la somme de celles, ainsi qu'il suit.
 Article premier = la future épouse se déclare volontairement
 sans le régime de la communauté de biens avec son mari, con-
 formément aux dispositions des articles quatre cent quatre
 20 vingt dix huit & quatre cent quatre vingt six usuf de
 Code Napoléon. = Article deux = le dit Gilbert Dubonne
 constitue à la future épouse sa fille, un tiers de son capital
 d'un lit & de son de somme garnie de son conjoint, une somme
 de mille ou de mille francs, quatre dix de la dite somme de
 son mariage, soit de six à deux mille

REPertoire.
NUMÉRO

du de
volume. l'article.

5
 10
 15
 20
 25
 30
 35
 40
 45
 50
 55
 60
 65
 70
 75
 80
 85
 90
 95
 100
 105
 110
 115
 120
 125
 130
 135
 140
 145
 150
 155
 160
 165
 170
 175
 180
 185
 190
 195
 200
 205
 210
 215
 220
 225
 230
 235
 240
 245
 250
 255
 260
 265
 270
 275
 280
 285
 290
 295
 300
 305
 310
 315
 320
 325
 330
 335
 340
 345
 350
 355
 360
 365
 370
 375
 380
 385
 390
 395
 400
 405
 410
 415
 420
 425
 430
 435
 440
 445
 450
 455
 460
 465
 470
 475
 480
 485
 490
 495
 500
 505
 510
 515
 520
 525
 530
 535
 540
 545
 550
 555
 560
 565
 570
 575
 580
 585
 590
 595
 600
 605
 610
 615
 620
 625
 630
 635
 640
 645
 650
 655
 660
 665
 670
 675
 680
 685
 690
 695
 700
 705
 710
 715
 720
 725
 730
 735
 740
 745
 750
 755
 760
 765
 770
 775
 780
 785
 790
 795
 800
 805
 810
 815
 820
 825
 830
 835
 840
 845
 850
 855
 860
 865
 870
 875
 880
 885
 890
 895
 900
 905
 910
 915
 920
 925
 930
 935
 940
 945
 950
 955
 960
 965
 970
 975
 980
 985
 990
 995
 1000

leffite d'habillement & l'usage, = article huit, = une
présente et fut venue le sieur Gilbert Abartinet, ou le dit
futur Epoux, foyeron, demeurant audit village des ferrays,
commune de celles. = lequel en considération au présent ma-
30 riage & comme preuves de l'attachement qu'il porte au dit
futur Epoux, fait donation Introitis, actuelle, pure, perpétuelle
& irrévocable avec tradition & description actuelle de propriétés,
possession & jouissance, au dit Gilbert Abartinet son futur
Epoux, qui accepte avec reconnaissance, pour autorisation de son
35 père ci-dessus nommé, = de la moitié de tous les biens immeubles

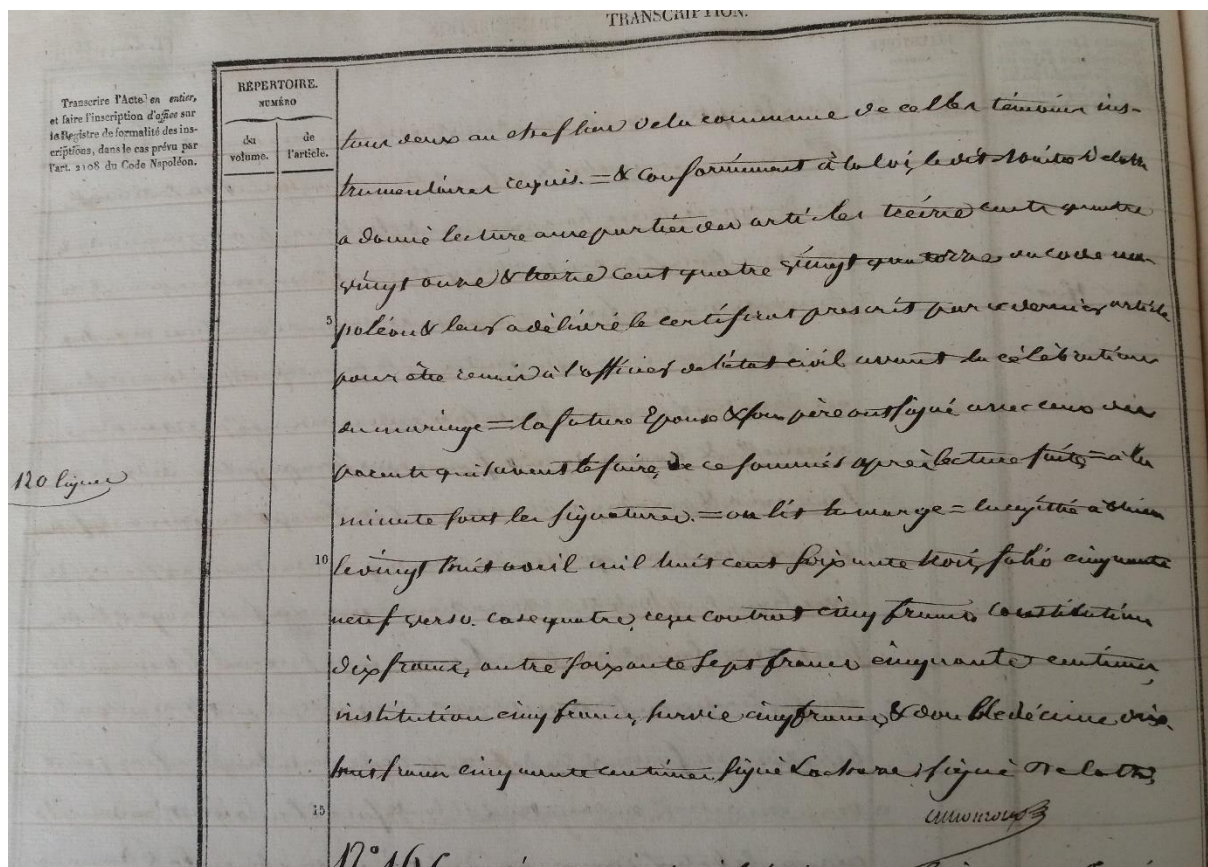
se réserve le retour des constitutions qu'il veut de faire en
faveur de la future Epouse sa fille, En cas que celle-ci meure
avant lui sans enfant ou icelle sans descendance, cette réserve
ne portera aucun préjudice au don d'usufruit ci-après stipulé
entre les dits futurs Epoux, qui au contraire devra résister
20 tout son effet. = article six, = la future Epouse se constitue
tous les biens & droits qui pourront lui arriver par la suite
à quelque titre que ce soit. le futur Epoux fera tous ce lui qu'il
reconnaîtra de toutes sommes ou objets mobiliers qu'il
pourra recevoir d'elle ou à cause d'elle = article sept, = le
25 Epoux de l'une ou l'autre pour devenir lui pour le moment actuel qui

sans être clamoratoire & au donateur qui s'engage à payer de
 chaque terme en fera personnellement l'acquiescement & donnera li-
 bération en faveur du débiteur. — le donataire ne sera point
 tenu de payer au donateur si tant qu'il en aura — sur le
 15 cur au futur époque viendra à quitter son ouillage & de rendre
 soit à Cedermees Copontoy ou par biens, le donateur pourra régler
 que la maison d'habitation qu'il habite actuellement se soit
 village des Sarrays, soit évaluée à son lot pour une valeur fixe
 20 amiablement entre lui & le donataire, au à dire d'experts si l'un
 bien entendu à prendre au mieux sur

TRANSCRIPTION.

(T. 2A.) [1861.]

PERTOIRE.	
NUMÉRO	de l'article.
15	<p> sans Exception que le donateur possède de attachement s'itien sur les communes de Colles & de saint Berruy, consistant en Pratiements, jardins, prés, terres, bois pigniens & salines, la dite maison de la rue pour Messes l'ordinaire d'usage d'un revenu annuel de 5 sixante quinze francs = le présent donateur au lieu de char- ger & pour les conditions suivantes: — le donataire s'engage de servir au donateur pendant toute sa vie de Cedermees, une rente im- annuelle de six cents francs, qui sera payable le trois au trois au mois de par avance, à commencer seulement du jour de la fête 10 époque viendra à quitter le corps que de donateur son ouille, avec lequel il habite, cette maison ne pourra s'acquiescer, le de- </p>



4 Q 8979

➤ **Transcription :**

« N°=164 : Du vingt un mai mil huit cent soixante trois

pardevant maître Delotz notaire à celles, canton de Saint-Rémy, arrondissement de Thiers, département du Puy-de-Dôme soussigné assisté des témoins ci-après nommés, ont comparus Antoine Martinet, forgeron demeurant au lieu des Joanys commune de Thiers e[t] de son consentement e[t] pour son autorisation Gilbert Martinet

son fils mineur issu de son mariage avec Antoinette Moigneux aussi forgeron demeurant au lieu des Sarraix commune de Celles

Gilbert Chabanne et pour son autorisation e[t] de son consentement Annette Chabanne, sa fille mineure issue de son mariage avec Gilberte Voissier, tous propriétaires, cultivateurs, couteliers,

demeurant au lieu de chez Choux, commune de Celles, lesquels dans la vue du mariage projeté entre ledit Gilbert Martinet e[t] ladite Annette Chabanne ont réglé les clauses e[t] conditions civiles de cette union qui sera célébré incessamment en la mairie de la commune de Celles ainsi qu'il suit

Article premier, les futurs époux déclarent vouloir se marier sous le régime de la communauté réduite aux acquêts conformément aux dispositions des articles quatorze cent quatre-vingt-dix-huit e[t] quatorze cent quatre-vingt-dix-neuf du code Napoléon.

Article deux : ledit Gilbert Chabanne constitue à la future épouse sa fille un trousseau composé d'un lit de chevet de plume garnies de leurs couettes, une couverture en Catalogne, quatre draps de lit toile, communs de ménage e[t] une armoire en menuiserie bois dur à deux battants garnie de ses fermentes laquelle concernera les hardes, nippes e[t] linge à l'usage de ladite future épouse, ce trousseau sera laissé au pouvoir du futur époux par le fait seul de l'accomplissement au présent mariage, l'acte civil qui le constatera et vaudra décharge de sa part en constituant e[t] reconnaissance en faveur de la future épouse, sans qu'il a fait besoin de plus expresse. Il est évalué à la somme de cent cinquante francs, sans que cette estimation eu conféré la vente au futur époux, la future épouse se réservant le droit pour elle ou le sieur de reprendre ledit trousseau avec son empirement ou son amélioration

Article trois, ledit Gilbert Chabanne constitue de plus à sa fille la somme de six cent cinquante francs, qu'il promet et s'oblige de lui porté e[t] payer ou pour elle à son futur époux dans deux ans de ce jour pour tout acte pendant ce terme porté lequel il prendra cours autour légal e[t] sera exigible annuellement jusqu'à l'extinction du capital e[t] pour sureté et garanti de cette obligation ledit Chabanne hypothèque les bâtiments, jardins et chenevières, pré, terre e[t] pature qu'il possède dans l'étendue de la commune de Celles, au lieu et dans les dépendances de chez Choux.

Article quatre : en venant aux successions de ses père e[t] mère la future épouse pour y prendre sa part héréditaire sera tenue de rapporter à la masse ce qu'elle aura reçu du chef du défunt ou elle y prendra moins ce qui sera à son choix.

Article cinq : ledit Gilbert Chabanne se réserve le retour de constitutions qu'il vient de faire en faveur de la future épouse sa fille, en cas que celle-ci meure avant lui sans enfants ou iceux sans descendants, cette réserve ne portera aucun préjudice [ou aucun ?] d'usufruit ci-après stipulé entre lesdits futurs époux qui au contraire devra recevoir tout son effet.

Article six : la future épouse se constitue tous les biens e[t] droits qui pourront lui arriver par la suite à quelque titre que ce soit, le futur époux sera tenu de lui passer reconnaissance de toutes sommes ou objets mobiliers qu'il pourra recevoir d'elle ou à cause d'elle.

Article sept : les époux déclare recevoir par devers lui pour le moment actuel que annuelle et viagère de cent francs qui sera payable de trois en trois mois e[t] par avance à commencer seulement du jour où le futur époux viendra à quitter la compagnie du donateur son oncle, avec lequel il habite, cette pension ne pourra [?]rager [?] le défaut de réclamation dans le mois qui suivra l'échéance de chaque terme en sera préserver l'acquittement e[t] vaudra libération en faveur du débiteur.

Le donataire ne sera point tenu des dettes du donateur si toutefois il en laissait, dans le cas où le futur époux viendrait à quitter son oncle e[t] demanderait à ce dernier le partage de ses biens, le donataire pourrait exiger, que la maison d'habitation qu'il habite actuellement sise au village des Sarrays, soit révalue à Soulat pour une valeur l'ex[?] amiablement entre lui e[t] le donataire

Article huit : aux présentes est intervenu le sieur Gilbert Martinet, oncle du futur époux, forgeron, demeurant audit village des Sarrays commune de Celles.

Lequel en considération au présent mariage e[t] comme preuve de l'attachement qu'il porte audit futur époux fait donation entre vifs, actuelle, pure, perpétuelle e[t] irrévocable avec traditions e[t] rémission actuelle de propriété ou session de jouissance audit Gilbert Martinet son neveu futur époux qui accepte avec reconnaissance sous l'autorisation de son père ci-dessus nommé.

De la moitié de tous les biens immeubles sans exception que le donateur possède actuellement situés dans la commune de Celles e[t] de Saint-Rémy consistant en bâtiments , jardins, près, terres, bois paquiers e[t] cha(???) , ladite (moitié ?) déclarée pour (???) les droits d'enregistrement d'un revenu annuel de soixante-quinze francs. La présente donation a lieu aux charges e[t] sous les conditions suivantes :

Le donataire sera tenu de servir au donateur pendant toute la vie de ce dernier, une pension annuelle e[t] viagère de cent francs, qui sera payable de trois en trois mois e[t] par avance à commencer seulement du jour ou le futur époux viendra à quitter la compagnie du donateur son oncle, avec lequel il habite, cette pension ne pourra [su ??ager] le défaut de réclamation le mois qui suivra l'échéance de chaque terme en sera présumer l'acquittement et vaudra libération en faveur du débiteur. Le donateur ne sera point tenu des dettes du débiteur si toutefois il en laissait, et dans le cas où le futur viendrait à quitter son oncle e[t] demanderait à ce dernier le partage de ses biens, le donateur pourra exiger que la maison d'habitation qu'il habite actuellement sise au village des Sarrays, soit évalué à Soulat pour une valeur type amiablement entre lui e[t] le donataire ou à dire d'expertiser s'ils pouvaient s'y entendre sauf bien entendu à prendre en mains dans le surplus desdits biens.

Article neuf : de plus, le dit Gilbert Martinet, oncle institue ledit futur époux son neveu pour son héritier général e[t] universel de tous les biens meubles e[t] immeubles qui composerait sa succession.

Article dix : les futurs époux se font mutuellement de par le prémourant en faveur ou survivant d'eux donation de l'usufruit sans bail ou exécution de tous les biens en général qui demeurerait au décès dudit prémourant pour le survivant en jouir pendant toute sa vie sauf la réduction à moitié si au moment de l'événement il y'a des enfants ou des descendants d'eux vivants de leur union dont acte :

Fait et clot en l'étude au lieu de la petite Brugière, commune de Celles, l'an mil huit cent soixante-trois, le vingt avril.

En présence des parents e[t] amis des parties e[t] avec l'assistance de Pierre Boulet instituteur e[t] Pierre Preolet (???) huissier (???) demeurant tous deux au chef-lieu de la commune de Celles, témoins instrumentaires requis.

E[t] conformément à la loi, ledit Maître (???) Delotz (???) a donné lecture aux parties des articles treize cent quatre-vingt-onze e[t] treize cent quatre-vingt-quatorze au coche au(???) poléant ???

leur a déclaré le certificat prescrit par le dernier article pour être remis à l'officier de l'état civil avant la célébration du mariage.

La future épouse e[t] son père ont signé avec ceux des parents qui savent le faire, de ce sommés après lecture faite. A la minute font les signatures.

On lit la marge. Enregistré à Thiers, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-trois, folio cinquante-neuf verso case quatre, ce(??) contrat cinq francs constitution dix francs, autre soixante-sept francs cinquante centimes, institution cinq francs, survie cinq francs e[t] double décime dix-huit francs cinquante centimes signé Lachare ??? signé Delotz ?

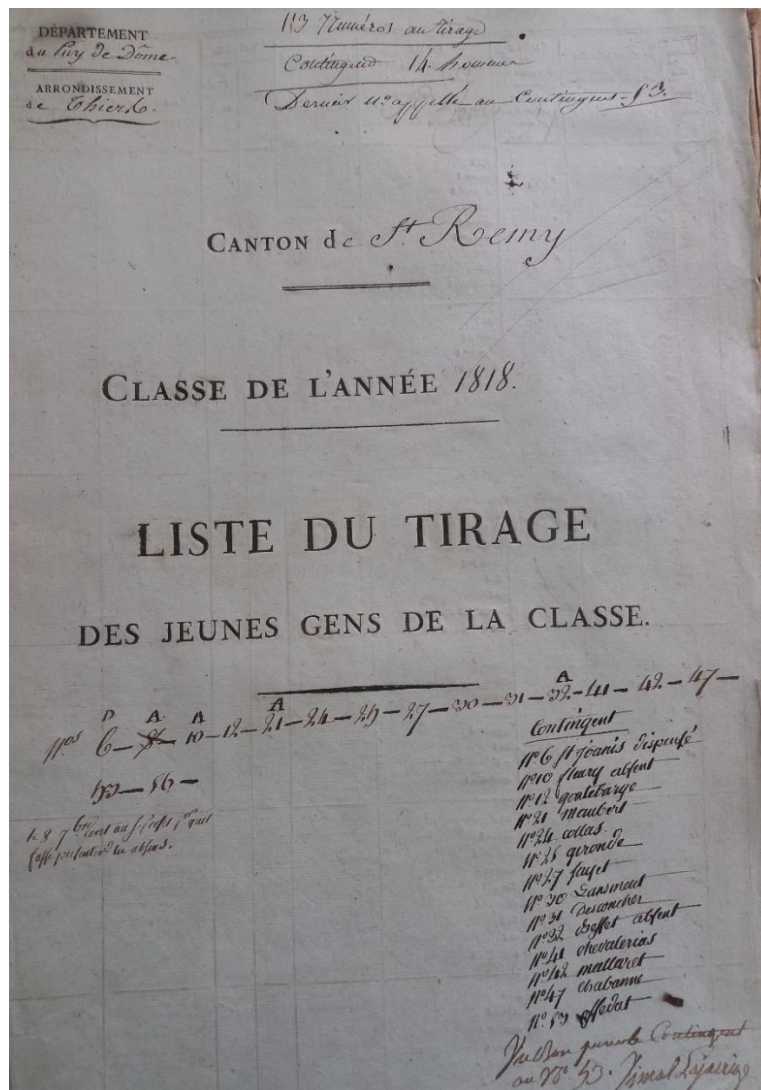
Amouroux

C. Armée : au temps pour lui

Je souhaitais savoir si *mon Gilbert* fut il apte ou pas au service militaire.

Après avoir effectué une recherche auprès de la série R, j'ai trouvé la cote R 397 qui correspond à la liste cantonale de tirage au sort, par classe (1818), par arrondissement, ici pour Thiers (63), et ensuite par canton, Saint-Rémy-sur-Durolle (63).

Ainsi, j'ai trouvé des éléments concernant mon ancêtre.



R 397

Contingent

n° 6 St Jeanis Dispense
 n° 10 Fleury absent
 n° 12 Gentebarge
 n° 21 Maubert
 n° 24 Collas
 n° 25 Geronde
 n° 27 Fayet
 n° 30 Sansmeut
 n° 31 Desconcher
 n° 32 Besset absent
 n° 44 chevaleries
 n° 42 mallaret
 n° 47 Chabanne
 n° 53 affectat

Vu son premier Contingent
 au n° 53. Jimal Lajaurig

Sur la page de garde, j'observe qu'un dénommé Chabanne portant le numéro 47 faisait partie du contingent. Était-ce bien lui ou son frère jumeau, Claude ?

NUMÉRO échu dans le tirage.	1.° NOMS de famille; 2.° PRÉNOMS ou noms de baptême; 3.° SURNOMS.	DATE de LA NAISSANCE. 1.° Jour; 2.° Mois; 3.° An.	LIEUX DE LA NAISSANCE, résidence personnelle des jeunes gens; noms, prénoms et domicile des pères et mères.	PROFESSIONS des JEUNES GENS.	TAILLE.	
					Mètres.	Milli- mètres.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	

Les éléments portés dans la liste étaient le numéro échu dans le tirage, nom de famille, prénom, surnom, date de naissance, lieu de naissance, profession, taille du jeune gens.

MOTIFS D'EXEMPTION OU DE DISPENSE que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se proposent de faire valoir devant le conseil de révision.	
INDICATION des motifs. 7.	OBSERVATIONS du sous-préfet. 8.

J'observe également que les motifs d'exemption ou de dispense pouvaient être mentionnés.

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE RÉVISION,			
PENDANT LES OPÉRATIONS DE LA LEVÉE.		APRÈS LES OPÉRATIONS DE LA LEVÉE, et concernant les jeunes gens ayant un numéro compris parmi ceux appelés.	
DÉCISION.	MOTIFS DE LA DÉCISION.	DÉCISION.	MOTIFS DE LA DÉCISION.
9.	10.	11.	12.

Et enfin, les décisions prises par le conseil de révision pouvaient figurer sur ce document.

1. ^o Chabanne, 30	Né à Celles	canton d. Celles	coutelier	1 600	reclame comme fils de septuagénaire	Capt Just. Ferm. de de Drecht
47 2. ^o Gilbert 31. Quillet	canton d. Celles	départ. ^o d. P. D.	cheveux châtain sourcils id front haut yeux bleu nez bien fait bouche petite menton pointu visage ovale			
3. ^o 375	résidant à Celles	fil. d. Gaspard et d. Navarron Celles	plusieurs marques au front à gauche et à droite du visage			

Le numéro 47 correspondait à Gilbert Chabanne, mon ancêtre. Il était né et habitait à Celles. Il était fils de Gaspard et de Anne Navarron, domiciliés également à Celles. Il exerça la profession de coutelier. Il avait les cheveux et sourcils châtain, les yeux bleus, le nez *bien fait*, la bouche petite, le menton pointu, le visage ovale. Il portait plusieurs marques au front, à gauche. Il mesurait 1.60 m. Il fut réclamé *comme fils de septuagénaire*.

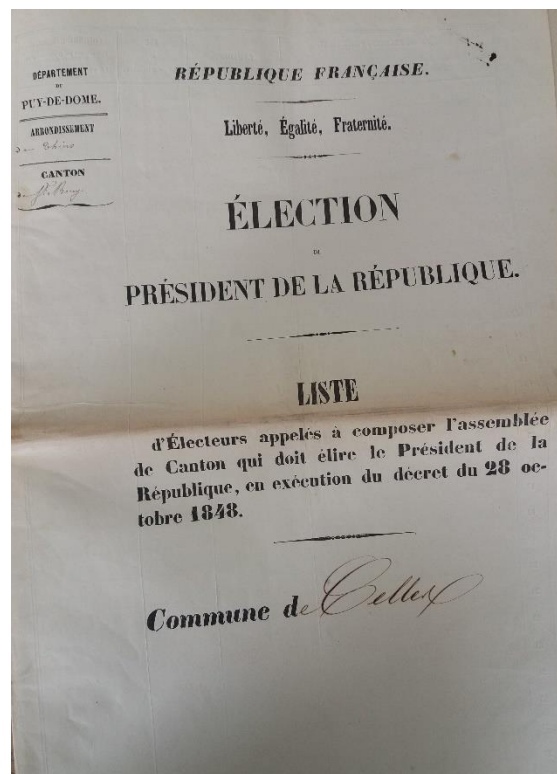
Il était apte au service, mais cet élément fut barré et remplacé par *justification de ses droits*.

908.	Non		
------	----------------	--	--

D. Elections du président de la République – 10 décembre 1848

J'ai effectué des recherches afin de trouver d'éventuels éléments concernant Gilbert Chabanne. La cote M, et plus particulièrement la M 1303 correspond à l'arrondissement de Thiers, puis du canton de Saint-Rémy-sur-Durolle pour trouver la liste de Celles. C'est la liste d'électeurs appelés à composer les assemblées de canton qui doivent élire le président de la République, en exécution du décret du 28 octobre 1848.

Dans son cours, Monsieur Cosson indique « que le décret du 05-06 mars 1848 créa le suffrage direct et universel en autorisant tout citoyen à voter à partir de 21 ans et à être élu à partir de 25. »



M 1303

Nos D'ORDRE.	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS. <small>(Les noms doivent être inscrits dans l'ordre alphabétique rigoureux.)</small>	DEMEURE.	AGE ou DATE DE NAISSANCE.	COLONNE RESERVÉE Pour constater par la signature d'un Membre du Bureau LE VOTE DES ÉLECTEURS.
-----------------	---	----------	---------------------------------	--

La liste faisait état du numéro d'ordre, des noms, prénoms, et professions des électeurs, du domicile, de l'âge ou de la date de naissance.

132	Chabanne Gilbert coutelier	chez Choux	42 ans	
-----	----------------------------	------------	--------	--

Le numéro 132 correspondait à Chabanne Gilbert, coutelier, domicilié chez Choux, âgé de 42 ans.

Or, l'âge est erroné. En effet, il était âgé de 50 ans, car né en 1798.

A l'issue de ces élections, Charles-Louis-Napoléon Bonaparte fut élu unique président de la Seconde République.

E. Recensement : et si on comptait ?

Suite aux recherches effectuées dans les registres de population de la commune de la commune de Celles, en 1846, cote 6 M 1276, j'ai trouvé les données suivantes concernant ma famille :

12	12	55	chabanne	Gilbert	coutelier	1			50 ans
		56	voissier chabanne	Gilberte	sa femme			1	36 ans
		57	chabanne	françois	leur fils	1			10 ans

chabanne	Anne	leur fille			1			
chabanne	Marguerite	sa			1			

6 M 1276

Gilbert Chabanne, coutelier, âgé de 50 ans habitait avec son épouse, Gilberte Voissier, âgée de 36 ans, chez Choux.

Leurs trois enfants, François (10 ans), Anne et Marguerite étaient bien domiciliés avec leurs parents. La dernière fille se nommait *Anne dite Annette* et non *Marguerite* comme indiqué sur ce document.

Le recensement de 1866 dont la cote est 6 M 1280 apporte les éléments suivants :

5	5	24	chabanne	Gilbert	coutelier	1			68
		25	voissier	Gilberte	sa femme			1	55
		26	chabanne	françois	leur fils	1			30
		27	Dosjoub	françois	sa femme			1	22
		28	chabanne	françois	leur fille			1	2

6 M 1280

Gilbert Chabanne, âgé de 68 ans et Gilberte Voissier, âgée de 55 ans habitaient ensemble, chez Choux. Il était coutelier. Leur fils François (30 ans), leur belle-fille, Françoise Dosjoub, âgée de 22 ans et leur petite fille aînée, Françoise (2 ans) étaient également domiciliés avec eux.

L'enregistrement : adieu mes Gilbert.e

Afin d'étayer le travail de recherches, j'ai souhaité me rapprocher de l'inventaire concernant l'enregistrement après décès (3Q).

Sur le site des archives, j'ai pu avoir accès aux tables des successions et absences.

Gilbert Chabanne et Gilberte Voissier étant décédés sur la commune de Celles-sur-Durolle, respectivement les 04 mars 1870 et 25 mars 1882, je me suis rapproché des tables du bureau de l'enregistrement de Saint-Rémy-sur-Durolle, cote 3 Q 21791 afin de trouver, le cas échéant, Gilbert Chabanne et 3 Q 21792 pour Gilberte Voissier.

INDIVIDUS DÉCÉDÉS OU DÉCLARÉS ABSENTS, ALPHABÉTIQUEMENT.						INDIQUEZ SI LE DÉCÈS OU L'ABSENCE EST EN CÉLIBATAIRE, MARIÉ, OU VEUVE AVEC ENFANTS.	APPOSITIONS ET LEVÉS DE SCÉLÉS.	ACQUITTATIONS DES DÉBITES D'IMPÔTS.	TUTELLES ET CURATELLES.
NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	LIEU DU DÉCÈS.	ÂGES.	DATES DES DÉCÈS, DE L'ABSENCE OU DE L'INSCRIPTION, sur les registres de l'état civil, du date des scellés.	— Date de l'enregistre- ment.	— Date et lieu de l'enregistrement.	— Date de l'enregistre- ment.
				Indiquer, en outre, le lieu de la naissance et le domicile, s'il est différent de celui du décès.					

3 Q 21791

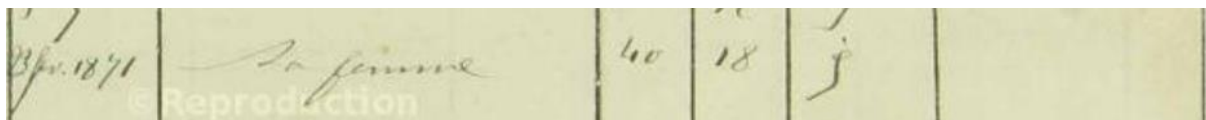
Sur les tables, sont indiqués les noms et prénoms des individus, leurs professions, le lieu, l'âge et la date de du décès des personnes, la situation matrimoniale, notamment.

Successions et Absences.										1 ^{re} PARTIE. N° 52. (1872.)	
INVENTAIRES.		VENTES DE MEUBLES.	DATE de L'AVERTISSEMENT aux héritiers, légataires, etc. (Instruction n° 1141.)	NUMÉRO de L'ÉTAT civil du décédé ou de l'absent.	DATES des DÉCLARATIONS des successions, dans le leg.	NOMS, FRANÇOIS ET DEMOISELLES DES MÉRITIERS Soustrains ou légataires (non alphabétiquement).	RÉPERTOIRE GÉNÉRAL en ce qui concerne le décès.	RENVOIS FAITS OU REÇUS.	OBSERVATIONS.		
DATE de l'enregistre- ment.	MONTANT de l'évaluation.	Date de l'enregistre- ment.					Vol.	Case.	Mentionner notamment les renseignements fournis par les ordres de date sur la constitution des successions.		

Aussi, des renseignements sont apportés comme la date de la déclaration de la succession ou certificat d'indigence, les noms et prénoms des héritiers ainsi que le numéro de volume et de case.

133	Chabanne Gilbert	cult. Celles-sur-Durolle	époux de Gilberte Voissier
-----	------------------	--------------------------	----------------------------

Concernant Gilbert Chabanne, il est indiqué qu'il était cultivateur au moment de son décès, domicilié chez Choux, âgé de 71 ans, décédé le 04 mars 1870, époux de Gilberte Voissier.

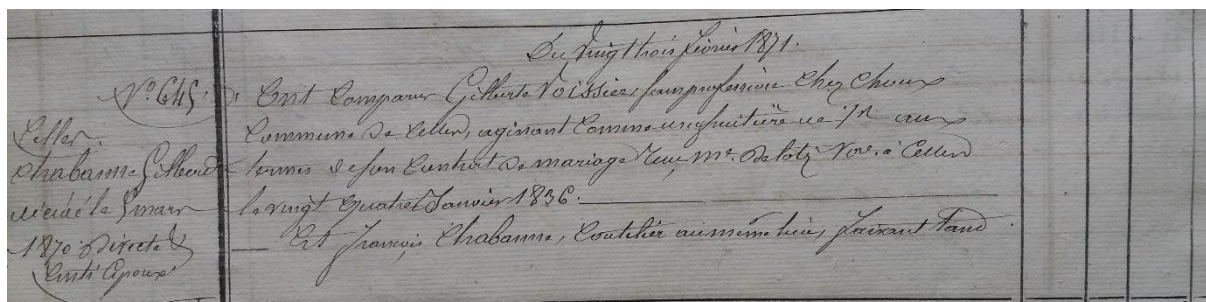


La succession fut établie le 23 février 1871, sous le volume 40, case 18. Sa femme fut l'héritière.

A partir de la date de la déclaration, j'ai souhaité me rapprocher du bureau de Saint-Rémy-sur-Durolle pour trouver le numéro de registre, à savoir le 40.

L'archiviste m'informe « que le bureau de Saint-Rémy-sur-Durolle fut créé en 1865, mais qu'il a fonctionné à partir du 01^{er} janvier 1874 concernant les transcriptions. »

Je me suis donc rapproché du bureau de Thiers, avec le numéro de registre qui restait inchangé (40). La cote est 3 Q 22823.



Les renseignements seront
faits en toutes lettres; chaque
déclaration doit être chargée
du nom, des prénoms, du di-
micile du défunt, de la date du
décès, et du numéro de livre à
souche des quittances.

Château de Chabanne;

Mariage de 1836

Lequel qui pour Amélie Chabanne femme de François Chabanne, sa femme
propriétaire de la commune de Celles, canton de Celles, arrondissement de Chabanne
survenue femme de François de Chabanne et de Chabanne, son mari, sa femme
Lequel qui pour Amélie Chabanne, sa femme
est venue au dit lieu de Chabanne le 15 Mars 1870
Léguant les biens de son défunt mari (Mobilier)

		MONTANT		EN DÉC.	
		FR.		C.	
1 ^{re}	Mobilier	20	50		
2 ^e	Immobilité de Celles, vingt francs	20			
Total c.		40	50		
Mariage de 1836	1 ^{re}	170	Guarante Celles	10	06
	2 ^e	30	Voisante Celles	60	09
	3 ^e	20	Signe de Celles	20	03
	4 ^e	30	Immobilité de Celles	30	05
Total de la Contenance		250			
Immobilité de Celles dans la commune de Celles et non affectée					
1 ^{re}		17	60	2	
2 ^e		10	30	16	
Total de la Contenance		27	10	18	
Au Capital de Celles		360	50		
Mariage de 1836	1 ^{re}	3	60		54
	2 ^e	3			11
	3 ^e	1	80		33
	4 ^e	1	50		23

Lequel se déclare être le seul et unique propriétaire de ces biens
Lequel

3 Q 22823

► **Transcription :**

« N°645

Celles

Chabanne Gilbert

Décédée le 5 Mars 1870

Directe e[t] entre époux

Du vingt-trois février 1871,

Ont comparus Gilberte Voissier, sans profession, chez Choux

Commune de Celles, agissant comme usufruitière [?] aux

Termes de son contrat de mariage reçu M[aitr]e Delotz, No[tai]re à Celles,

Le vingt quatre janvier 1836.

Ent[re] François Chabanne, coutelier au même lieu faisant sans suite d'autre part ;

Pour lui que pour Annette Chabanne, f[emm]e de François Chapet , sa sœur
 Propriétaire à la Bracconie, commune d'Escoutoux, et autre Annette Chabanne,
 Son autre sœur épouse de Gilbert Martinet, forgeron aux Sarrays, Celles
 Lesquels ont déclaré que Gilbert Chabanne, leur époux e[t] père
 Est décédé audit lieu de Chez Choux, le cinq mars dernier.

Laissant les biens dont le détail suit : (mobilier)

1° Habits e[t] linges, vingt francs 20 fr[ancs]

2° E[t] outils de coutelier, vingt francs a[ussi] 20

Totale 40

Droits d'enregistrement

<i>simple</i>	<i>en sus</i>	
Reçu à 1% quarante centimes	40	06
[5 ?]% soixante centimes	60	09
Y'a droit ligne articles vingt centimes	20	03
Entre époux trente centimes	30	05

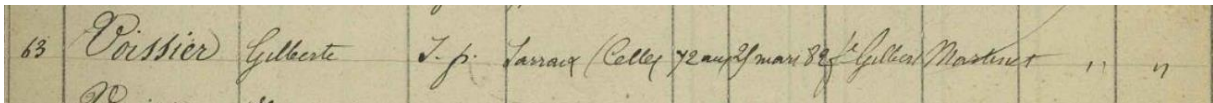
Immeubles situés dans la commune de Celles et non affermés

<i>Hac</i>	<i>Reconnu</i>	<i>Fr[ancs]</i>	
1° Terre ou pacage font Duvergne	7,60	deux francs	2
2° Pré Lafont	10,80	seize francs	16
Qotat sur la contenance	18,40	au[ssi]	18
Au capital de trois cent soixante francs ci			360 fr[ancs]
Reçu à 1% trois francs soixante	3,60		54
3% usufruit sur 100 f[rancs] trois francs	3		45
Il a trois ligne directe un franc quatre-vingt ce[ntime]s	1,80		25
Entre époux, un franc cinquante ce[ntime]s	1,50		23

Laquelle déclaration ils ont certifié sincère e[t] n'ont su signer.

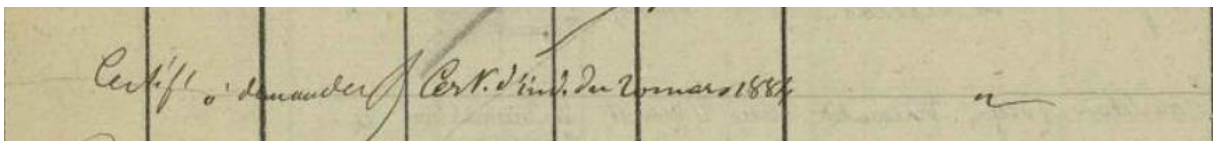
Le reçu signé illisible

Concernant Gilberte Vossier :



3 Q 21792

Les éléments indiquent qu'elle était sans profession, domiciliée *aux Sarraix*, village de Celles-sur-Durolle chez son second époux, Gilbert Martinet, âgée de 72 ans, décédée le 25 mars 1882.



La table indique également qu'un certificat d'indigence fut rédigé en date du 20 mars 1884. L'archiviste m'informe « que ces certificats ne sont pas conservés aux archives. »

Après avoir effectué des recherches chez le notaire de Celles-sur-Durolle, il n'existe pas de testament.s.

IV. François Chabanne : sa vie

Troisième enfant de François et de Françoise Dosjoub, François est né au village de *chez Choux*, à Celles-sur-Durolle, le 07 février 1869.

D'après les éléments de son matricule militaire, il exerça son service militaire au *4^e régiment du génie*, à Grenoble (38).

Nom : <i>Chabanne</i>		Numéro matricule du recrutement : <i>1068</i>	
Prénoms : <i>François</i> Surnom : _____		Classe de mobilisation : <i>1889</i>	
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.	
Né le <i>07 février 1869</i> , à <i>Celles</i> , canton _____, département de <i>Saint-Rémy</i>	Cheveux <i>bruns</i> , sourcils <i>bruns</i>	yeux <i>gris</i> , front <i>ordinaire</i>	nez <i>moyen</i> , bouche <i>moyenne</i>
à <i>Celles</i> , canton de <i>Saint-Rémy</i> , département _____	menton <i>ronde</i> , visage <i>ovale</i>	Taille : 1 m. <i>29</i> cent. Taille rectifiée : 1 m. _____	MARQUES PARTICULIÈRES : _____
da <i>Saint-Rémy</i> , profession de <i>coutelier</i>			
à _____, canton de _____, département de _____			



François Chabanne
archives familiales

R 2966

François « *avait les cheveux et sourcils bruns, yeux gris, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Il mesurait 1.59 mètres.* »

J'apprends également « *qu'il fut nommé caporal, le 30 mai 1892.* »

Quelques années plus tard, il épousa à Saint-Rémy-sur-Durolle, le 18 décembre 1894, Annette Chalet.



Maria Chabanne
archives familiales

D'après l'acte de naissance de leur première fille, Maria dite Alice, née le 28 novembre 1895 à Celles-sur-Durolle, le couple habitait *chez Choux*. François exerçait le métier de coutelier.

Je ne connais pas la date exacte du départ de *chez Choux*, mais le couple partit s'installer à Thiers, capitale de la coutellerie française. En effet, le second enfant du couple, Antoine dit Raymond est né dans cette ville le 24 février 1902. François exerçait le métier de mécanicien au rouet¹⁸ *des Charles*.

D'après le tome 2 de Georges Therre et Jacques Ytournel, « *mémoire en images* », en 1905, la petite famille habitait à la Charbonnière. Ce nom désignait à la fin du XIX^e siècle, une série de bâtiments (autrefois papeteries de Brioude, de la Chate, de la Charbonnière), sur un coude de la Durolle, au bas du chemin de Brioude. Les imposantes usines de la Papeterie tu papier timbré, Lait-Maillet-Pintrand, puis Maillet seul leur succèdent vers 1880. Le site, sous la neige, revêt une atmosphère de charme et de mystère. »¹⁹



1905 : François Chabanne, premier rang, assis, tenant son chien, à côté, son fils, Antoine dit Raymond. Thiers, tome 2 "*mémoire en images*", Georges Therre et Jacques Ytournel

¹⁸ **Définition** : moulin à eau, disponible sur : <https://www.universalis.fr/encyclopédie/moulin-a-eau/>

¹⁹ Therre G et Ytournel J, Thiers, tome 2, « *mémoire en images* », 2003, Editions Alan Sutton

L'ensemble de ces bâtiments étaient situés dans le quartier du *Bout du Monde*. La route desservait les usines qui s'implantèrent le long du cours d'eau, en s'évanouissant dans les montagnes.

Le 30 avril 1909, le couple donna naissance à leur troisième enfant, Hélène, Raymonde, Alice, Micheline, rue de l'Industrie, rue donnée au quartier du *Bout du Monde*. François exerçait le métier de découpeur en métaux, d'après l'acte d'Hélène.

Leur dernier enfant, André, Emilien dit *Robert* vit le jour également rue de l'Industrie, à *la Charbonnière*, le 30 novembre 1912. L'acte de naissance indique que François était industriel.

D'après les archives familiales, « *François avait acheté l'usine le 31 octobre 1911 pour fonder une société intitulée fonderies et laminoirs, manufacture d'articles métalliques annonçant un choix très éclectique de diverses spécialités dont buscs de corsets, boutons, rivets, agrafes, coulants pour bretelles, et jarretelles* »

Malheureusement, et ce, malgré des recherches (archives familiales, fonds privés), il n'existe pas de documents pouvant décrire la création de son entreprise : avec quels moyens humains, financiers, matériels ?

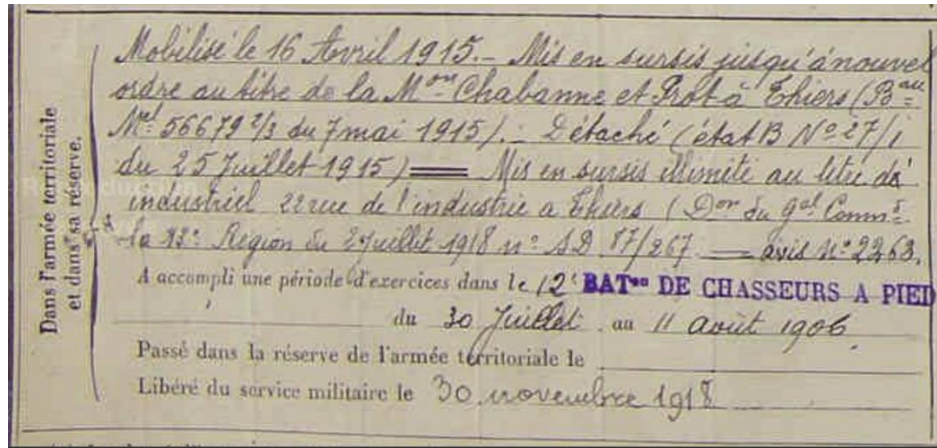
Sa petite-fille m'indique que « *François était courageux et entreprenant.* »

Je n'ai pu obtenir d'autres documents (acte de naissance d'André et archives familiales pour confirmer cette date de création de l'entreprise). A cet effet, j'ai consulté aux archives départementales, en série U, le fonds du tribunal de commerce de Thiers. Ainsi, je souhaitais trouver l'immatriculation de l'entreprise Chabanne, le 30 octobre 1911, en vain. En effet, il n'existe aucun.s documents.s avant 1920 ! L'archiviste a effectué une recherche via les fonds privés. Elle a trouvé des pièces concernant cette entreprise, mais non la date de la création de cette entreprise.



Hélène Chabanne
archives familiales

Cependant, le matricule militaire m'informe également que « François fut mis en sursis jusqu'à nouvel ordre, au titre de la maison Chabanne et Prot à Thiers, en date du 07 mai 1915. Il était en sursis illimité au titre d'industriel, 22 rue de l'Industrie à Thiers. »

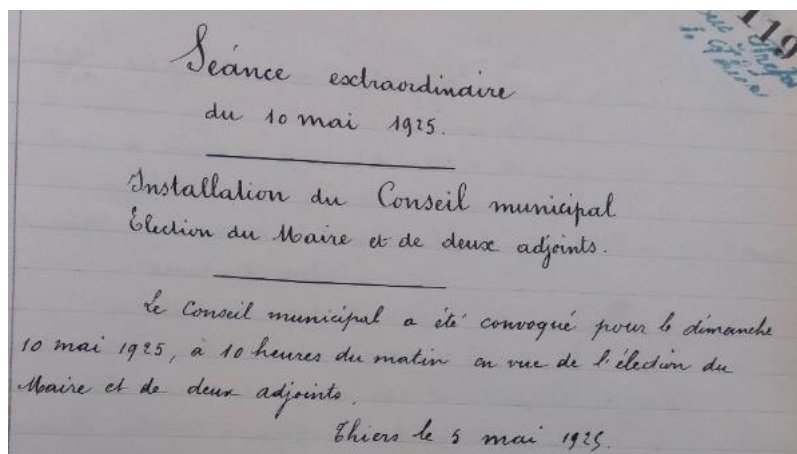


R 2966

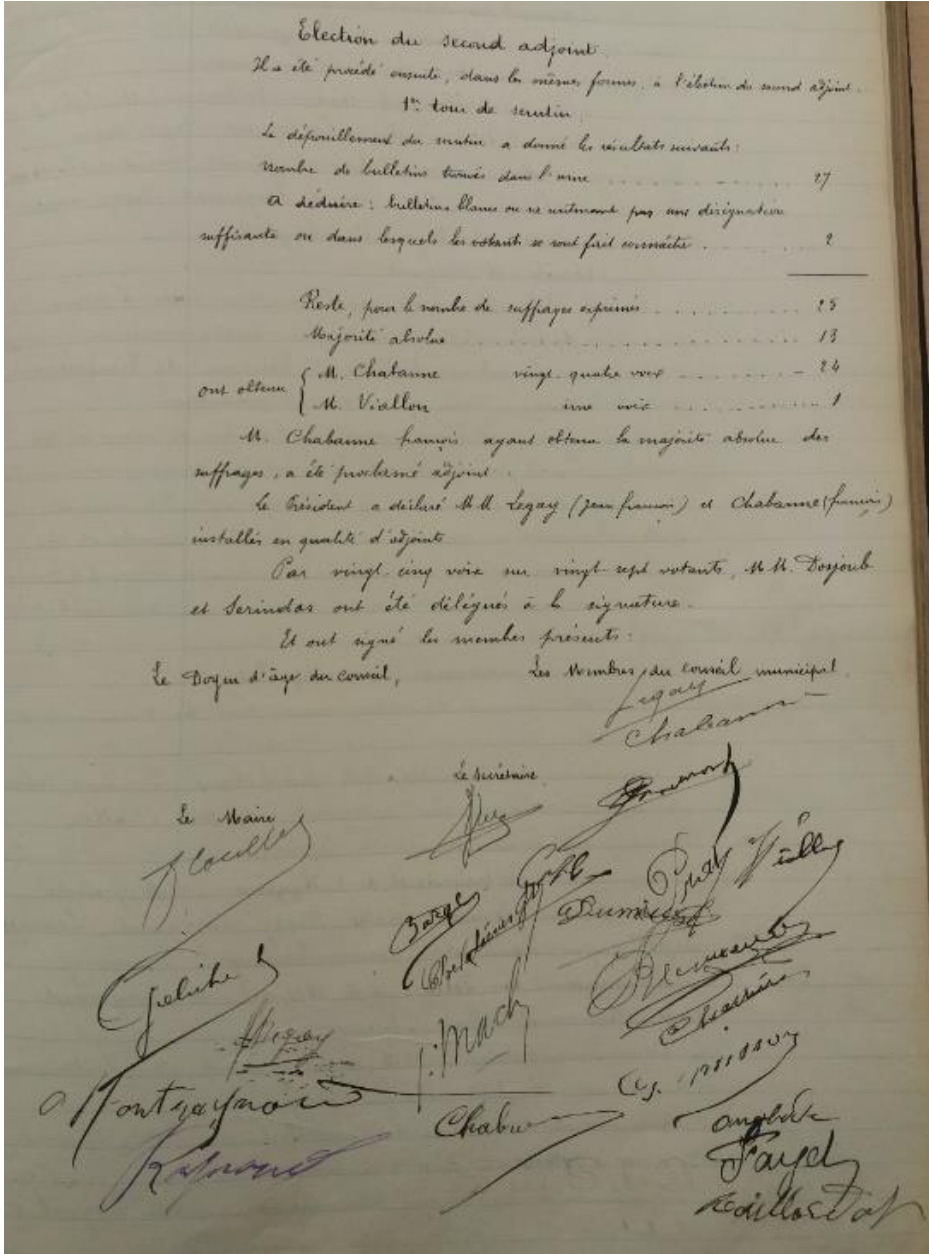
Les archives familiales indiquent « que François Chabanne dû prendre un associé, Léon Brugère afin de développer et diversifier la production. Le 20 février 1924, les Établissements Chabanne-Brugère et Coompagnie était créée. »

En 1925, François fut élu à la ville de Thiers. Suite au vote, il prit les fonctions de second adjoint, le 10 mai 1925.

Voici quelques extraits issus des registres des délibérations des conseils municipaux de la ville de Thiers :



[...]



Registre des délibérations des conseils municipaux -archives municipales de Thiers

Dans la séance du 10 mai 1925 concernant l'installation conseil municipal, Monsieur Cotillon fut élu maire, François Chabanne, nommé, second adjoint, 24 voix contre une.

En 1929, réélu sur la liste conduite par Monsieur Cotillon, il fut nommé premier adjoint et ce, jusqu'en 1935.

Voici des extraits de son élection le 12 mai 1929, issus des registres des délibérations des conseils municipaux de la ville de Thiers.

451
M. Cotillon
à Thiers

Séance extraordinaire
du 12 Mai 1929
Installation du Conseil Municipal
Election du Maire et de deux Adjointes.

[...]

Election du premier Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Cotillon élu maire, à l'élection du premier Adjoint.

[...]

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

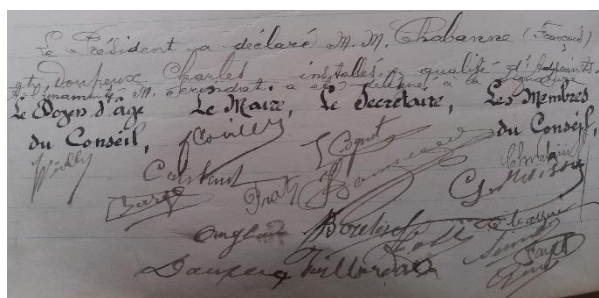
1^{er} Tour de scrutin

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	26
majorité absolue	14

ont obtenu M. Chabanne vingt six voix

M. Chabanne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

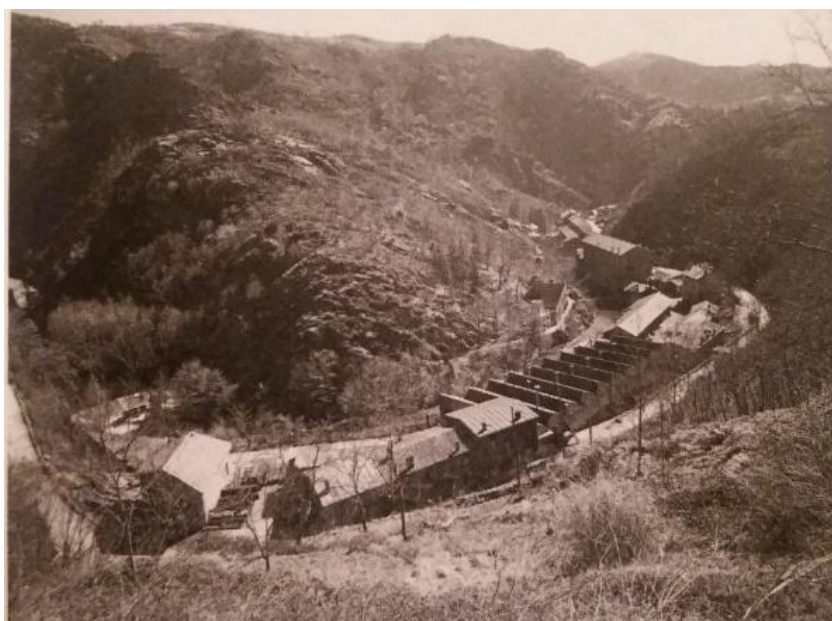
[...]



Registre des délibérations des conseils municipaux - archives municipales de Thiers

Monsieur Cotillon fut réélu maire, François Chabanne fut nommé premier adjoint et ce, jusqu'en 1935.

En 1931, l'entreprise devint la première manufacture de couverts en France. Antoine dit Raymond avait déjà rejoint son père à l'entreprise. C'est au tour d'André dit Robert de compléter l'équipe de direction.



vue panoramique des usines du *Bout du Monde* - archives familiales



couvert forgé en acier, au chrome ordinaire de marque *Lumen*
archives familiales

Fin des années 1930, la santé de François déclina et prit sa retraite. Ses deux fils, et Léon Brugère, l'associé continuèrent à développer l'entreprise.



François Chabanne
archives familiales



Cimetière des Limandons de Thiers,
partie ancienne -archives familiales

Le 11 avril 1945, François décéda à l'hôpital-hospice, situé rue Mancel Chabot, à l'âge de 76 ans.

Il fut inhumé au cimetière des *Limandons* de Thiers, partie ancienne.

Sa concession est située en face de celle de Monsieur Cotillon, ancien maire, dont il fut son adjoint pendant plus de 10 ans !

Ainsi, l'un veille sur l'autre (mais qui ?) !



Sépulture de Monsieur Cotillon

Sépulture de François Chabanne

archives familiales

Conclusion

Ce travail m'a permis d'utiliser les connaissances acquises durant la formation et ainsi de rechercher d'autres documents, comme le cadastre, les hypothèques ou l'enregistrement. Il a permis d'avoir une meilleure compréhension d'un travail en généalogie.

Le mémoire n'est jamais terminé. Il marque, en général, le début, la continuité d'un travail à poursuivre.

A cet effet, je vais continuer les investigations, concernant la famille *Hermil* avec les lectures, *creuser* sur les origines géographiques de cette famille, compléter la généalogie des autres branches et le travail sur les hypothèques. Je pense également poursuivre les recherches concernant Victorine Pauze, née Desconches, l'infirmière Morte pour la France : comment est-elle devenue infirmière, a-elle eu des enfants ?

Lors de ma première venue *chez Choux*, j'avais rencontré avec *les cousins*, le garagiste qui nous avait affirmé que la maison qu'il occupait fut celles des *Chabanne*. Grâce au cadastre, je peux affirmer qu'elle n'appartenait pas à mon couple de référence, puisque détruite en 1889.

Elle fut achetée par le fils, François épouse de Françoise Dosjoub. En effet, j'ai retrouvé *la case* du cadastre lors de mes recherches aux archives départementales.

Ce travail en rappelle un autre. Ma grand-mère maternelle me racontait, *se confiait* à moi, alors que j'avais à peine douze ans, concernant son histoire familiale : sa mère, résistante, fut fusillée le 03 février 1944, à l'âge de 35 ans, à Saint-Etienne (42). Ma grand-mère n'avait pas encore 13 ans lorsqu'elle perdit sa mère. Aussi, une des sœurs de mon arrière-grand-mère, également résistante, arriva le 03 février de la même année, au camp de Ravensbrück (Allemagne). Triste coïncidence. Quelques jours plus tard, ma grand-mère fut placée à l'Assistance Publique de la Loire avec sa sœur. Tous les liens familiaux furent rompus.

J'avais le sentiment *d'avoir pour mission* de l'aider à retrouver *la trace* de sa mère et de sa famille.

Ainsi, j'ai débuté les premières recherches en ce sens. C'était le 17 juillet 1994. Depuis, je suis toujours *animé* par la passion.

La généalogie, selon moi, n'est pas seulement *de collecter* un nom, un prénom, une date, un lieu, mais bien de *faire (re)vivre* une personne en reconstituant sa vie. La transmission (*savoir transmettre*) est une valeur fondamentale de la généalogie.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- FAYE Jean-François et VISSA Sylvie, « *la chatellenie de Cervières, Histoire et histoires* », Arconsat, Éditions les amis des Bois Noirs, 2018, 316 p.
- THERRE Georges et Ytournel Jacques, « *mémoire en images* », Thiers, tome II, Tours, Éditions Sutton, 2003, 128 p.

Sitographie

- Archives départementales de l'Ain (01) : <http://www.archives.ain.fr>
- Archives départementales de l'Allier (03) : <http://archives-allier.fr>
- Archives départementales de le Loire (42) :
https://www.loire.fr/jcms/c_825883/les-archives-en-ligne
- Archives départementales du Puy-de-Dôme (63) :
<http://www.archivesdepartementales.puydedome.fr/n/consulter-les-archives-numerisees/n:157>
- Archives municipales de Lyon (69) :
http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/archives_en_ligne
- Archives de Paris (75) : <http://archives.paris.fr>
- Association des amis des Bois Noirs : <http://amidesboisnoirs.fr>
- Cartes de France : <https://www.cartes-2-france.com>
- Cartes et photographies aériennes : www.geoportail.gouv.fr
- Cartes postales : <https://www.delcampe.net>
- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : <https://www.cnrtl.fr>
- Collectivités locales : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>
- Dictionnaire juridique : <https://www.dictionnaire-juridique.com>

- Dictionnaire Larousse : <https://www.larousse.fr>
- GénéaBank : <http://www.geneabank.org>
- Guide de la généalogie : <http://www.guide-genealogie.com>
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques : <https://www.insee.fr>
- Journal la Montagne : <https://www.lamontagne.fr>
- Mémoire des hommes : <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>
- Parc Livradois Forez : <https://www.parc-livradois-forez.org>

Cotes

Archives départementales de l'Ain (01)

- **Commune de Seyssel** :

État civil :

Naissances, mariages, décès, publications :

- 1867 : FRAD001_EC LOT103603

Archives départementales de l'Allier (03)

- **Commune de Moulins** :

État civil :

Décès :

- 1824-1828 : 2 Mi EC 196 81

Archives départementales de la Loire (42)

- **Commune de Cervières** :

Catholicité :

- BMS 1706-1721 : 3NUMRP1/1MIEC034X01
- BMS 1722-1738 : 3NUMRP2/1MIEC034X01
- BMS 1739-1748 : 3NUMRP3/1MIEC034X01
- BMS 1749-1759 : 3NUMRP4/1MIEC034X01

- **Commune de Montbrison :**

État civil :

Tables décennales des décès :

- 1863-1872 : 3NUMTD2/4E148/2
- 1873-1882 : 3NUMTD3/4E148/2
- 1883-1892 : 3NUMTD4/4E148/2

Décès :

- 1884 : 3NUMEC4/3E148_41

- **Commune de Noirétable :**

État civil :

Tables décennales des mariages :

- 1883-1892 : 3NUMTD19/4E160
- 1893-1902 : 3NUMTD20/4E160

Mariages-décès :

- 1893-1895 : 3NUMEC1/3 E160_13

- **Commune de Saint-Didier-sur-Rochefort :**

Catholicité :

- BMS 1717-1727 : 3NUMRP20/1MIEC218X1
- BMS 1728-1737 : 3NUMRP21/1MIEC218X1
- BMS 1738-1743 : 3NUMRP22/1MIEC218X1

- **Commune de Saint-Priest-la-Vêtre :**

État civil :

Naissances, mariages, décès :

- 1871-1880 : 3NUMEC1/3E279_8

 **Archives départementales du Puy-de-Dôme (63)**

❖ **État civil et catholicité**

- **Commune d'Arconsat :**

État civil :

Tables décennales NMD :

- 1813-1822 : 7 E 8 1
- 1823-1862 : 6 E 1328

Décès :

- 1793-An II, An VIII-1814 : 6 E 8 13
- 1830-1849 : 6 E 8 15

Catholicité :

- BMS 1601-1602, 1704-1707, 1710-1716, 1737-1747 : 6 E 8 1
- BMS 1748-1768 : 6 E 8 2
- BMS 1763 -1777 : 6 E 8 3
- BMS 1778 -1791 : 6 E 8 4
- BM 1792 : 6 E 8 9
- S 1792 : 6 E 8 13

- **Commune de Celles-sur-Durolle :**

État civil :

Tables décennales NMD :

- 1792-1802 : 7 E 66 1
- 1813-1822 : 7 E 66 2
- 1823-1832 : 7 E 66 3

- 1833-1842 : 7 E 66 4
- 1843-1852 : 7 E 66 5
- 1853-1862 : 7 E 66 6
- 1863-1872 : 7 E 66 7
- 1873-1932 : 6 E 4443

Naissances :

- 1793-an VII : 6 E 66 9
- An VIII- An XIII : 6 E 66 10
- An XIV-1810 : 6 E 66 11
- 1811-1815 : 6 E 66 12
- 1816-1820 : 6 E 66 13
- 1821-1825 : 6 E 66 14
- 1826-1830 : 6 E 66 15
- 1831-1835 : 6 E 66 16
- 1836-1840 : 6 E 66 17
- 1841-1850 : 6 E 66 18
- 1851-1860 : 6 E 66 19
- 1861-1868 : 6 E 66 20
- 1869-1882 : 6 E 66 46
- 1883-1896 : 6 E 1608

Mariages :

- An IX-An XIII : 6 E 66 22
- An XIV-1810 : 6 E 66 23
- 1811-1820 : 6 E 66 24
- 1821-1830 : 6 E 66 25
- 1831-1840 : 6 E 66 26
- 1841-1850 : 6 E 66 27
- 1851-1860 : 6 E 66 28
- 1861-1868 : 6 E 66 29
- 1869-1882 : 6 E 66 47
- 1883-1896 : 6 E 1609
- 1897-1916 : 6 E 4438

Décès :

- 1793-An VII : 6 E 66 30
- An VIII-1806 : 6 E 66 31
- 1807-1812 : 6 E 66 32
- 1813-1820 : 6 E 66 33

- 1821-1830 : 6 E 66 34
- 1831-1840 : 6 E 66 35
- 1841-1850 : 6 E 66 36
- 1851-1860 : 6 E 66 37
- 1861-1868 : 6 E 66 38
- 1869-1882 : 6 E 66 48
- 1883-1896 : 6 E 1610
- 1897 – 1916 : 6 E 4439

Catholicité :

- B 1569-1570, 1572-1573 ; BS 1584-1585, 1599-1600, 1602-1603, 1605-1607 ; BMS 1670-1671, 1685, 1688-1691, 1694-1699 : 6 E 66 1
- BMS 1700-1716, 1737-1738 : 6 E 66 2
- BMS 1739-1747 : 6 E 66 3
- BMS 1748-1755 : 6 E 66 4
- BMS 1756 -1765 : 6 E 66 5
- BMS 1766-1775 : 6 E 66 6
- BMS 1776-1785 : 6 E 66 7
- BMS 1786-1791 : 6 E 66 8
- BM 1792 : 6 E 66 22
- S 1792 : 6 E 66 31
- BMS 1808 -1851 : 33 J 145
- BMS 1870-1899 : 33 J 147

- Commune d'Escoutoux :

État civil :

Tables décennales NMD :

- 1823-1832 : 7 E 151 2
- 1853-1862 : 7 E 151 5
- 1863-1872 : 7 E 151 6
- 1873-1882 : 7 E 151 7
- 1883-1892 : 7 E 151 8

Naissances :

- An III-1808 : 6 E 151 5
- 1849-1868 : 6 E 151 8
- 1869-1896 : 6 E 1629

Mariages :

- 1814-1833 : 6 E 151 10

Décès :

- 1850-1868 : 6 E 151 16
- 1897-1916 : 6 E 5072

- **Commune de Maringues :**

Etat civil :

Naissances :

- 1856-1860 : 6 E 209 25

- **Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle :**

État civil :

Tables décennales NMD :

- 1813-1822 : 7 E 413 2
- 1823-1832 : 7 E 413 3
- 1833-1842 : 7 E 413 4
- 1883-1912 (manque celle de 1893 à 1902) : 6 E 8132

Naissances :

- 1869-1878 : 6 E 413 44

Mariages :

- 1821-1830 : 6 E 413 24
- 1889-1896 : 6 E 1703

Décès :

- 1811-1815 : 6 E 413 32
- 1821-1830 : 6 E 413 34

- 1831-1840 : 6 E 413 35

Catholicité :

- BMS 1698 (octobre), 1703-1708, 1710-1714 (août), 1731 (décembre)-1733, 1737-1747 :
6 E 413 1
- BMS 1748-1768 : 6 E 413 2
- BMS 1769-1791 : 6 E 413 3

- **Commune de Thiers :**

État civil :

Tables décennales NMD :

- 1833-1842 : 7 E 430 3
- 1843-1852 : 7 E 430 4
- 1853-1862 : 7 E 430 5
- 1863-1872 : 6 E 2435
- 1873-1882 : 7 E 430 6
- 1883-1892 : 7 E 430 7
- 1893-1902 : 6 E 2438

Naissances :

- 1867-1868 : 6 E 430 59
- 1875-1876 : 6 E 430 161
- 1879-1880 : 6 E 430 163
- 1901-1902 : 6 E 2353
- 1909-1910 : 6 E 8084
- 1911-1912 : 6 E 7619

Mariages :

- 1891-1892 : 6 E 430 179
- 1907-1908 : 6 E 8085

Décès :

- 1862-1864 : 6 E 430 131
- 1867-1868 : 6 E 430 133
- 1873-1874 : 6 E 430 180

- 1875-1876 : 6 E 430 181
- 1891-1892 : 6 E 430 189
- 1905-1906 : 6 E 3186

Catholicité – paroisse de *Saint-Genès*

- BMS 1765-1770 : 3 E 430 45

- **Commune de Viscomtat :**

État civil :

Tables décennales NMD :

- 1833-1842 : 7 E 462 1
- 1843-1852 : 7 E 462 2
- 1853-1862 : 7 E 463 3
- 1863-1872 : 7 E 462 4

Mariages :

- 1834-1850 : 6 E 462 3

Décès :

- 1851-1868 : 6 E 462 6
- 1869-1896 : 6 E 1713

- **Commune de Vollore-Ville :**

État civil :

Tables décennales NMD

- 1813-1822 : 7 E 468 1
- 1823-1832 : 7 E 468 2
- 1833-1842 : 7 E 468 3
- 1863-1872 : 7 E 468 6
- 1873-1882 : 7 E 468 7
- 1883-1892 : 7 E 468 8

Naissances :

- An VIII-An XII : 6 E 468 7

Décès :

- 1811-1820 : 6 E 468 27
- 1841-1850 : 6 E 468 30
- 1869-1896 : 6 E 1719

Catholicité :

- BMS 1781-1791 : 6 E 4685

❖ **Matricules militaires**

Subdivision de recrutement de Riom

Classe 1880

Répertoire alphabétique : R 2916

Volume 1 : R 2912

Volume 4 : R 2915

Classe 1884

Répertoire alphabétique : R 2940

Volume 2 : R 2935

Classe 1886

Répertoire alphabétique : R 2952

Volume 2 : R 2948

Classe 1889

Répertoire alphabétique : R 2969

Volume 3 : R 2966

Classe 1893

Répertoire alphabétique : R 3092

Volume 2 : R 3088

Classe 1896

Répertoire alphabétique : R 3348

Volume 2 : R 3344

❖ **Recensements de population**

Commune de Celles-sur-Durolle :

- 1836 : 6 M 1274
- 1846 : 6 M 1276
- 1866 : 6 M 1280
- 1872 : 6 M 1281
- 1901 : 6 M 1287
- 1921 : 6 M 1290

❖ **Cadastre**

Commune de Celles-sur-Durolle :

Plan du lieudit *chez Choux*, section C : 55 FI 184

Table alphabétique des propriétaires, 1835-1913 : P 12672

Matrice cadastrale des propriétés foncières, folios 561 à 1100 : P 12670

Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 728 : P 12953

❖ **Hypothèques**

Registre indicateur de Thiers : 4 Q 18199

Table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires : 4 Q 18210

Relevé de formalités hypothécaires : 4 Q 18290

Bureau des hypothèques, registres des transcriptions :

- Du 05 avril au 20 août 1818 : 4 Q 8746
- Du 18 juillet au 10 décembre 1822 : 4 Q 8775
- Du 17 février au 20 mai 1838 : 4 Q 8818
- Du 21 décembre 1844 au 03 mars 1845 : 4 Q 8845
- Du 19 mars au 28 mai 1863 : 4 Q 8979

❖ Notaire

Commune de Celles-sur-Durolle :

Maître DELOTZ :

Registre année 1836 : 5 E 83/24

Registre année 1847 : 5 E 83/45

❖ Élections de 1848

Arrondissement de Thiers : M 1303

❖ Enregistrement

Bureau de Saint-Rémy-sur-Durolle :

Table alphabétique des successions et absences, 1865-1875 : 3 Q 21791

Table alphabétique des successions et absences, 1876-1887 : 3 Q 21792

Bureau de Thiers :

registre du 22/07/1870 au 05/08/1871 : 3 Q 22823

Archives municipales de Thiers

Registres des délibérations des conseils municipaux de 1923 à 1929 et de 1929 à 1935.

Archives municipales de Lyon (69)

État civil :

Mariages du III^e arrondissement

- 1897 : 2E 1791

Tables décennales des décès du III^e arrondissement :

- 1893-1902 : 2E 1928
- 1903-1912 : 2E 2327
- 1913-1922 : 2E 2329
- 1923-1932 : 2E 2331
- 1933-1942 : 2E 2781
- 1943-1952 : 2E 2782

Décès du III^e arrondissement :

- 1929 : 2E2354

Archives de Paris (75)

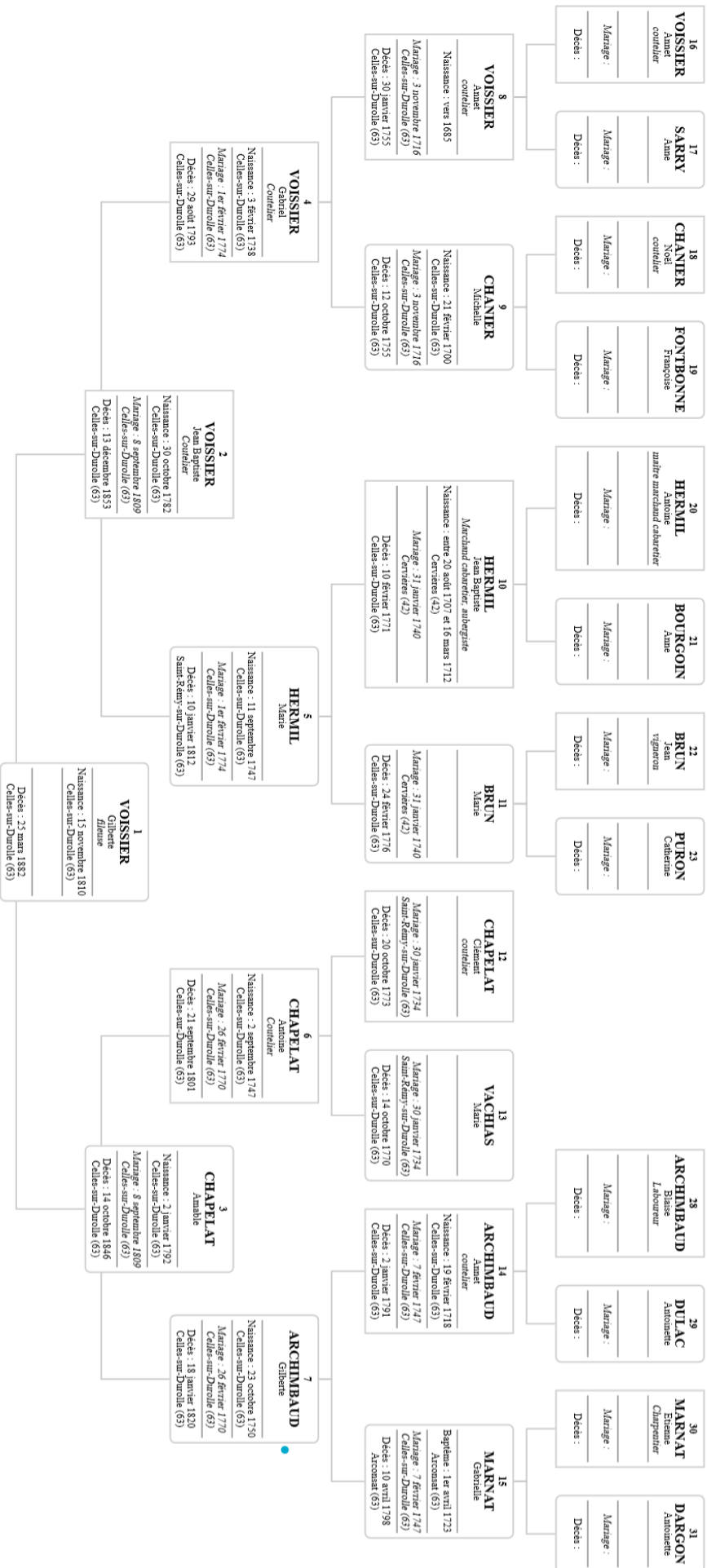
État civil :

Décès du VIII^e arrondissement :

- 27/09/1918-14/10/1918 : 8D 166

ANNEXES

Annexe 1 : Ascendance de Gilberte Voissier



ANNEXE 2 :

Rébellion de la famille Planche

Extraits du livre de Sylvie Vissa et Jean-François Faye,

« *la châteltenie de Cervières, Histoire et histoires* »

« Le 14 septembre 1709, vers les 7 heures du matin, le sergent de la châteltenie, Jean Charpy, fait appeler Antoine Coignoux dit Barjat, gardien de la prison de Cervières sui l'assite habituellement dans ses missions. Ils doivent se rendre au village de la Rourie, aux Salles, accompagné par l'huissier François Conte, un gaillard de 44 ans qui fait office de garde bois du duc de la Feuillade et de marguillier de l'église de Cervières. Ils sont mandatés par le marchand cabaretier Jean-Baptiste Hermil en vue de récupérer une créance de 139 livres 15 sols.

Ils pénètrent dans la maison de Claudine Aymond, la veuve de Claude Planche et lui font part de la sentence du 19 août la condamnant à régler les sommes dues. Elle répond qu'elle ne doit rien à Hermil (...). La veuve s'énerve. Rouge de colère, elle s'emporte, veut les mettre dehors, les traite de voleurs.

Les trois hommes commencent malgré tout leur office. Charpy se saisit d'un fusil qu'il a décroché du mur. Conte d'une couverture de laine et Coignoux d'une chodière (grande bassine en métal). A ce moment, le fils arrive, Mathieu Planche, lui aussi très en colère, parait à la porte de la maison, tenant un bigot (sorte de pioche à deux fourchons). »

La famille sembla très en colère. Les trois compères quittèrent donc le domicile, sans la somme réclamée par J.B. Hermil.

Cette rébellion fit grand bruit contre l'autorité. « Le procureur fiscal, sieur de la Valette se chargea de l'affaire et fit emprisonner les rebelles, en date du 19 septembre 1709. »